WIDENER
HN B65A T

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

Ind 200 9.01.15

Harvard College Library

FROM THE BEQUEST OF
HENRY WARE WALES, M.D.
Class of 1838

FOR BOOKS OF INTEREST TO THE
SANSKRIT DEPARTMENT

Digitized by Google

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Bd 1904

PAUL BOELL

6414.

L'INDE

ET

LE PROBLÈME INDIEN

C.N.

Or son io d'una parte e d'altra preso :
L'una mi fa tacer, l'altra scongiura
Ch' i' dica.

DANTE. — *Purgatorio*, canto XXI.

120

PARIS
ANCIENNE LIBRAIRIE THORIN ET FILS
ALBERT FONTEMOING, ÉDITEUR
Libraire des Écoles françaises d'Athènes et de Rome
du Collège de France et de l'École Normale Supérieure
4, Rue Le Goff (5me arrond.), 4

1901

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

L'INDE

ET

LE PROBLÈME INDIEN

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

PAUL BOELL

L'INDE

ET

LE PROBLÈME INDIEN

Or son io d'una parte e d'altra preso :
L'una mi fa tacer, l'altra scongiura
Ch' i' dica.

DANTE. — *Purgatorio*, canto XXI.

PARIS
ANCIENNE LIBRAIRIE THORIN ET FILS
ALBERT FONTEMOING, ÉDITEUR
Libraire des Écoles françaises d'Athènes et de Rome
du Collège de France et de l'École Normale Supérieure
4, Rue Le Goff (5me arrond.), **4**

1901

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Ind 2009.01.15

✓

HARVARD COLLEGE LIBRARY

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

AVANT-PROPOS

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

HARVARD
UNIVERSITY
LIBRARY
NOV 27 1944

Wales Fund

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

L'INDE

ET LE PROBLÈME INDIEN

AVANT-PROPOS

Les prétentions de ce petit volume sont modestes ; mais son titre doit paraître légèrement ambitieux.

L'Inde — un monde ! Le problème indien — un des plus graves, des plus complexes qui soient ! Faire tenir un sujet aussi vaste dans le cadre étroit d'un in-18... La tâche serait, en effet, malaisée.

Pareil dessein ne fut jamais le nôtre. La vérité, c'est qu'il fallait un titre à ce livre : celui-ci s'est rencontré sous notre plume, et

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

nous l'avons choisi, parce qu'il plaisait à l'éditeur.

Ainsi, il ne s'agit point, comme on pourrait le croire, d'un manuel, d'un répertoire, encore moins d'un résumé des choses de l'Inde. Ce sont de simples *notes prises en voyage*, d'abord sans la moindre intention de publicité, et que l'on a mises bout à bout, dans un ordre relatif, avec un certain enchaînement, qui les rendît un peu plus lisibles et permît d'en tirer quelques conclusions pratiques.

Je supplie donc le lecteur de ne point chercher dans ces pages ce qu'il n'y trouverait assurément pas : le mérite littéraire, les agréments du style, qui ajoutent tant à l'attrait d'une lecture sérieuse.

Le fond lui-même se ressent beaucoup, hélas ! de l'extrême rapidité de la composition. Le défaut d'équilibre entre les diverses parties est très apparent : tel sujet, sur lequel nous étions particulièrement documenté, a été traité sans doute trop longuement ; tel autre, au contraire, paraîtra un peu écourté.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Mais ce n'est pas à moi de faire la critique de mon travail : le lecteur s'en chargera bien.

Avec toutes ses graves imperfections, ce volume prétend cependant à un mérite essentiel : une absolue bonne foi. Il n'est, à aucun degré, un réquisitoire, ni un plaidoyer, mais une enquête consciencieuse et impartiale.

Les faits qui y sont rassemblés ont tous été puisés aux sources officielles, ou empruntés aux autorités les moins suspectes, et, dans bien des cas, contrôlés par nous-même sur place. Ce sont là les matériaux objectifs de notre enquête.

Les appréciations, les conclusions, qui en forment l'élément subjectif, prétendent à toute l'impartialité, à toute l'impersonnalité, oserai-je dire, dont une œuvre humaine est susceptible.

On a loué en toute sincérité, critiqué en parfaite franchise, ce qui a paru justifier l'éloge ou mériter le blâme.

Si nos secrètes sympathies se sont mani-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

festées en certains endroits, elles apparaissent appuyées et motivées par des faits exposés sans passion aucune. Et jamais nos préférences pour l'une des parties ne nous ont empêché de rendre justice à la partie adverse.

Il est ainsi presque inévitable que nous n'aurons satisfait personne. Les Indiens nous taxeront de tiédeur, les Anglais de sévérité, et nos compatriotes (qui sait?...) d'*anglophilie !* A cela, nous sommes résigné d'avance.

Les questions examinées dans ce livre sont multiples et diverses, comme le « problème indien » lui-même. Toutes sont difficiles, quelques-unes peut-être insolubles. Mais, formulées avec précision, elles ne peuvent manquer, croyons-nous, d'offrir un sérieux intérêt au théoricien, comme au praticien politiques : à l'historien et au sociologue, comme à l'administrateur et à l'homme d'Etat.

La difficulté de cette tâche devait nous arrêter. Mais l'intérêt évident de l'entreprise ; l'espoir que, même très imparfaite,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

cette étude apporterait au public quelques faits ignorés de lui; le désir aussi de contribuer, (ne fût-ce que pour une part infinitésimale), aux vaillants efforts faits de divers côtés vers la solution de ce problème indien qui, dans sa magnitude, touche aux plus graves questions politiques, économiques et morales de notre temps et de tous les temps — toutes ces raisons ont fini par triompher de nos timidités bien naturelles, de nos hésitations trop justifiées, si bien qu'un beau matin ce volume s'est trouvé écrit, et qu'aujourd'hui le voici imprimé...

Je le recommande instamment à la bienveillance du lecteur.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

PRINCIPAUX OUVRAGES CONSULTÉS

BADEN-POWELL (B. H.). — *The Land Systems of British India;* Oxford, 1892.

— *The Indian Village Community;* Londres, 1896.

BAIJNATH. — *Hinduism, ancient and modern;* Meerut, 1899.

BAINES (J. A.). — *General Report on the Census of India, 1891;* Londres, 1893.

BIRDWOOD (SIR GEORGE). — *The Industrial Arts of India;* Londres, 1887.

BRITISH EMPIRE SERIES : I. — *India;* Londres, 1899.

DUFFERIN (LADY). — *Our Viceregal Life in India;* Londres, 1889.

ELLIOT (SIR H. M.). — *History of India as told by its own historians;* Londres, 1869-1877.

FERGUSSON (JAMES). — *History of Indian and Eastern Architecture;* Londres, 1891.

FILON (AUGUSTIN). — *L'Inde d'aujourd'hui d'après les écrivains indiens;* Revue des Deux-Mondes, 15 nov. et 1er déc. 1899.

HUNTER (W. W.). — *The Indian Empire;* 3e édition, Londres, 1893.

INDIAN NATIONAL CONGRESS (Comptes rendus).

Digitized by Google

Original from HARVARD UNIVERSITY

LÉVI (SYLVAIN). — Article *Inde* de la *Grande Encyclopédie*.

LYALL (SIR ALFRED C.). — *Asiatic Studies;* 2e édition, Londres, 1899 (Il existe une traduction française de la première partie de ce travail, sous ce titre : *Etudes sur les mœurs religieuses et sociales de l'Extrême-Orient;* Paris, 1885, chez Fontemoing).

MACAULAY. — *Essays.*

MAINE (SIR HENRY S.). — *The Early History of Institutions;* Londres, 1875.

— *Early Law and Custom;* Londres.

— *Village Communities in the East and West;* 3e éd., Londres, 1876.

MALABARI (B. M.). — *India in 1897;* Londres, 1898.

MALCOLM (LE MAJOR GÉNÉRAL SIR JOHN). — *A Memoir of Central India ;* réimpression de la 3e éd. (1824?) Calcutta, 1880.

MALLESON (G. B.) — *History of the French in India;* Londres, 1868.

— *History of the Indian Mutiny;* Londres, 1878-1880.

— *An Historical Sketch of the Native States of India ;* Londres, 1875.

MULLER (MAX). — *India, What it can teach us;* Londres, 1883.

NATIONAL SOCIAL CONFERENCE (Comptes rendus).

NOWROZJEE FURDONJEE. — *The Personal Bearing of Europeans in India towards the Natives;* Londres, 1874.

RANADE (M. G.). — *Essays on Indian Economics ;* Bombay, 1898.

RECLUS (ELISÉE). — *Géographie Universelle;* vol. VIII. L'Inde et l'Indo-Chine; Paris, 1883.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

ROBERTS (LORD). — *Forty-One Years in India ;* Londres.

ROUTLEDGE (JAMES). — *English Rule and Native Opinion in India ;* Londres, 1878.

SACRED BOOKS OF THE EAST : ceux des livres de la Collection relatifs à l'Inde.

SENART (EMILE). — *Les Castes dans l'Inde ;* Revue des Deux-Mondes, 1er févr., 1er mars, 15 sept. 1894.

STATISTICAL ATLAS OF INDIA ; Calcutta, 1886.

STRACHEY (SIR JOHN). — *India ;* dernière édition, Londres, 1894.

— *The Finances and Public Works of India from 1869 to 1881 ;* Londres, 1882.

TODD (LE COLONEL J.). — *The Antiquities of Rajasthan ;* Londres, 1823.

TUPPER (C. L.). — *Our Indian Empire ;* Londres, 1893.

VAMBÉRY (A.). — *The coming Struggle for India ;* Londres, 1885.

WILLIAMS (SIR MONIER). — *Modern India and the Indians ;* Londres, 1878.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

LIVRE PREMIER

La Terre et les Hommes.

CHAPITRE PREMIER

LE PAYS

Divisions de l'Inde. — La région de l'Himalaya. — La plaine indo-gangétique. — Le Sud. — Climat. — Saisons. — Récoltes sèches et récoltes humides.

On ne peut guère se dispenser, au début d'une étude générale sur les choses de l'Inde, de consacrer ne fût-ce que quelques pages à la description du pays. Géographie, météorologie, ethnographie, quelques renseignements de cet ordre ont, semble-t-il, leur place obligée en tête d'un livre comme celui-ci.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Mais que le lecteur se rassure : on a réduit tout cela au minimum. Au reste, libre à chacun de passer ces pages : l'auteur, à son vif regret, ne s'est pas cru autorisé à les omettre.

Ce qu'il importe de savoir de l'Inde, au point de vue géographique, tient, d'ailleurs, en peu de lignes. C'est un vaste triangle irrégulier avec la chaîne de l'Himalaya pour base, et pour sommet le cap Comorin. Baignée par la mer Arabique, à l'ouest, et le golfe du Bengale, à l'est, l'Inde peut se diviser en trois régions qui sont, en partant du nord :

1° *La région de l'Himalaya.*

Le massif de l'Himalaya s'étend de l'est à l'ouest sur une longueur d'environ 3.500 kilomètres, et sur une profondeur moyenne, du sud au nord, d'environ 850 kilomètres. Il couvrirait aisément la Grande-Bretagne, l'Allemagne, l'Autriche, la France, l'Espagne et l'Italie prises ensemble.

A part la frontière nord-ouest, où les montagnes de l'Afghanistan et du Béloutchistan, s'incurvant vers le sud, forment une brèche naturelle, par laquelle ont passé, du reste, tous les envahisseurs, l'Himalaya et ses rameaux forment une barrière pratiquement infranchissable. Le mont Everest atteint 29.000 pieds ; beaucoup d'autres pics dépassent 25.000. La hauteur des passes de l'Inde vers le Tibet est rarement inférieure à 16.000, et la

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

hauteur moyenne de la ligne de partage des eaux dépasse probablement 18.000 pieds. Le plateau du Tibet lui-même est à une altitude moyenne de 15 à 16.000 pieds.

Les plus grandes rivières de l'Inde descendent toutes de l'Himalaya : l'Indus, la Sutlej, le Brahmaputra, le Gange. Cette muraille de montagnes agit d'ailleurs à la manière d'un écran ou d'un réfrigérateur qui intercepte les pluies charriées par la mousson, de sorte que le régime météorologique de l'Inde dépend en grande partie de l'existence du massif himalayen.

Cette partie de l'Inde est naturellement peu peuplée. Tous les Etats de l'Himalaya, depuis l'Assam à l'est jusqu'au Kashmir à l'ouest, ne comprennent guère ensemble plus de 7 millions d'habitants.

2° *La plaine indo-gangétique.*

Vient ensuite la vaste plaine alluviale, située immédiatement au sud du massif montagneux, et qui s'étend sur une longueur ininterrompue de 2.800 kilomètres.

Les parties orientale et centrale de cette plaine sont arrosées par le Gange, le Brahmaputra et leurs tributaires ; les parties nord et ouest par l'Indus et ses affluents.

Le point culminant de toute cette région, qui se trouve sur la ligne de partage des eaux entre le

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

restricted

de 4.000 pieds et s'élèvent jusqu'à 8.000 vers l'extrême Sud.

Au nord, presque dans le prolongement des Ghats occidentales, et formant la limite ouest du plateau, se trouvent les monts Aravali, qui comptent des hauteurs de 5.600 pieds.

De l'est à l'ouest, à travers le plateau de l'Inde centrale, courent les monts Vindhia et les monts Satpura, dont les plus hautes altitudes ne dépassent pas 4.000 pieds. Ces montagnes ont longtemps formé une barrière de rochers et de jungle presque infranchissable, entre le Nord et le Sud. Routes et chemins de fer les traversent aujourd'hui.

Tous les principaux cours d'eau de la péninsule indienne, à l'exception de l'Indus, de la Narbada et de la Tapti, qui se jettent dans la mer Arabique, versent leurs eaux dans le golfe du Bengale. Les plus importants de ces fleuves sont : le Gange, le Brahmaputra, le Mahanadi, la Godavari, le Kaveri.

Je renvoie le lecteur aux traités de géographie ou d'histoire naturelle pour les renseignements sur la flore et la faune du pays. Ils ne me paraissent pas avoir obligatoirement leur place ici.

Il n'en est pas de même du climat, sur lequel certains détails sont indispensables.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Le climat.

Le climat, dans l'Inde, varie considérablement suivant les régions.

Dans le Sud, la température change peu d'un bout de l'année à l'autre : la saison froide n'y est marquée que par un léger abaissement du thermomètre et de courte durée.

Dans le Nord-Ouest, le climat est tempéré de novembre à mars, et vraiment froid en décembre et janvier, souvent avec des gelées assez fortes ; tandis que la chaleur est intense de mai à septembre ou octobre.

Les autres régions se placent entre ces deux types extrêmes.

Le régime des pluies diffère beaucoup d'une région à l'autre.

La principale saison des pluies est déterminée par la mousson de sud-ouest, qui souffle de mai à septembre avec des variations dans la direction et la durée, suivant le pays.

Dans quelques parties, la saison pluvieuse est marquée par des averses irrégulières entre juin et septembre. Ailleurs, les pluies tombent régulièrement, et presque sans interruption, de la fin de mai à la mi-octobre.

Dans la portion méridionale de la côte Est, la

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

mousson de nord-est amène les pluies vers novembre ; tandis que, dans d'autres parties de l'Inde, la pluie d'hiver tombe en décembre ou janvier et ne dépend pas de la mousson.

Il existe des régions presque sans pluie, où la « saison pluvieuse » est, pour ainsi dire, théorique, et où la culture n'est possible que grâce aux crues périodiques des rivières, ou bien à l'établissement de canaux d'irrigation et de puits.

Les récoltes.

L'époque des récoltes varie selon la distribution des saisons.

Dans une grande partie de l'Inde, on pratique deux principales récoltes : le *rabi* (terme arabe dont l'équivalent *hindi* est *hari*) et le *kharif* (ou *sawani*).

Le *rabi*, qui est la récolte du printemps, dans l'Inde septentrionale et centrale, consiste principalement en blé, orge et une espèce de pois (*cicer arietinum*) que les Anglais appellent *gram*. C'est souvent la principale récolte : elle se sème en octobre et se moissonne en avril ou mai.

Le *kharif*, ou récolte d'automne, qui se sème au moment où commencent les pluies, mûrit en octobre ou novembre. Le *kharif* comprend la culture du millet et du maïs. C'est aussi à ce moment qu'on

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

fait le fourrage pour le bétail. Dans le Bengale, la grande récolte de riz est celle du *kharif*.

Récoltes sèches et récoltes humides.

Les récoltes se divisent aussi en récoltes sèches (*dry crops*) et en récoltes humides (*wet crops*).

On appelle récoltes sèches les récoltes qui dépendent directement du régime des pluies. Elles comprennent les diverses sortes de millets qui constituent la base de l'alimentation du peuple, comme aussi la nourriture du bétail.

La récolte humide se compose essentiellement du riz, qui ne peut être cultivé qu'en terre humide, c'est-à-dire irriguée. Son prix en fait un aliment de luxe, interdit à la grande majorité de la population.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE II

LA POPULATION

Le recensement de 1891. — Villes et campagnes. — Statistique religieuse. — Races. — Langues.

Le dernier recensement.

La population de l'Inde, au dernier recensement décennal, opéré en 1891, donnait les chiffres suivants :

	221.172.952	habitants pour l'Inde britannique
	66.050.479	// // les Etats indigènes
Ensemble	287.223.431	habitants .

Villes et campagnes.

Toute cette énorme population est répartie en petites agglomérations villageoises. Il n'y a, dans l'Inde, que

75	villes	comptant plus de 50.000	habitants
40	//	de 35 à 50.000	//
109	//	de 20 à 35.000	//

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Sur les agglomérations villageoises, 343.052 comptent moins de 200 habitants et 222.996 une population de 200 à 500.

Statistique religieuse.

Les habitants de l'Inde se répartissent comme suit entre les diverses religions :

Hindous	207.700.000
Musulmans	57.300.000
Fétichistes (peuplades sauvages)	9.300.000
Bouddhistes (en Birmanie)	7.100.000
Chrétiens	2.300.000
Sikhs	1.900.000
Jaïns	1.400.000
Parsis	90.000
Juifs	17.000
Divers ou incertains	43.000

Races.

Au point de vue ethnographique, l'Inde présente une étonnante variété. Des croisements à l'infini se sont opérés, depuis les temps les plus anciens, entre les diverses races aborigènes et les envahisseurs venus du Nord.

Le type aryen s'est conservé probablement très pur chez certaines castes de brahmanes aux traits à peine bronzés. Il diffère profondément du type dravidien du Sud presque noir, comme du type mongoloïde des populations du plateau central.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Mais, comme nous l'avons dit, des croisements innombrables se sont faits de tout temps entre ces diverses races et continuent à s'opérer sous nos yeux. La complexité va ainsi sans cesse en augmentant.

Langues.

Au point de vue linguistique, la complication est presque aussi grande. Il existe, dans l'Inde proprement dite, une centaine de langues différentes. Nous disons *langues* et non pas *dialectes* : ceux-ci sont innombrables.

On répartit ordinairement ces langues en trois groupes : aryen, dravidien, kolarien, auxquels il faut ajouter une quatrième division étrangère à l'Inde proprement dite : le groupe des langues tibéto-birmanes.

Le groupe aryen comprend les langues apparentées au sanscrit, telles que l'*hindi* et ses dialectes, (parlés, à eux seuls, par 86 millions de personnes), le *penjabi*, le *sindhi*, le *guzerati*, le *marathi*, le *bengali*, le *kashmiri*, etc., etc., dont les noms indiquent suffisamment la répartition géographique. L'*hindoustani*, qui est devenu une sorte de *lingua franca* de tout le Nord et d'une partie du Centre de l'Inde, est indien de grammaire, mais comprend un grand nombre de termes arabes, persans, turcs, importés par les conquérants musulmans et qui tendent à

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

s'éliminer. L'*ourdou* est l'*hindoustani* littéraire.

Le chiffre total des populations parlant les langues aryennes s'élève à près de 200 millions (Etats indigènes compris).

En voici la répartition :

Hindi.	85.670 000
Bengali	41.340.000
Marathi	18.890.000
Penjabi	17.720.000
Guzerati	10.620.000
Uriya	9.010.000
Ourdou	3.670.000
Sindhi	2.590.000

Le reste de l'Inde appartient presque tout entier aux langues dites *dravidiennes :* le *télougou,* le *tamoul,* le *canarais,* le *malayalam,* etc. Les langues dravidiennes sont parlées par 53 millions d'individus, ainsi répartis :

Telougou	19.880.000
Tamoul	15.230.000
Canarais.	9.750.000
Malayalam	5.430.000

Les langues kolariennes ne sont parlées que par 3 millions d'individus appartenant la plupart aux tribus sauvages.

Les langues tibéto-birmanes sont surtout représentées par le *birman* (5.930.000 individus) et l'*assamais* (1.430.000).

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE III

LA RELIGION

Ce qu'on entend par hindouisme ou brahmanisme. — Sens habituel du mot religion. — Les six philosophies orthodoxes de l'Inde. — Variété des cultes. — Fétichisme primitif. — Vitalité du brahmanisme. — Ses conquêtes. — Propagande intérieure. — Evolution des sectes. — Réformateurs populaires. — Le Bouddhisme. — Caractère tolérant de la région brahmanique. — Caractère oppressif de l'organisation sociale. — Grande liberté intellectuelle. — Divers états d'âme. — Variété des rites. — Le système brahmanique possède-t-il une morale ? — Pratiques immorales. — Les religions primitives. — Morale et religion. — La morale dans l'Inde.

Ce qu'on entend par Hindouisme ou Brahmanisme.

« Le mot *hindou* n'est pas une dénomination nationale, ni même géographique ; il désigne vaguement un assemblage fortuit de sectes, de tribus, de races, de professions héréditaires et de pures

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

castes (1). » De même, le mot *Hindouisme* ne désigne pas une religion à dogme défini, à la manière des grandes religions historiques : le Catholicisme, l'Islamisme ou même le Bouddhisme.

Par Hindouisme, ou Brahmanisme, si l'on préfère ce terme plus étroit, mais plus familier au public français, qu'on veuille surtout ne pas entendre la religion de Brahma, ce dieu honoraire et complètement négligé sinon oublié, mais la religion des brahmanes, et nous pourrons dire alors, avec Sir Alfred Lyall, que « par Brahmanisme nous désignons cette religion des Hindous dont l'orthodoxie en appelle à l'autorité des livres et des traditions brahmaniques, qui adore les dieux brahmaniques et leurs incarnations, vénère la vache, obéit à certaines restrictions touchant les mariages et les repas, et regarde la présence du brahmane comme nécessaire pour tous les rites essentiels (2) ».

Je préfère, quant à moi, l'appellation d'Hindouisme à celle de Brahmanisme. Elle est moins précise assurément ; mais justement dans son imprécision, elle représente fort bien l'état religieux essentiellement vague et flottant propre aux populations de l'Inde.

(1) Sir Alfred Lyall. — *Asiatic Studies*, première série, p. 5.

(2) *Ibid.* Il convient d'ajouter, il me semble, la croyance à la métempsycose.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Sens habituel du mot Religion.

Lorsque nous employons le terme *religion*, nous avons généralement en vue un système comprenant : en premier lieu, un dogme défini, c'est-à-dire une explication générale du monde et de l'homme ; puis un culte, c'est-à-dire un ensemble de cérémonies, de rites, s'adressant à des objets d'adoration plus ou moins nombreux ; enfin, un *régime*, c'est-à-dire un corps de prescriptions, de règles de conduite, qui constituent la *morale*.

Les six philosophies orthodoxes.

Dans l'Hindouisme, nous avons, en fait de dogme, six philosophies opposées de tendances et même entièrement contradictoires, *toutes les six orthodoxes*, sans compter les écoles hétérodoxes dont le nombre est infini.

Variété des cultes.

Nous avons deux cultes, celui de Vishnou et celui de Siva, qui sont presque en antagonisme, dont l'esprit, les tendances, sont aussi opposés que possible. Nous avons ensuite le culte des autres divinités du panthéon brahmanique, les incarnations des principaux dieux ; des dieux locaux en nombre considérable ; des héros, des hommes divinisés, dont le

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

nombre s'accroît tous les jours — car cette *officina deorum* qu'est l'Inde ne chôme jamais. Puis, nous avons des dieux de métiers, de castes ; des dieux de familles : les ancêtres.

Fétichisme primitif.

Mais ces divinités, taillées plus ou moins à l'image de l'homme, agrandie ou déformée par le symbolisme indien, ne sont pas les seuls objets d'adoration du peuple. Le fétichisme primitif est demeuré vivace sous le polythéisme de la surface. Non seulement les grands fétiches, quelques-uns plus ou moins personnifiés : le soleil, les astres, le feu, les rivières, les sources ; mais aussi les arbres, certains animaux ; tout objet dont la configuration, la situation, l'aspect présente quelque chose de frappant ou d'anormal, trouvent leurs dévots dans ce peuple ivre de surnaturel qui, loin de simplifier son culte, de réduire le nombre de ses dieux, semble prendre plaisir à compliquer chaque jour ses rites, à enrichir sans cesse son panthéon (1).

(1) L'Inde offre d'innombrables et souvent très curieuses manifestations de culte fétichique. Les principaux fétiches animaux sont : la vache, le tigre, le loup, le singe, le serpent (le *cobra* principalement).

Le culte des pierres, des fossiles, des arbres, des plantes, etc., etc., est très commun.

Un culte très remarquable est celui des ustensiles ou des instruments de travail. Le cultivateur rend un culte à sa

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

restricted

une civilisation plus avancée, plus raffinée, adoptent graduellement les coutumes hindoues, appellent le brahmane à officier aux cérémonies de la naissance, du mariage et de la mort, sacrifient aux divinités brahmaniques, tout en conservant leurs dieux particuliers qui se trouvent eux-mêmes adoptés, naturalisés, *hindouisés*. Elles se constituent en castes sur le modèle hindou, et le brahmane, pourvu qu'on y mette le prix, se charge de leur fabriquer une généalogie décente, qui les rattachera d'une façon plus ou moins authentique à l'une ou à l'autre des grandes castes de l'Hindouisme. Elles se mettent à brûler leurs morts, au lieu de les enterrer ou de les jeter aux bêtes fauves, et adoptent souvent (le snobisme est de tous les pays et de toutes les civilisations) la fâcheuse coutume hindoue des mariages précoces.

Cette *hindouisation*, cette brahmanisation des tribus aborigènes, ou tout au moins préaryennes, s'est continuée sans interruption depuis les premiers temps de l'Hindouisme. Elle dure encore.

Propagande intérieure.

Une propagande d'une autre sorte, qui prouve elle aussi la vitalité de la religion, est faite par les irréguliers de l'Hindouisme, ces chefs de secte, ces prophètes, ces *gurus* qui surgissent, journellement pour ainsi dire, sur un point ou sur un autre du

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

monde brahmanique, proclamant quelque nouveau dieu, inventant quelque nouveau rite, prêchant parfois quelque réforme morale, et, par le prestige de leur caractère, l'autorité de leur parole, l'exemple de leur vie, par les miracles qui, dans ce pays de surnaturel, sont l'accompagnement obligé de toute réforme religieuse, déterminent souvent de nombreuses conversions.

Evolution des sectes.

Ces mouvements religieux ne sont pas essentiellement brahmaniques. Au contraire, leur tendance première, leur impulsion originelle sont ordinairement dirigées contre l'orthodoxie, contre les abus et la tyrannie des prêtres. Leur propagande englobe, du reste, des adhérents de toute race, de toute caste, de toute condition : elle est, par conséquent, une protestation, au moins implicite, contre le Brahmanisme et son système de castes infranchissables. Mais bientôt (souvent dès la mort du fondateur) la secte ainsi formée est affectée par les traditions, les habitudes ambiantes. Née d'une protestation contre la caste, elle finit par se constituer elle-même en caste fermée. Il n'y a rien de changé dans l'Hindouisme : il n'y a qu'une caste de plus — et souvent un dieu de plus aussi : le fondateur de la secte. C'est ainsi que « la plupart de ces mouvements sont

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

sortis du Brahmanisme, et jusqu'ici ils s'y sont presque tous résorbés (1) ».

Réformateurs populaires.

Les cultes le plus en faveur dans l'Inde contemporaine, ceux de Rama et de Krishna, doivent infiniment à ces réformateurs sortis souvent des rangs les plus obscurs du peuple, comme Kabir, le tisserand de Bénarès, fondateur au xve siècle de la secte *Kabir-panthi*, qui fut un précurseur du grand réformateur sikh, Nanak ; ou Sur Das, le barde aveugle de Brija, qui vivait à la cour d'Akbar et fut l'apôtre populaire du culte de Krishna ; ou ce Tulsi Das, dont le *Ramayana* est aussi répandu dans les masses hindoues du Nord que la Bible dans les pays protestants.

Le Bouddhisme.

Le Bouddhisme, qui fut le plus illustre de ces mouvements religieux sortis du Brahmanisme, a disparu de l'Inde — mais non sans l'avoir profondément remuée et influencée. Il s'est résorbé lui aussi dans l'Hindouisme, au moins dans la personne de son fondateur ; car le Bouddha est devenu dans

(1) Sir A. Lyall. — *Asiatic Studies,* première série, p. 142.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

l'Inde une des incarnations de Vishnou (la huitième).

Caractère tolérant de la religion.

Le Brahmanisme est, du reste, singulièrement hospitalier sous ce rapport. Une religion qui admet six philosophies contradictoires, toutes également orthodoxes, des divinités et des incarnations sans nombre, serait certes mal venue à se montrer exclusive.

Caractère oppressif de l'organisation sociale.

Ce n'est pas la religion, en tant que dogme, qui est oppressive dans l'Inde : c'est l'état social. Il est vrai que l'état social et la religion sont tellement liés, tellement enchevêtrés, que la séparation est souvent bien difficile à établir. La caste, par exemple, est sans doute une institution sociale ; mais elle est consacrée, réglée par la religion, et toucher à l'une c'est nécessairement toucher à l'autre.

Grande liberté intellectuelle.

On ne peut donc pas reprocher au Brahmanisme d'être une religion oppressive pour l'intelligence. Elle admet les théories les plus diverses, les plus contradictoires : toute l'histoire de la philosophie

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

indienne est là pour le prouver. On peut dire sans exagération que la liberté de penser, de raisonner, et surtout de déraisonner est sans limites, dans l'Hindouisme.

Divers états d'âme.

Aussi singulièrement divers sont ceux qui se groupent sous sa bannière, également variés leurs états d'âme.

L'Hindou riche, instruit à l'européenne, *master of arts* de l'université de Bombay ou de celle de Calcutta, peut-être gradué d'Oxford ou de Cambridge ; le *pandit* de Bénarès, nourri du plus pur suc des Vedas et des Upanishads, le cerveau macéré dans la métaphysique hindoue ; le fier chef de clan rajput, descendant des héros et des dieux ; le brahmane gras et bien nourri, assis aux bords du Gange occupé à ses rites méticuleux ; le *yoghi* crasseux et superbe, qui épuise sa vie dans des austérités sans fin ; le puissant *zemindar* et le misérable *raiyat ;* le marchand et le soldat ; le pur déiste du *Brahmo Somaj* et le Bhil des montagnes, enrégimenté d'hier dans les cadres du Brahmanisme, mais plus dévot à ses humbles fétiches de pierre ou de bois qu'à Vishnou et à Siva ; tel sectaire qui pousse le respect de la vie jusqu'à s'interdire la chasse de ses parasites, et le dévot des divinités sanguinaires qui réclament encore des sacrifices humains ; cet ascète

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

assoiffé de pureté, et le fidèle des rites obscènes du *Tantra ;* riches et pauvres, savants et ignorants, seigneurs et paysans, débonnaires et sanguinaires, purs et impurs — tous, en dépit de la diversité, ou même de l'antagonisme de leurs croyances, de la variété de leurs rites, se considèrent cependant et sont, en effet, dans un certain sens les fidèles d'une seule et même religion que, faute d'un autre nom, nous avons appelée l'Hindouisme.

Variété des rites.

Les rites de cette religion, ou plutôt de ces cultes si nombreux, changent donc d'une peuplade, d'une caste, d'une secte, d'une famille à l'autre. Tel groupe reconnaît telle ou telle divinité que le groupe voisin n'a aucun droit et généralement aucun désir d'adorer.

Le système brahmanique possède-t-il une morale ?

Il en est de même des prescriptions morales qui varient également à l'infini, si bien qu'on a pu légitimement se demander si le Brahmanisme possédait bien une morale digne de ce nom.

Un système de morale ne peut guère être basé que sur l'adoration d'un être surnaturel, et dès lors hypothétique, conçu comme moral lui-même et dont

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

restricted

veuves devenant *sati*, en se brûlant vives avec leur époux défunt. Une semblable pratique, ainsi que l'a fort bien montré Sir Henry Maine, a évidemment son origine dans le désir de la famille du mari de se débarrasser de bouches considérées comme inutiles. Voilà un exemple d'une coutume sauvage et immorale consacrée par la religion. On peut en dire presque autant des pratiques d'un caractère plus social que religieux, mais religieusement consacrées, telles que les mariages précoces, l'interdiction du remariage des veuves, de certaines pratiques obscènes ou sanguinaires.

Les religions primitives.

Au reste, ce reproche d'immoralité ou d'*amoralité*, on peut le faire à la plupart des religions primitives. « Si l'on interrogeait les hommes primitifs sur l'usage de leurs croyances, ils pourraient répondre en substance que la théologie est comme la navigation ou l'astrologie ou tout autre art empirique, qui nous aide dans les dangers et les risques du voyage à travers l'existence sensible ; que c'est l'art d'interpréter les signes et les témoignages du caprice divin et de nous rendre propices des divinités puissantes qui rançonnent en quelque sorte la félicité humaine (1). » Cela ne veut pas dire qu'il n'y ait

(1) Lyall. — *Ouv. cit.*, p. 72.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

pas de moralité dans l'Inde ; mais simplement que, dans ce pays, la moralité s'est développée indépendamment de la religion et très souvent en opposition avec elle.

Morale et Religion.

La raison de ce fait est facile à saisir. Les prescriptions de toute religion fondée sur le surnaturel sont par essence éternelles, immodifiables. La morale pratique, au contraire, se perfectionne sans cesse, sous l'influence de conditions d'existence plus douces, d'exemples individuels, etc. Quand la religion est sage, elle sanctionne ces progrès moraux. En Occident, une religion dont les prescriptions seraient contraires à la moralité courante deviendrait vite impopulaire, et finirait par être abandonnée. Dans l'Inde, il n'en est point de même : religion et morale n'ont pas de corrélation nécessaire et sont trop souvent contradictoires, sans que le prestige de la religion se trouve diminué par cette insuffisance.

La morale dans l'Inde.

Le danger de ce divorce entre la religion et la morale, dans l'Inde, a été depuis longtemps senti et signalé. Le Bouddhisme fut l'éclatante affirmation de l'identité de la religion et de la morale. Plus

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

d'un réformateur a proclamé des préceptes empreints de véritable grandeur morale. Les exemples de fidélité, de dévouement, d'héroïsme, de sacrifice désintéressé sont nombreux dans le passé comme dans le présent de l'Inde brahmanique. Ce sont — malheureusement pour le bon renom de la religion — des exemples de vertus purement « laïques ». La religion, surtout la religion officielle, orthodoxe, ne saurait les revendiquer.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

restricted

restricted

restricted

Une caste de cette catégorie n'est évidemment pas à l'origine « un groupe corporatif fermé » et (même « en théorie ») « rigoureusement héréditaire », quoiqu'elle puisse le devenir.

Castes mixtes.

Enfin, la communauté d'usages elle-même n'est pas absolue, puisqu'on peut citer des castes mixtes, composées par exemple de Jaïns et d'Hindous, entre lesquels le mariage est admis.

Avec ces légères rectifications, la définition de M. Senart est excellente et nous sommes heureux de l'adopter.

Origines de la caste.

La caste est l'unité sociale de l'Inde. C'est elle qui donne à cette civilisation sa physionomie si spéciale. Ce mode de groupement remonte probablement aux premiers temps de l'invasion aryenne. Les liens de tribu et de clan, qui étaient sans doute les seuls que connussent les anciens Aryens, durent forcément se relâcher par la dispersion du peuple sur un plus vaste territoire, par la variété des occupations imposées par une vie plus sédentaire, l'inégalité croissante des conditions sociales, l'introduction de sang étranger, l'adoption de nouveaux cultes qui fut la suite du métissage ; plus tard, par les conditions

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

politiques différentes créées par la conquête islamique.

A défaut du vaste clan primitif, de la fédération de clan ou tribu, les hommes se contentèrent de groupements moindres, résultés d'affinités diverses : race, consanguinité, langue, voisinage, religion, profession, condition sociale. Et ces groupements conservèrent les principaux caractères de la tribu et du clan primitifs : réglementation des mariages, interdiction relative aux repas, l'une et l'autre, mais surtout la seconde, d'origine religieuse.

La caste résulte donc, à nos yeux : d'une part, de l'émiettement des clans primitifs, rendu inévitable par les nouvelles conditions sociales et économiques produites par l'établissement des Aryens dans l'Inde et par leur mélange avec les populations aborigènes ; et, d'autre part, de la conversion graduelle à la religion des conquérants de ces mêmes populations aborigènes, obéissant à l'attraction invariablement exercée par une civilisation plus raffinée.

Les quatre castes légendaires.

Les quatre grandes castes légendaires : Brahmanes, Kshatriyas, Vaisyas et Soudras, n'ont probablement jamais existé autrement que sous la forme de *classes* sociales. On parle, aujourd'hui encore, de Brahmanes et de Kshatriyas, de Vaisyas et de Soudras ; mais chacune de ces appellations générales s'applique à

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

des milliers de castes différentes, complètement étrangères l'une à l'autre, et entre lesquelles le mariage et le repas commun sont interdits. Il existe aujourd'hui 1.886 castes réputées brahmaniques, dont les membres exercent presque toutes les professions imaginables. De même les soi-disant Kshatriyas — qui augmentent avec une rapidité singulière à mesure que les seuls véritables Kshatriyas, les Rajputs de haute caste, s'éteignent — comptent 590 castes différentes. Les Vaisyas et les Soudras comptent un plus grand nombre de divisions encore, sans parler des innombrables castes et sous-castes formées des divers métiers.

Restrictions principales.

Quelles que soient sa nature et son origine, toute caste est caractérisée par des restrictions relatives aux mariages, restrictions qui varient d'une caste à l'autre. Mais le principe est celui-ci : *il faut* se marier dans sa caste ; *il est défendu* de se marier dans son *gotra*, dans sa famille.

Rites particuliers.

Chaque caste a également ses rites religieux particuliers : elle adore certaines divinités plutôt que d'autres ; elle a ses héros communs ; elle professe des restrictions relatives à la nourriture ; elle reconnaît certaines règles pour la communication avec

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

l'étranger, c'est-à-dire avec les gens de castes différentes.

Tendance à l'émiettement.

L'Inde se trouve de la sorte divisée non en nationalités (aucun groupement vraiment digne de ce nom n'existe dans ce pays) mais en une multitude de petites corporations fermées, dont le nombre va augmentant sans cesse. « Actuellement, l'ambition de chacun est de pouvoir se dire membre de la plus petite communauté imaginable, et plus le nombre est petit de ceux avec qui vous pouvez ou dîner, ou vous marier, ou vous réunir, plus sont grandes votre pureté et votre perfection. L'individu le plus pur est celui qui cuit lui-même sa nourriture, et ne permet pas que celle-ci soit effleurée même par l'ombre de son plus intime ami. Chaque caste, chaque secte tend ainsi à se subdiviser en castes et en sectes toujours plus étroites (1). »

La Famille.

Au-dessous de la caste, ou plutôt englobée dans la caste, nous trouvons la famille. Et par famille il ne faut pas entendre simplement, comme dans nos pays d'Occident, la réunion du père, de la mère et des enfants nés de ceux-ci, mais des communautés

(1) M. G. Ranade, à la *Social Conference* d'Amraoti.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

composées de plusieurs générations d'individus unis par le lien du sang et qui restent groupés dans l'indivision des biens et sous l'autorité du *paterfamilias*.

Les communautés de villages.

En outre de la communauté de famille, existe la communauté de village, dont nous trouvons l'analogue dans le *mir* russe. Ces communautés de village ont été sans doute à l'origine presque communistes. Elles sont aujourd'hui composées de familles plus ou moins nombreuses qui possèdent chacune en propre une partie des terres cultivables ; les pâturages sont partiellement divisés, et la jungle reste indivise entre tous les villageois.

Ces villages comprennent des familles de castes différentes qui, dans les repas communs du village, sont groupées séparément.

Les artisans.

A chaque communauté de village sont attachées des familles d'artisans dont le nombre et la spécialité varient d'un village à l'autre : forgerons, potiers, cordonniers, charpentiers, blanchisseurs, balayeurs ; un barbier, qui cumule ses fonctions avec celles de chirurgien et d'entremetteur pour les mariages. Quelques villages possèdent une *nautchi* ou danseuse ; dans d'autres, un astrologue est chargé de

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

déterminer la saison favorable pour les opérations agricoles ; parfois on trouve un sorcier ou *garpagari*, dont la fonction consiste à éloigner la grêle par ses incantations (1).

Annulation de l'individu.

Rien n'est plus éloigné, comme on peut le voir, de notre société individualiste que d'aussi étroites associations (caste, famille, communauté de village) dans lesquelles l'individu est tellement absorbé, fondu dans la communauté qui le domine, que celle-ci devient la véritable réalité sociale, seule vraiment vivante et agissante, et que l'individu n'est plus, pour ainsi dire, qu'une sorte d'abstraction dont l'existence séparée ne se conçoit même pas.

Le lien politique.

Nous ne dirons rien, quant à présent du moins, du lien politique. Il a véritablement bien peu d'importance, comparé à ces autres liens si solides que nous venons d'esquisser : le lien religieux et le lien social. L'occasion d'en parler se présentera tout naturellement lorsque nous décrirons l'organisation politique et administrative.

(1) B. H. Baden-Powell. — *The Indian village community*, p. 18.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

LIVRE II

Le Protectorat britannique.

CHAPITRE PREMIER

LES ANTÉCÉDENTS DE LA CONQUÊTE BRITANNIQUE

Histoire ancienne de l'Inde. — Les incursions musulmanes. — Mahmoud de Ghazni. — Conquêtes de Mohammed de Ghor. — La première dynastie musulmane. — Les Mogols. — Akbar. — Sa politique. — Décadence de la puissance mogole.

L'histoire ancienne de l'Inde.

Il est inutile, pour l'objet spécial de ce livre, qui est l'étude du problème indien actuel, de remonter plus haut dans l'histoire de l'Inde que l'époque des

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

premières invasions islamiques. Encore ne rappellerons-nous que les faits essentiels.

L'histoire antérieure est celle d'une foule de dynasties locales souvent très mal connues ; et, quant à l'histoire primitive, elle n'existe pas à proprement parler ou se confond étroitement avec la fable.

Les incursions musulmanes.

Les premières incursions musulmanes remontent à la fin du VIIe siècle ; et, dès le commencement du siècle suivant, Mohammed-ben-Kasim, général du khalife Valid, qui régnait à Damas, s'établissait sur l'Indus : le Sindh resta plus d'un siècle (711 à 828) soumis aux musulmans.

Mahmoud de Ghazni.

Au siècle suivant, Peshawur, la clef de l'Inde, tombait au pouvoir de l'Islam. Mais Mahmoud de Ghazni (997 à 1030) mérite de compter comme le premier conquérant musulman de l'Inde. Il poussa à l'est jusqu'à Gwalior et Kanouj ; au sud jusque dans le Kathiawar.

Conquêtes de Mohammed de Ghor.

La dynastie de Ghazni est renversée en 1186 par une dynastie rivale : celle de Ghor, qui continue les

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

entreprises sur l'Inde. Mohammed, de Ghor, prend Delhi, soumet le Bihar et le Bengale, et meurt en 1206, laissant son empire à la disposition de ses généraux.

La première dynastie musulmane.

L'un d'eux, un ancien esclave, Kutab-ud-Din, gouverneur de Delhi, s'y proclame roi et fonde la première dynastie musulmane de l'Inde.

Un de ses successeurs, Ala-ud-Din, conquiert l'Inde méridionale, et, dans le Nord, résiste victorieusement à plusieurs invasions mogoles (1295-1315).

Les Mogols.

Mais, en 1398, Delhi est prise et mise à sac par Tamerlan.

C'est un des descendants du grand conquérant : Baber, roi de Ferghana, qui, après avoir pris Samarkand et Kaboul, traversé la passe de Khaïber, et défait le roi de Delhi à Panipat (1526), triomphe de la confédération des clans rajpouts et soumet tout le pays jusqu'au Bihar. Il est le fondateur de la puissance mogole que ses successeurs devaient agrandir et fortifier si merveilleusement.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Akbar.

Le plus illustre de ces successeurs fut Akbar, l'une des figures les plus nobles, l'un des esprits les plus larges qui aient jamais exercé le métier de roi. Il rêva une conciliation, chimérique d'ailleurs, entre l'Hindouisme et l'Islamisme (1), et même peut-être la création d'une sorte de vaste religion universelle dont le dogme eût englobé toutes les plus pures croyances des autres religions.

Il réunit à sa cour de souverain musulman des représentants de toutes les religions existant alors dans l'Inde : des brahmanes, des bouddhistes, des jaïns, des parsis, des juifs, des chrétiens, véritable « parlement des religions », dont les discussions n'aboutirent, semble-t-il, qu'à confirmer chacun des disputeurs dans sa foi ou son intolérance, et l'empereur dans son éclectisme.

Akbar meurt en 1605, laissant le trône à son fils

(1) Akbar prit pour femmes les filles de deux grandes familles rajpoutes, c'est-à-dire appartenant à la fine fleur de l'aristocratie hindoue. Il donna des commandements militaires à des rajpouts, et s'en fit non seulement des tributaires mais des alliés. Djehanghir et Shah Djehan, successeurs d'Akbar, étaient les fils de mères rajpoutes : ils continuèrent la politique de tolérance et de concorde du grand empereur. Mais Aurangzeb, fils de Shah Djehan, qui se distingua par son fanatisme musulman, appartenait, par son père et sa mère, à la religion de Mahomet.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Djehanghir, à qui succède Shah Djehan, avec lequel la puissance mogole atteint son apogée.

Décadence de la puissance mogole.

La décadence commence avec Aurangzeb (1658 à 1707). Mais l'histoire de cette période sera mieux à sa place dans le chapitre suivant.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE II

HISTORIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT DES ANGLAIS DANS L'INDE

La Compagnie des Indes. — Son origine. — Lenteur du progrès britannique. — Les premières factoreries. — Visées politiques. — La Compagnie assume le *Diwani*. — Nature de ses pouvoirs. — Une situation exceptionnelle. — Décadence de l'empire mogol. — Des royaumes autonomes se fondent. — Incursions des Persans et des Afghans. — Situation dans le Sud. — Le Bengale. — Première guerre entre la France et l'Angleterre. — Nouvelle guerre. — Dupleix. — Jugement de Macaulay. — La politique de Dupleix. — Intervention dans les affaires des Etats. — Rivalité anglaise. — Capitulation de Pondichéry et traité de Paris (1763). — Progrès de l'influence anglaise au Bengale. — La politique anglaise dans l'Ouest. — Première guerre marathe. — Les trois guerres de Mysore. — Deuxième guerre marathe. — Guerre du Népal. — Guerre des Pindaris. — Troisième guerre marathe. — Cession d'Ajmir. — Première guerre de Birmanie. — Première guerre d'Afghanistan. — Guerres des Sikhs. — Deuxième guerre de Birmanie. — L'insurrection des Cipayes. — Deuxième guerre d'Afghanistan et troisième guerre de Birmanie. — Illusions françaises.

La Compagnie des Indes.

L'établissement de la puissance britannique dans

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

l'Inde a été une opération graduelle, une œuvre de longue haleine. La fondation de la célèbre Compagnie des Indes (*East India Company*) remonte à l'an 1600, et la domination anglaise n'est définitivement et officiellement assise qu'en 1858, lorsque, après la révolte dite des Cipayes, la couronne assume le gouvernement direct des vastes possessions qui, encore étendues depuis, constituent aujourd'hui l'Empire indien.

Lenteur du progrès britannique.

Mais la juxtaposition de ces deux dates : 1600, 1858, donnerait une fausse idée de la rapidité ou plutôt de la lenteur du progrès britannique, si l'on n'ajoutait pas que la Compagnie resta près d'un siècle et demi sans avoir aucunes visées ni entreprendre aucune action politiques. Confinés dans leurs opérations commerciales, assez fructueuses pour les intéresser exclusivement, les agents de la Compagnie avaient l'unique préoccupation de grossir le plus possible les dividendes de la société et préalablement de remplir leurs poches personnelles (1).

(1) « Le traitement annuel d'un membre du Conseil était de £ 300. Cependant, il était notoire qu'un semblable fonctionnaire ne pouvait vivre, dans l'Inde, à moins d'une somme dix fois supérieure. — Les jeunes commis étaient misérablement payés ; les employés supérieurs s'enrichissaient en trafiquant pour leur propre compte, et ceux qui arri-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Les premières factoreries.

Les trois premières factoreries de la Compagnie furent acquises l'une après l'autre durant les cent années qui suivirent sa fondation : Madras, un petit hameau de pêcheurs au-dessous du Fort Saint-George ; Bombay, cédé par les Portugais comme une portion de la dot de Catherine de Bragance ; Fort-William et le misérable village qui devait devenir Calcutta. Chacun de ces forts était établi uniquement pour la protection des magasins. Quelques Cipayes en formaient la garnison, et la population se composait des agents et des employés.

La direction de chaque établissement appartenait à un président entouré de son Conseil.

Visées politiques.

Il est intéressant de remarquer que les entreprises politiques des Européens dans l'Inde ne furent jamais que la conséquence de leurs opérations commerciales. Le commerce fut au début l'objet unique des Anglais et des Français, comme il avait été la seule préoccupation des Portugais et des Hollandais. Il s'agissait d'accaparer à son profit exclusif le com-

vaient au sommet de la hiérarchie accumulaient souvent des fortunes considérables. » MACAULAY. — *Lord Clive.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

merce très rémunérateur des coûteux articles d'exportation du pays. Les Hollandais, qui précédèrent les Anglais, cherchèrent à contrecarrer le monopole des Portugais, de même que les Portugais avaient lutté contre le monopole des Arabes.

C'est la politique personnelle d'Albuquerque qui fit les Portugais maîtres d'une partie de l'Inde : la Cour de Lisbonne ne l'encouragea jamais et finit par le désavouer. Ce sont les vues personnelles de Dupleix qui entraînèrent les Français dans leurs guerres du XVIIIe siècle. Enfin, c'est l'exemple des Français et l'initiative de Clive qui déterminèrent les entreprises politiques des Anglais.

La Compagnie assume le diwani (1).

L'histoire politique des Anglais dans l'Inde ne commence donc que vers le milieu du XVIIIe siècle, avec les guerres contre les Français dans le Sud de la péninsule. La première étape décisive dans la route vers la domination se place en 1765, lorsque la Compagnie assume les fonctions de *diwan*, ou ministre des finances, pour le Bengale, Bihar et Orissa.

(1) Le *diwani*, c'est-à-dire la fonction de *diwan*, ou ministre civil, comprend l'administration civile et financière ; le *nizamat* est l'office du *nazim*, ou ministre militaire et judiciaire.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Nature de ses pouvoirs.

La Compagnie ne fut donc pas, tant qu'exista la dynastie mogole de Delhi, un pouvoir politique indépendant, mais simplement un ministre de l'empereur, ou, si l'on préfère, une sorte de grand fermier général. La monnaie de la Compagnie portait le nom du souverain, et la légende qui, jusqu'à l'époque du marquis d'Hastings (1813), figurait sur le sceau du gouverneur général, donnait à ce haut fonctionnaire le titre d' « esclave du Mogol ».

Une situation exceptionnelle.

Situation étrange, exceptionnelle à coup sûr, que celle de cette société de marchands britanniques assumant le gouvernement indirect de vastes Etats. Mais situation bien plus extraordinaire encore que celle de cette même Compagnie arrivant par degrés à être plus puissante que sa métropole, commandant à une population plus nombreuse, disposant d'une armée plus considérable, d'un budget plus élastique que le Royaume-Uni lui-même.

Nous ne pouvons songer à faire ici l'histoire, même très résumée, de cette puissance d'un ordre si particulier. Mais il est indispensable, au début de cette étude qui se propose d'examiner les plus importants problèmes de l'Inde d'aujourd'hui, de si-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

gnaler très brièvement les principaux anneaux de la chaîne d'événements qui, d'un groupe de marchands de la Grande-Bretagne, firent les maîtres d'un des plus vastes empires du monde.

Décadence de l'empire mogol.

Nous avons montré, dans le chapitre précédent, comment la dynastie mogole, fondée par Baber en 1524, portée à son plus haut degré de gloire par Akbar, maintenue par ses successeurs Djehanghir, Shah-Djehan et Araungzeb, avait vu sa puissance décliner très rapidement après la mort de ce dernier empereur, en 1707. Les difficultés avaient même commencé déjà du vivant d'Araungzeb avec les entreprises guerrières des Marathes.

Des royaumes autonomes se fondent.

Les gouverneurs de provinces ou *nawabs* cherchent à rendre leurs pouvoirs héréditaires, et de véritables royaumes autonomes se fondent, par exemple dans le Deccan et à Oudh, qui cessent de payer tribut à la Cour de Delhi. Les grands chef de clans aryens du Rajputana cessent de reconnaître l'autorité de l'empereur. Les Marathes, devenus puissants dans tout l'Ouest et dans une grande partie du Centre, fondent des royaumes indépendants comme Pouna et Gwalior. Une autre nationalité guerrière

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

s'affirme, celle des Sikhs, qui occupent les plaines du haut Indus.

Incursions des Persans et des Afghans.

Les Persans et les Afghans franchissent l'Indus pour venir faire de fructueuses *razzias* dans l'Hindoustan (1), et Delhi elle-même est mise à sac par ces hardis envahisseurs.

Situation dans le Sud.

Toute la région située entre la mer orientale et le plateau central était alors gouvernée par un délégué du *nizam* d'Haiderabad, le *nawab* d'Arcot, qui visait à rendre son pouvoir héréditaire. Trichinopoly était la capitale d'un *rajah* hindou. Tanjore formait un autre royaume hindou sous un descendant de Sivaji, le glorieux fondateur de la puissance marathe. Mysore devenait graduellement un troisième état hindou. Partout, des chefs locaux (*palegars* ou *naiks*), établis dans leurs citadelles ou leurs repaires fortifiés des montagnes, affirmaient, au besoin par la force des armes, leurs prétentions à l'indépendance.

(1) Le nom d'Hindoustan n'est jamais donné, dans l'Inde, à toute la péninsule. Ce terme s'applique, à proprement parler, au pays situé au nord de la rivière Narbada, et plus spécialement à la portion septentrionale des bassins du Gange et de la Jumna.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Le Bengale.

Seul, pour ainsi dire, le Bengale, quoique gouverné par une maison héréditaire de *nawabs*, fondée en 1704, continuait encore à verser de grosses sommes dans le trésor impérial.

Première guerre entre la France et l'Angleterre.

Telle était la situation de l'Inde vers 1746, au moment où la guerre de la succession d'Autriche mettait aux prises la France (1) et l'Angleterre.

Labourdonnais, gouverneur de Bourbon, assiège Madras, le détruit et emmène le personnel de la Compagnie prisonnier à Pondichéry. Madras fut, d'ailleurs, rendu aux Anglais par le traité d'Aix-la-Chapelle, en 1748.

Nouvelle guerre.

Ce premier conflit, conséquence ou prolongement

(1) Les Français, établis d'abord à Surat (1668), avaient abandonné ce port pour Trincomali, pris aux Hollandais, mais restitué par le traité de Nimègue. Le petit village de Pondichéry fut acheté au raja de Vijayapur et fortifié. Pris par les Hollandais en 1693, rendu par le traité de Ryswick (1697), Pondichéry devint le chef-lieu des établissements français. Chandernagor fut acquis en 1688, Mahé en 1726, Karikal en 1739.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

d'une guerre européenne, fut suivi d'une autre guerre, purement indienne celle-là, puisqu'elle eut lieu à une époque où la France et l'Angleterre étaient en paix. Les intérêts de la Compagnie française étaient à ce moment confiés à Dupleix, dont le génie audacieux et entreprenant avait conçu un plan de domination de l'Inde que les Anglais n'ont eu qu'à appliquer. Voici, du reste, le jugement qu'a porté Macaulay sur notre illustre compatriote.

Dupleix.

« L'homme qui, le premier, vit la possibilité de fonder un empire européen sur les ruines de la monarchie mogole fut Dupleix. Son esprit remuant, capable et inventif, avait conçu ce projet à une époque où les plus habiles serviteurs de la Compagnie anglaise se préoccupaient uniquement de factures et de connaissements. Et non seulement il s'était proposé un pareil but ; mais il avait conçu aussi une vue juste et nette de la manière dont il pouvait être atteint. Il vit clairement que les forces les plus considérables que les princes de l'Inde pouvaient mettre en ligne ne sauraient résister à un corps réduit d'hommes instruits dans la discipline et guidés par la tactique de l'Occident. Il vit aussi que les indigènes de l'Inde pourraient, sous des chefs européens, former des armées qu'un maréchal de

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Saxe ou un Frédéric seraient fiers de commander. Il se rendait parfaitement compte qu'un aventurier européen ne pouvait trouver, pour exercer la souveraineté dans l'Inde, de procédé plus aisé et plus commode que celui qui consiste à parler par la bouche de quelque brillant pantin, paré du titre de nabab ou de nizam. L'art de la guerre aussi bien que celui de la politique, qui devaient être quelques années plus tard appliqués avec un si remarquable succès par les Anglais, furent d'abord compris et pratiqués par cet ingénieux et ambitieux Français (1). »

Intervention dans les affaires des États.

Des successions disputées aux trônes d'Haiderabad et d'Arcot fournirent à Dupleix l'occasion attendue d'intervenir dans les affaires des États. Sur l'un et l'autre trône il plaça des candidats à lui et devint ainsi, pour un temps, l'arbitre des destinées politiques du Sud tout entier.

Rivalité anglaise.

Mais les Anglais avaient, eux aussi, un candidat au trône d'Arcot, et de ces prétentions opposées naquirent les hostilités entre les deux Compagnies.

(1) MACAULAY. — *Lord Clive.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

La France laisse le champ libre à l'Angleterre.

Elles se terminèrent, après des incidents nombreux et variés, par la défaite du général français Lally, suivie de la capitulation de Pondichéry, en janvier 1761. Par le traité de Paris (février 1763), nous abandonnions finalement tout droit à un établissement militaire dans l'Inde, et laissions le champ libre à l'Angleterre (1).

Progrès de l'influence anglaise au Bengale.

Tandis que ces événements se passaient dans le Sud, les Anglais étendaient également leur influence au Nord : Clive anéantissait à Plassey (1757) le *nawab* du Bengale et le remplaçait par une de ses créatures, pour laquelle il eut soin d'obtenir l'investiture de la cour de Delhi. En 1758, Clive est fait gouverneur des établissements britanniques au Bengale, et, peu d'années après (1765), la Compagnie est nommée par le Grand Mogol *diwan*, c'est-à-dire ministre des finances, pour le Bengale, Bihar et Orissa.

(1) Il est intéressant de rappeler, pourtant, que Bonaparte rêva un moment, très sérieusement, la conquête de l'Inde. L'expédition d'Egypte, dans sa pensée, en était la préface. Des pourparlers eurent lieu entre le sultan de Mysore, Tippou, et le Directoire. Il s'agissait d'envoyer à Mysore 30.000 hommes de troupes françaises, qui eussent coopéré avec les forces de Tippou Sultan.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Un *nawab* à peu près honoraire est conservé à Mushirabad : il se borne à rendre la justice au nom de l'empereur.

La politique anglaise dans l'Ouest.

La politique à laquelle sont dus ces brillants résultats, et dont l'idée revient tout entière à Dupleix, se continua avec un égal succès, mais non sans de grosses difficultés, dans l'Ouest. Le prétexte à une intervention britannique fut la succession au trône marathe de Pouna.

Première guerre marathe.

La première guerre marathe (il en fallut trois pour réduire cette race énergique) se termina en 1782, après des alternatives de succès et de revers, et les Anglais n'en retirèrent que la possession de Salsette (près de Bombay) et de quelques autres petites îles sans importance.

Les trois guerres de Mysore.

La première guerre de Mysore aboutit, en 1784, à la mutuelle reddition des conquêtes des deux belligérants. La seconde guerre de Mysore (1790-1792), dans laquelle les Anglais ont comme alliés le nizam du Deccan et la confédération des Marathes, est plus heureuse pour la Compagnie. Elle s'achève par

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

la soumission de Tippou Sultan et le partage de la moitié de ses États entre les alliés. L'autre moitié est rendue à la famille de rajas détrônée par Haider-Ali, le père de Tippou. La troisième guerre de Mysore est marquée par la prise de Seringapatam et la mort de Tippou, tué sur la brèche (1799).

La présidence de Madras.

Vers la même époque, les Etats du *nawab* d'Arcot et la principauté de Tanjore furent placés sous l'autorité directe de la Compagnie et constituaient la présidence de Madras telle, à peu de chose près, qu'elle existe aujourd'hui.

Deuxième guerre marathe.

Mais il s'en faut que le pouvoir de la Compagnie soit dès lors établi sans conteste. Il lui faut lutter une seconde fois contre les Marathes (1803), et cette guerre contre les grands chefs qui s'appellent Sindhia, Holkar et le raja de Nagpur, n'est pas toujours heureuse pour les généraux britanniques. Elle aboutit cependant à l'annexion d'une bonne partie des territoires qui constituent aujourd'hui ce qu'on appelle les Provinces du Nord-Ouest.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Guerre du Népal.

De 1814 à 1816, c'est la guerre contre le Népal, qui commence par un sanglant échec des troupes de la Compagnie, et aboutit à la cession de quelques stations élevées qui sont devenues, depuis, les principaux *sanatoria* des Anglais dans l'Inde.

Guerre des Pindaris.

Cette guerre à peine terminée, une autre devient nécessaire contre les Pindaris, qui sont anéantis en 1817 : les territoires conquis sur eux constituent le noyau des Provinces Centrales actuelles.

Troisième guerre marathe.

Puis, c'est la troisième guerre marathe, contre les trois États de Pouna, de Nagpur et d'Indore. Elle a pour résultat l'annexion des États du *peshwa* de Pouna à la présidence de Bombay.

Cession d'Ajmir.

Vers la même époque (1817), Sindhia, le grand chef marathe, cédait aux Anglais la forteresse d'Ajmir, le chef du Rajputana, et les fiers princes rajputs, que ni Musulmans ni Marathes n'avaient réussi à soumettre, acceptaient la position de feudataires de la Compagnie.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Première guerre de Birmanie.

La série des expéditions militaires se continue, en 1824, par la première guerre de Birmanie et l'annexion de l'Assam, d'Arracan et de Tenassérim.

Première guerre d'Afghanistan.

Puis, par la première guerre d'Afghanistan, marquée, en 1842, par l'anéantissement de toute une armée britannique ;

Guerres des Sikhs.

Par la conquête du Sindh (1843) ; la première guerre des Sikhs (1845) ; la deuxième guerre des Sikhs et l'annexion du Penjab (1849) ;

Deuxième guerre de Birmanie.

La deuxième guerre de Birmanie et l'annexion de Pégou (1852) ;

L'insurrection des cipayes.

Enfin, par la répression de la fameuse révolte dite des cipayes, qui mit un moment la puissance anglaise à deux doigts de sa perte, et qui entraîna le transfert à la Couronne de tous les pouvoirs exercés jusque-là par la Compagnie.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Deuxième guerre d'Afghanistan et troisième guerre de Birmanie.

Pour compléter la liste des expéditions militaires les plus importantes du gouvernement de l'Inde, il faut nommer la deuxième expédition d'Afghanistan (1878-1880) et la troisième guerre de Birmanie, dont la conséquence est l'annexion de la Haute-Birmanie à l'empire indien (1886).

Illusions françaises.

On pourra trouver trop longue cette revue, pourtant très rapide, des progrès de la puissance britannique dans l'Inde. Elle était indispensable. Il semble, en effet, à entendre journellement chez nous certaines déclamations de nos anglophobes professionnels, que l'Angleterre n'ait eu que la peine d'évincer la France d'un empire que celle-ci avait créé, conquis, pacifié, organisé peut-être, pour s'en voir déposséder par la légendaire perfidie d'Albion.

Combien complétement cette vue enfantine des choses est fausse, on a pu le voir par le rapide exposé de faits que nous venons de présenter ! La puissance britannique ne s'est pas fondée en un jour. Elle a été l'œuvre de longs et patients efforts dont je ne suis pas bien sûr que nous eussions été capables.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Les établissements français étaient vraiment bien peu de chose comparés à l'empire indien actuel, et s'il nous est loisible, s'il est juste d'admirer le génie politique de Dupleix, qui conçut le premier le plan de domination que Clive et ses successeurs appliquèrent avec tant de succès, il faut bien reconnaître que ce sont les honteuses, les criminelles divisions de nos agents, la trahison des uns, l'ineptie des autres, l'insuffisance de presque tous, bien plutôt que la supériorité ou l'habileté politique et militaire de nos rivaux, ou leurs intrigues, qui nous ont fait perdre l'embryon d'un vaste empire.

L'avouerai-je? Je ne le regrette pas, pour ma part, et j'en dirai les raisons dans un autre chapitre.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE III

LE GOUVERNEMENT ET L'ADMINISTRATION

Le secrétaire d'État pour l'Inde. — L'*India Council*. — Le gouverneur général et son Conseil. — Départements ministériels. — Le Conseil législatif du vice-roi. — Divisions administratives. — Les gouverneurs de Madras et de Bombay. — Les lieutenants-gouverneurs. — Les *chief-commissioners*. — Autonomie administrative des provinces. — Commissaires et fonctionnaires de districts. — Municipalités. — Recrutement du *Civil service*. — Traitements.

Le secrétaire d'État pour l'Inde.

Aux termes de l'*Acte pour le gouvernement de l'Inde*, qui reçut l'approbation royale le 2 août 1858 et qui règle encore l'organisation actuelle, le secrétaire d'État pour l'Inde est investi de tous les pouvoirs précédemment exercés par la Compagnie des Indes ou par le *Board of Control*. En voici l'économie générale.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

L'India Council.

Le secrétaire d'État est assisté d'un Conseil qui ne comprend pas moins de dix membres, à la nomination du ministre. Neuf au moins des membres du Conseil doivent avoir servi ou résidé dix ans dans l'Inde et ne pas l'avoir quittée depuis plus de dix ans, au moment de leur nomination. Dix ans est également le terme de leurs fonctions, qui sont incompatibles avec un siège dans l'une ou l'autre Chambre.

Le Conseil s'occupe, sous la haute direction du ministre, des multiples affaires de l'Inde dont la solution entière ou partielle dépend du gouvernement métropolitain. Par l'acte de 1858, déjà cité, les dépenses de l'Inde, tant dans le pays même que dans la métropole, sont soumises au contrôle du secrétaire d'État *en Conseil*, et la majorité de ce Conseil est nécessaire pour toute innovation fiscale ou financière.

Le ministre décide de sa propre autorité les affaires pour lesquelles le secret est nécessaire, c'est-à-dire celles touchant la diplomatie, la guerre, les rapports avec les États indigènes, etc.

Le Conseil se divise en plusieurs commissions qui se partagent le travail. Il se réunit obligatoirement au moins une fois par semaine et les réunions ne peuvent comprendre moins de cinq membres.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Le gouverneur général et son Conseil.

Mais le ressort le plus actif de la puissante mécanique qui règle l'empire indien se trouve dans l'Inde elle-même, dans la personne du gouverneur général en Conseil.

Le gouverneur général et les membres ordinaires de son Conseil sont nommés par la Couronne. La durée de leurs fonctions est ordinairement de cinq ans ; mais c'est l'usage et non la loi qui a déterminé ce terme.

Le Conseil du gouverneur général se compose actuellement de cinq membres ordinaires, auxquels se joint le général commandant en chef des troupes.

Départements ministériels.

Les affaires sont réparties entre les sept départements suivants, à la tête de chacun desquels figure un secrétaire du gouvernement de l'Inde : Intérieur, affaires étrangères, finances, affaires militaires, travaux publics, revenu, agriculture. Sauf celui des affaires étrangères, qui relève directement du vice-roi, chacun de ces départements ministériels est placé sous la haute direction d'un des membres du Conseil.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Le Conseil législatif du vice-roi.

Le Conseil du gouverneur général, par l'adjonction de seize membres complémentaires nommés par le vice-roi, se transforme en *Conseil législatif*.

Le Conseil législatif, dont les séances sont publiques, possède des pouvoirs très étendus. Son autorité législative n'est guère limitée que par l'obligation naturelle de ne pas toucher aux dispositions des Actes du Parlement relatifs à l'Inde ni de porter atteinte à l'autorité de la Couronne ou du Parlement.

Certaines restrictions sont apportées au droit d'initiative des membres. C'est ainsi qu'aucun projet intéressant la dette publique ou le revenu, ou la religion, ou les affaires militaires, ou les relations du gouvernement avec les États étrangers, ne peut être présenté sans l'autorisation préalable du vice-roi. La sanction de la Couronne n'est pas nécessaire pour la validité d'un Acte ; mais la Couronne peut annuler un Acte une fois passé.

Divisions administratives.

Au point de vue administratif, l'Inde est divisée en huit grandes provinces et quelques unités plus petites.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Les gouverneurs de Madras et de Bombay.

Les provinces (on disait autrefois et l'on dit encore couramment les présidences) de Madras et de Bombay sont placées sous l'autorité de gouverneurs nommés directement par la Couronne. Chacun de ces gouverneurs est assisté d'un Conseil législatif de deux membres appartenant à l'*Indian Civil Service* et nommés également par la Couronne.

Les lieutenants-gouverneurs.

Le Bengale, les Provinces du Nord-Ouest, le Penjab et la Birmanie sont administrés par des lieutenants-gouverneurs nommés par le vice-roi avec l'approbation de la Couronne.

Les chief-commissioners.

L'Assam et les Provinces Centrales obéissent à des *chief-commissioners*, nommés par le vice-roi en Conseil.

Les postes secondaires, attribués également à des *chief-commissioners*, sont ceux de Coorg, d'Ajmir-Merwara, du Béloutchistan britannique et des îles Andaman.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Autonomie administrative des provinces.

Quoique toutes les provinces soient également placées sous l'autorité du gouvernement de Calcutta, elles jouissent d'une grande indépendance administrative. C'est ainsi que les gouverneurs de Madras et de Bombay, ainsi que les quatre lieutenants-gouverneurs, ont chacun leur conseil législatif provincial.

Commissaires et fonctionnaires de districts.

Les provinces sont partagées en divisions plus petites, confiées chacune à un fonctionnaire appelé *commissioner*.

Ces divisions, à leur tour, sont subdivisées en districts, à la tête de chacun desquels est placé un fonctionnaire qui porte le titre de *collector-magistrate* ou celui de *deputy commissioner*.

Dans la plupart des districts, ce fonctionnaire est assisté d'un *joint magistrate* (magistrat adjoint) d'un *assistant magistrate*, d'un ou plusieurs *deputy collectors* et de divers autres fonctionnaires subalternes. Dans certains districts, le *collector-magistrate* remplit aussi les fonctions de juge ; dans d'autres, les fonctions administratives et judiciaires sont séparées. Le district constitue l'unité administrative de l'Inde. On en compte environ 250.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Municipalités.

Il faut signaler encore, pour compléter ce croquis de l'organisatien administrative de l'Inde, l'existence de 754 municipalités, comprenant une population de 16 millions d'individus. Les conseils municipaux, en partie électifs, s'occupent, sous la sanction des gouverneurs provinciaux, de pourvoir à l'entretien des routes, au service des eaux, aux marchés, à l'hygiène, etc.

Recrutement du Civil Service.

Le personnel du *Civil Service of India*, qui forme le haut état-major de l'administration de l'empire indien, se recrute en Angleterre, par un concours annuel ouvert à tous les sujets britanniques sans distinction de race ou de religion.

Stage imposé aux candidats.

Les candidats reçus à ce concours sont obligés à une sorte de stage d'un an, en Angleterre, à la fin duquel ils sont soumis à un examen final sur des matières intéressant leurs futures fonctions. Ils reçoivent une idemnité de £ 100 (2.500 fr.) destinée à leur permettre de passer le temps de leur stage à l'une des universités ou collèges approuvés par l'*India Office*.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Limite d'âge.

La limite d'âge pour l'entrée dans le Civil Service est actuellement fixée à 23 ans.

Traitements.

Les traitements des fonctionnaires du Civil Service sont très élevés. En voici un aperçu :

Un *assistant magistrate*, poste de début, touche 400 roupies par mois (8.160 fr. par an); un *second assistant collector*, 700 roupies (14.280 fr.); un *first assistant collector*, 900 roupies (18.360 fr.); un *junior collector-magistrate*, 1.800 roupies (36.720 fr.); un *senior collector-magistrate*, 2.325 roupies (47.430 fr.); un *chief-commissioner*, 4.166 roupies (85.000 fr.), plus des accessoires; un lieutenant-gouverneur, 8,333 roupies (170.000 fr.) plus des accessoires. A la plupart de ces traitements s'ajoutent, en effet, des accessoires divers, sans compter les *indemnités de change*. Je ne cite que pour mémoire (car ils n'appartiennent pas à la carrière) les gouverneurs de Madras et de Bombay, qui émargent au budget de l'Inde pour 10.000 roupies par mois (204.000 fr. par an) et le vice-roi dont le traitement annuel est de 250.800 roupies ou 430.000 fr., en chiffres ronds.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Les retraites.

Tout membre du *Civil Service of India* a droit à une pension annuelle de £ 1.000 (25.000 francs) après vingt-cinq années de service, dont quatre peuvent se passer en congés, avec demi-solde. Les fonctionnaires y contribuent partiellement, au moyen d'une retenue de 4 % opérée sur leurs traitements.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE IV

L'ORGANISATION JUDICIAIRE

Les lois. — Codification des lois pénales. — Le droit civil. Magistrats de districts. — Hautes Cours. — Classes de magistrats; compétence. — Justice civile. — Nomination du personnel judiciaire. — Juges indigènes. — Privilèges des sujets britanniques européens. — L'Anglais au-dessus des lois. — Excellence du personnel judiciaire. — Procédure trop compliquée. — Frais de justice exagérés.

Les lois.

L'arsenal législatif de l'Inde britannique se compose essentiellement : 1° des lois et règlements édictés par l'ancienne Compagnie des Indes et, depuis 1858, par le gouvernement qui lui a succédé; 2° des Actes du Parlement britannique applicables à l'empire indien; 3° des lois hindoue et musulmane pour les mariages, les héritages, etc.; 4° du droit coutumier, variable à l'infini, d'un pays, d'une race, d'une caste à l'autre.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Codification des lois pénales.

Dès 1833, on sentit le besoin d'une codification, et l'on commença celle-ci par les lois pénales. Macaulay fut le principal rédacteur du Code pénal indien. Il termina son œuvre en 1838 ; mais ce ne fut que plus de vingt ans après (en 1860) que le Code en question fut promulgué. Il fut suivi, en 1861, par le Code de procédure criminelle. Ces deux monuments judiciaires, qui contiennent en substance toute la loi pénale de l'Inde britannique, « atteignent (dit Sir Henry Maine) le plus haut degré de perfection que ce genre de législation ait réalisé ».

La codification et la simplification des lois a été une réforme de premier ordre et qui mérite d'être louée presque sans restrictions. Pour la justice criminelle, toute réserve quelconque serait même injuste.

Le droit civil.

En matière civile, nous l'avons dit, c'est la loi hindoue et la loi musulmane qui règlent souverainement les contestations entre indigènes. La loi musulmane pourrait assez aisément être codifiée ; mais la loi hindoue, et surtout la coutume, qui varie d'une province, d'un district, d'une caste, d'un in-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

dividu à l'autre, ne comporte pas de codification complète. Cependant, pour ces parties du droit civil qui ne touchent pas directement à la religion, comme les contrats, les ventes, la procédure, etc., des codes ont été rédigés qui s'appliquent avec certaines réserves à tous les habitants de l'Inde sans distinction de race ni de religion.

En somme, le droit pénal est essentiellement *un* pour tous : il repose sur les textes britanniques. Le droit civil, au contraire, varie d'une classe de la population, d'une caste à l'autre : chacune a le sien.

Cours de sessions.

Pour les affaires criminelles et correctionnelles, l'organisation judiciaire est fort simple. Chaque province est partagée en un certain nombre de divisions dont chacune constitue le ressort de ce qu'on appelle une Cour de session (*Court of Session*) présidée par un juge de sessions (*Sessions judge*), assisté dans certains cas de juges additionnels, adjoints et assistants.

Magistrats de districts.

Chaque division de session comprend un certain nombre de districts, chacun pourvu d'un magistrat de district (*District magistate*).

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Les Hautes Cours.

Au chef-lieu de chaque province est établie une Haute Cour (*High Court*), tribunal d'appel (au civil comme au criminel) dont les décisions sont souveraines, sauf pour certaines causes civiles qui comportent un dernier appel devant le comité judiciaire du Conseil privé, en Angleterre. Les Hautes Cours ont la compétence la plus étendue : elles peuvent passer toute sentence autorisée par le Code pénal ou par toute autre loi. Tous les jugements des Hautes Cours, au criminel, sont par devant jury.

Le juge de sessions a des pouvoirs presque aussi étendus ; mais les sentences capitales doivent être confirmées par la Haute Cour. Cette juridiction comprend également un jury ou des assesseurs spéciaux.

Classes de magistrats ; compétence.

Les *magistrats* sont de trois classes et leur compétence est réglée comme suit :

1° Magistrats des Cours de présidence et magistrats de première classe, comprenant les magistrats de district : ils prononcent des condamnations n'excédant pas deux ans de prison ou 1.000 roupies (1.700 fr.) d'amende ; dans les causes comportant appel, il y a renvoi devant la Cour de session ou devant la Haute Cour ;

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

2° Magistrats de deuxième classe ; compétence : six mois de prison ou 200 roupies d'amende ;

3° Magistrats de troisième classe ; compétence : un mois de prison ou 50 roupies d'amende.

Justice civile.

L'organisation judiciaire, en matière civile, n'est pas aussi uniforme qu'au criminel, et varie plus ou moins suivant les provinces.

Cependant, dans les trois anciennes présidences et dans les Provinces du Nord-Ouest, il y a habituellement trois classes de juges : les juges de district ; les juges dits *subordonnés* (*subordinate judges*) ; les *munsifs* ou juges subordonnés de deuxième classe. Dans certains cas, le juge de district est aussi juge d'appel ; pour les autres cas, l'appel est devant la Haute Cour.

Il existe en outre ce qu'on nomme des *small cause courts* (littéralement : cours des petites causes) qui, dans les limites de leur compétence, jugent sans appel.

Nomination du personnel judiciaire.

A l'exception des juges des Hautes Cours, qui sont nommés par la Couronne, tous les juges et magistrats sont à la nomination des gouvernements provinciaux.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Juges indigènes.

Le personnel judiciaire est en grande partie composé d'indigènes, et les Hautes Cours elles-mêmes comptent parmi leurs membres une proportion notable de juges hindous et musulmans.

Privilèges des sujets britanniques européens.

En principe, tout contrevenant, à quelque race, à quelque religion qu'il appartienne, est jugé indifféremment par le juge de sa circonscription, que celui-ci soit anglais, hindou ou musulman.

Une seule exception a été créée, en faveur des « sujets britanniques européens » que le Code de procédure criminelle définit ainsi :

« Sujet britannique européen (*European British subject*) veut dire : 1° tout sujet de Sa Majesté né, naturalisé ou domicilié dans le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, ou dans l'une ou l'autre des colonies ou possessions européennes, américaines ou australiennes de Sa Majesté, ou dans la colonie de la Nouvelle-Zélande, ou dans la colonie du Cap de Bonne-Espérance ou dans le Natal ; 2° tout enfant ou petit-enfant par descendance légitime d'une des personnes susdites. »

En matière criminelle, aux termes d'un Acte de 1884 qui a précisé les privilèges des « sujets britan-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

niques européens », ceux-ci ne sauraient être jugés par un juge indigène d'un grade inférieur à celui de magistrat de district ou de juge de sessions. De plus, le « sujet britannique européen » a le droit, quelque insignifiante que puisse être l'accusation dont il est l'objet, de demander à être jugé par un jury dont la moitié, au moins, sera composée d'Européens ou d'Américains. Or, il existe un grand nombre de districts où il est impossible, faute d'Occidentaux, de constituer un jury. La cause doit, en ce cas, être renvoyée par la Haute Cour à un autre district où la formation d'un jury sera possible. On voit d'ici le désagrément et les frais occasionnés aux plaignants et aux témoins, obligés parfois à de longs et coûteux voyages pour trouver la juridiction exceptionnelle qui examinera — avec quelle sympathie, hélas ! et quelle impartialité ! — leurs griefs ou leurs doléances.

L'Anglais au-dessus des lois.

En fait, un pareil état de choses, vu le coût des procès et l'inévitable partialité du jury, équivaut à placer l'Anglais au-dessus des lois. Ce choquant privilège n'existe heureusement qu'en matière criminelle. En matière civile, et cela depuis 1836, un Européen peut être jugé par un juge indigène.

Il serait inutile, pour l'objet de cette étude, d'entrer dans plus de détails sur l'organisation judiciaire

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

de l'Inde. Il suffit qu'on en ait bien saisi l'ensemble.

Excellence du personnel judiciaire.

Le personnel judiciaire, bien payé, soigneusement recruté, est, de l'avis général, de tout premier ordre, et le savoir, aussi bien que l'intégrité des juges, tant européens qu'indigènes, sont reconnus de tous.

Procédure trop compliquée.

Si la loi est bonne, si les juges sont excellents, la procédure civile est malheureusement beaucoup trop compliquée pour une population ignorante comme celle de l'Inde. Qu'on songe que, sur deux millions d'affaires portées tous les ans devant les tribunaux, la moitié concernent des litiges d'une importance moindre de vingt roupies (34 fr.) et les trois quarts des affaires sont inférieures à cent (170 fr.) Les plaideurs sont donc généralement de petites gens, presque de pauvres diables, totalement illettrés, qui doivent trouver difficilement leur chemin dans la jungle de la procédure.

Frais de justice exagérés.

Si l'on ne peut plus, comme au temps de Macaulay, accuser la justice de l'Inde de réduire systématiquement la population à la mendicité (1), les frais

(1) Macaulay, haut fonctionnaire du gouvernement de

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

sont cependant encore beaucoup trop considérables pour une population aussi misérable. Une justice civile simplifiée, moins coûteuse, plus expéditive, voilà l'unique mais important *desideratum* du public indien, en ce qui concerne cette partie capitale de l'administration du pays.

l'Inde, constatait, vers 1838, qu'un procès, qui entraînait £ 8 (200 fr) de frais devant la Cour du banc de la reine, en coûtait cinq fois autant à la Cour suprême du Bengale. « Quant à la Cour suprême de Madras, ajoutait-il, elle a, je crois, achevé sa mission, elle a fait son œuvre. Elle a réduit à la mendicité tous les indigènes riches de sa juridiction, et elle ne fonctionne plus, faute de gens à ruiner. »

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE V

LES FINANCES ET L'IMPÔT

L'Inde se suffit à elle-même. — Le contrôle financier. — Décentralisation financière. — Le budget. — Le *land revenue*. — Le sel. — Le monopole de l'opium. — Les douanes. — La dette.

L'Inde se suffit à elle-même.

L'Angleterre ne contribue pas pour un penny aux dépenses de son empire indien. L'Inde paye à l'Angleterre l'entretien des troupes que la métropole lui envoie ; elle paye les traitements de tous ses fonctionnaires, depuis le secrétaire d'État et les membres de l'*India Council*, jusqu'au plus humble policeman indigène de Calcutta ou de Bombay. Elle paye toutes ses dépenses civiles et militaires, ses canaux, ses chemins de fer, ses fortifications, etc. La métropole ne prend à sa charge aucune des dépenses que nous appelons de *souveraineté* ; elle ne garantit pas non plus les emprunts que peut être appelé à contracter le gouvernement indien. En un

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

mot, l'Inde est, financièrement parlant, et dans toute la force du terme, ce que les Anglais appellent *self supporting*, se suffisant à elle-même.

Le contrôle financier.

Le contrôle financier de l'Inde appartient au secrétaire d'Etat en Conseil. Mais le ministre a délégué au gouvernement de Calcutta des pouvoirs très étendus, qui permettent à celui-ci d'engager certaines dépenses nouvelles et de créer des postes d'importance secondaire.

Décentralisation financière.

Chaque gouvernement provincial, à son tour, possède une suffisante autonomie financière. On lui accorde, pour un terme défini (ordinairement 5 ans), la libre disposition de certains revenus avec lesquels il doit faire face à certaines dépenses ; il a le bénéfices des économies qu'il peut arriver à réaliser, et il lui appartient de les employer au mieux des intérêts du pays.

Le budget de l'Inde est un sujet trop vaste et trop complexe, trop spécial aussi, pour pouvoir être traité en quelques pages et, pour ainsi dire, incidemment. Il comporterait à lui seul une étude particulière que, malgré tout son intérêt, nous ne pouvons songer à entreprendre ici. Aussi nous contente-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

rons nous de donner, dans ce chapitre, les quelques indications générales indispensables pour l'intelligence des chapitres suivants.

Le budget.

Le budget de l'Inde — j'emprunte ces chiffres aux prévisions budgétaires de l'exercice 1898-99 — atteint, en recettes, le total de 982 millions de roupies en chiffres ronds, soit, au change de 1 fr.70 à la roupie, 1.669 millions de francs, qui se décomposent comme suit :

RECETTES

(EXPRIMÉES EN MILLIONS DE FRANCS)

467	*Land Revenue* (impôt foncier).
371	Chemins de fer (406 en dépenses).
148	Monopole du sel.
97	Impôt sur les boissons
90	Monopole de l'opium.
82	Timbre.
76	Douanes.
54	Postes, Télégraphes et Monnaie (49 en dépenses).
54	Irrigations (même chiffre en dépenses).
29	Forêts.
201	Revenus divers (subventions provinciales, tributs et contributions des États indigènes, etc.).
1.669	

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

DÉPENSES

(EN MILLIONS DE FRANCS)

425	**Armée.**
406	**Compte Chemins de fer.**
267	**Traitements civils.**
97	**Dépenses civiles diverses.**
158	**Frais de perception.**
102	**Bâtiments et routes.**
56	**Intérêts de la dette.**
54	**Irrigations.**
49	Postes, Télégraphes et Monnaie.
19	Secours de famine et assurance.
31	Divers.
1.664	

Le land revenue.

Le plus gros chapitre de recettes est celui du *land revenue*. Nous n'en parlerons pas ici, et renvoyons le lecteur au chapitre spécial que nous lui consacrons plus loin.

Le sel.

Vient ensuite le revenu du sel. L'industrie du sel est un monopole d'Etat. Le droit sur cet article est très élevé : 2 roupies 1/2 (4 fr. 25) par *maund* (82 livres anglaises ou 37 kilog.).

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Le monopole de l'opium.

La culture de l'opium est également un monopole d'Etat. Elle est autorisée seulement dans certaines régions, comme le Bengale, les Provinces du Nord-Ouest et Oudh. L'opium est acheté par le fisc à un prix désigné d'avance et envoyé ensuite aux usines de Patna et de Ghazipur, où on le prépare pour la consommation. L'opium ainsi manufacturé est vendu à l'enchère à Calcutta, d'où on l'expédie en Chine. Certains États indigènes cultivent également l'opium et ont conclu pour cet objet des arrangements spéciaux avec le fisc britannique.

Nous ne disons rien de l'impôt sur les boissons, qui appelle évidemment quelques remarques, devant traiter la question dans un autre chapitre.

Les douanes.

Le chapitre des droits de douane demande un court commentaire. Le total des recettes est de 76 millions de francs, ainsi qu'on l'a vu. Le chiffre est médiocre et permet de deviner à première vue que l'Inde n'est pas placée sous un régime protectionniste. Il n'en a pas toujours été ainsi.

Jusqu'en 1860, toutes les importations, à quelques exceptions près, payaient 10 0/0 *ad valorem*, et les exportations 3 0/0.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

En 1864, le tarif général était réduit à 7 1/2 0/0 ; en 1875 à 5 %. Beaucoup d'articles sont graduellement exemptés des droits de sortie, et, en 1875, les seules exportations taxées étaient le riz, l'indigo et la laque.

Ce sont, naturellement, les cotonnades qui constituent le principal article d'importation. Elles étaient taxées comme les autres marchandises.

Mais, depuis une quarantaine d'années, des filatures et des tissages de coton se sont établis dans l'Inde, un assez grand nombre avec des capitaux indigènes. Les manufacturiers anglais de la métropole, jaloux de cette concurrence, se plaignirent amèrement que le droit de douane perçu dans l'Inde les mettait en infériorité vis-à-vis de leurs rivaux indigènes, et réclamèrent véhémentement sa suppression.

Après une discussion longue et acrimonieuse, la question de principe fut décidée en 1876, dans une dépêche du marquis de Salisbury, alors secrétaire d'État pour l'Inde, en faveur des manufacturiers de la métropole.

En 1877, la Chambre des Communes se prononça également en faveur de la suppression des droits. Des difficultés financières, dues à diverses causes, retardèrent la mise à exécution de la mesure décidée en principe.

En 1878, beaucoup d'articles furent exonérés, et

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

entre autres quelques-unes des espèces les plus grossières de cotonnades. En 1879, les cotonnades grises (*grey cotton goods*), sauf les plus fines, suivirent.

Et enfin, en 1882, tous les droits restants furent abolis par le gouvernement de Lord Ripon.

Il est très intéressant de noter que, en 1894, sous la pression du déficit budgétaire entraîné par la baisse de l'argent, on fut contraint de taxer de nouveau un certain nombre d'articles. Mais on se garda bien de toucher aux cotonnades. Les électeurs du Lancashire ne l'eussent pas permis !

La dette.

Nous ne parlerons de la dette de l'Inde, un sujet des plus difficiles et des plus techniques, que pour en indiquer le total en 1897. Il atteignait, à cette date, 2 milliards 373 millions de roupies, c'est-à-dire au change de 1 fr. 70 — ce qui est tout à fait inexact, c'est-à-dire beaucoup trop bas — environ 4 milliards de francs.

Ce total ira certainement grossissant, car la baisse continue de l'argent a rendu les budgets de moins en moins élastiques, et les dépenses vont croissant. La famine de 1897-98 a coûté plus de 140 millions de roupies (238 millions de francs). Celle de 1899-1900 coûtera probablement bien davantage. Les finances indiennes sont pour longtemps dans l'embarras.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE VI

LES TRAVAUX PUBLICS

Le régime de la Compagnie. — Développement des travaux publics. — Les chemins de fer. — Les travaux d'irrigation.

Le régime de la Compagnie.

Ce n'est guère que depuis le transfert à la Couronne des pouvoirs de la Compagnie des Indes, que les travaux publics ont pris un réel essor.

Avant 1850, les dépenses totales de la Compagnie, pour les travaux autres que casernes, hôpitaux et bureaux, n'atteignirent jamais 4 millions de roupies par an (10 millions de francs au change d'alors). Et, si nous remontons jusqu'en 1836-37, nous verrons que, en cette année, le crédit pour routes et bâtiments donnait le chiffre modeste de 810.000 roupies (2 millions de francs).

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Développement des travaux.

Pourtant, dans les dernières années de la Compagnie, les travaux publics furent un peu moins délaissés. La grande route de Calcutta vers le Nord date de cette époque, comme aussi ce travail gigantesque d'irrigation qui s'appelle le canal du Gange.

En 1853, le gouverneur général, Lord Dalhousie, formula même le projet de réseau ferré qui devait être exécuté quelques années après lui.

L'année suivante, en 1854, fut du reste créé un département des travaux publics, et, en 1856-57, le budget de ce nouveau ministère s'élevait déjà à 22 millions de roupies (55 millions de francs), sans compter les sommes dépensées par les compagnies privées, avec garantie de l'Etat.

Les chemins de fer.

L'insurrection de 1857 montra la grande utilité stratégique des voies de communication, et la construction des chemins de fer fut, dès ce moment, poussée avec activité.

Actuellement, l'Inde possède plus de 30.000 kilomètres de chemins de fer, qui transportent annuellement 124 millions de voyageurs et 26 millions de tonnes de marchandises.

La dépense totale effectuée pour les voies fer-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

rées atteignait, en 1892, le chiffre de 2 milliards 250 millions de roupies. Presque toutes ces sommes ont été réunies par voie d'emprunt.

Les lignes comprennent des lignes de l'État, exploitées directement par lui (4.800 milles en 1892) ; des lignes de l'Etat concédées à des compagnies (8.400 milles) ; et des lignes appartenant à des compagnies garanties par l'État (2.600 milles).

Quelques lignes ont été construites dans certains États indigènes. Leur longueur totale ne dépasse pas 2.500 kilomètres.

Les travaux d'irrigation.

Plus intéressants que les chemins de fer, en ce sens qu'ils ont rendu au pays de plus incontestables services, sans entraîner les mêmes charges fiscales, sont les travaux d'irrigation, qui ont considérablement augmenté la surface cultivable et du même coup la matière imposable.

Les travaux de ce genre sont anciens dans l'Inde. Akbar et ses successeurs y ont attaché leurs noms, et même, dès le XIVe siècle, ils occupaient l'attention des gouvernements.

La Compagnie, et après elle le gouvernement britannique, les ont développés magnifiquement, et quelques-uns figurent parmi les travaux d'ingénieur les plus gigantesques et les plus difficiles du monde moderne. Il faut citer, dans les Provinces

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

du Nord-Ouest, les travaux de distribution des eaux du Gange et de la Jumna, qui comportent de très intéressants travaux d'art ; dans le Bengale, les travaux d'utilisation du Sutlej, du Ravi et d'autres rivières.

Dans le Centre et le Sud, on a établi de vastes réservoirs ou lacs artificiels. Dans le Sud également, des travaux d'un système différent de ceux du Nord permettent d'utiliser, pour l'agriculture, les eaux de diverses rivières comme la Godaveri, la Kistna, la Kaveri.

Dans le Sindh, où les crues régulières de l'Indus rappellent assez bien le régime de l'Egypte, un système particulier, analogue aux travaux du Nil, a été appliqué avec succès.

En tout, ces travaux comprennent environ 36.000 milles de canaux et réservoirs, irriguant près de 14 millions d'acres ou plus de 21.000 milles carrés.

Les travaux d'irrigation sont, à tous égards, de la catégorie des dépenses productives. Productifs pour le paysan dont ils enrichissent la terre ; productifs pour le fisc dont ils augmentent les rentrées ; productifs pour le capital engagé, puisque les travaux exécutés donnaient, en 1891-92, un rendement net de 5 1/2 0/0 sur le coût de leur établissement (environ 323 millions de roupies). « Dans la seule année 1891-92, — dit Sir John Strachey — la valeur du produit des terres irriguées par l'Etat a dépassé 550 millions de roupies ».

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE VII

L'ARMÉE

Les armées de la Compagnie. — Leur organisation. — La mutinerie. — Organisation nouvelle. — Recrutement. — Le corps d'officiers. — Unification de l'armée indienne. — Qualité des troupes. — Travaux de défense.

C'est un sujet qui doit nécessairement trouver sa place ici. Mais, comme je ne possède aucun renseignement personnel ou particulier sur les choses militaires de l'Inde, je crois ne pouvoir mieux faire que de reproduire ici, presque textuellement, les informations données par Sir John Strachey dans son livre déjà cité : *India*.

Les armées de la Compagnie.

Dans les premiers temps de la Compagnie, il existait trois armées séparées, pour chacune des présidences du Bengale, de Madras et de Bombay. Cette organisation fut conservée avec quelques modifications jusqu'à ces dernières années.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Les principaux accroissements territoriaux qui ont eu lieu depuis le commencement du siècle s'étant produits dans la présidence du Bengale, ce fut naturellement l'armée du Bengale qui devint la plus importante.

En 1856, l'année qui précéda l'insurrection, elle était, à elle seule, plus nombreuse que les deux autres armées réunies. A cette date, les forces britanniques de l'Inde comptaient 39.000 hommes de troupes européennes et 215.000 indigènes, sans compter divers « contingents » — c'était le terme officiel employé — entretenus à leurs frais par certains États indigènes.

L'armée indigène du Bengale comptait, en 1856 : 74 régiments d'infanterie, 10 régiments de cavalerie régulière et 18 de cavalerie irrégulière. Elle se recrutait principalement (pour l'infanterie) parmi les brahmanes et les rajpouts d'Oudh, et aussi dans les Provinces du Nord-Ouest.

Une partie de l'armée de Bombay et des « contingents » provenait des mêmes classes.

L'armée de Madras se recrutait dans la province même.

Outre l'armée régulière et certains corps locaux, il existait une force sérieuse de cavalerie et d'infanterie irrégulières, recrutée principalement dans le Penjab parmi les Sikhs, les Pathans et autres races belliqueuses. Ces troupes, connues sous le nom de

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Punjab Frontier Force, gardaient la frontière du Nord et étaient placées sous les ordres du gouvernement provincial.

Les troupes d'artillerie étaient, en majeure partie, composées d'indigènes.

Pour les forces européennes, le tiers environ de l'infanterie, et l'artillerie tout entière étaient des troupes locales recrutées par la Compagnie, pour service permanent dans l'Inde : le total de ces troupes était d'environ 14.000 hommes.

La mutinerie.

En 1857, l'armée indigène du Bengale presque tout entière, une partie de celle de Bombay et les « contingents » du Nord se mutinèrent. L'armée de Madras ne broncha pas. Quant aux forces de frontières du Penjab, non seulement elles demeurèrent fidèles, mais elles rendirent les plus précieux services en coopérant à la répression de l'insurrection.

Avant même que la paix fût rétablie, l'ancienne armée du Bengale avait cessé d'exister. Le gouvernement de l'Inde était transféré à la Couronne, et l'organisation militaire entièrement refondue.

Nouvelle organisation.

L'armée européenne locale était supprimée. L'ar-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

tillerie, qui, jusque-là, avait été composée principalement d'indigènes, devint une arme presque exclusivement anglaise. On augmentait considérablement la force totale des troupes européennes; et l'on réduisait, dans de fortes proportions, l'armée indigène. On conservait cependant trois armées distinctes : du Bengale, de Madras et de Bombay. L'armée de l'Inde comprenait, après les nouvelles dispositions susdites, environ 62.000 hommes de troupes britanniques, et 135.000 de troupes indigènes.

Recrutement.

Le système de recrutement varie d'une armée à l'autre.

Les régiments des armées de Madras et de Bombay tirent leurs recrues d'une multitude de tribus et de castes répandues dans ces présidences. Bombay y joint des Sikhs et des représentants d'autres populations du Nord. Ces armées se trouvent ainsi composées de ce qu'on appelle des « recrues mélangées » (*mixed recruits*), c'est-à-dire de corps réunissant, dans une même compagnie, des hommes de races, de religions et de provinces différentes.

Dans l'armée du Bengale et dans celle du Penjab, le plus grand nombre des corps sont ce qu'on appelle des *class-company regiments*, c'est-à-dire que les régiments puisent leurs recrues dans différentes

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

races, dans différentes provinces. Mais les hommes sont répartis, suivant leur classe ou leur race, dans des compagnies distinctes. Ainsi, un régiment d'infanterie comprendra par exemple : 2 compagnies de Sikhs, 2 compagnies de brahmanes hindoustanis et de rajpouts, 2 compagnies de musulmans du Penjab, 1 compagnie de Pathans, 1 compagnie de Dogras. Les officiers indigènes de chaque compagnie appartiennent habituellement à la même race, tribu ou secte que leurs hommes.

Dans l'armée du Nord, il existe un nombre limité de *class regiments*, c'est-à-dire appartenant tous à la même caste ou à la même tribu. Tels sont les régiments de Gourkhas, recrutés entièrement chez les trapus et vaillants montagnards du Népal. Tels sont encore les régiments de « pionniers », tirés exclusivement de la tribu des Muzbis, autrefois considérés comme de vils *outcasts*, dont l'occupation la plus noble était le vol, et qui comptent aujourd'hui parmi les troupes les plus solides de l'Inde.

L'armée indigène est recrutée par voie d'engagement volontaire.

L'infanterie est habillée, armée et équipée par l'État ; mais les hommes pourvoient personnellement à leur subsistance et, suivant l'ancienne coutume du pays, construisent eux-mêmes leurs cantonnements.

Sauf pour Madras, où son régime est le même

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

que celui de l'infanterie, la cavalerie est organisée suivant le système appelé *silladar*. Voici en quoi il consiste : les hommes fournissent leurs uniformes, leurs armes (carabines exceptées), leur équipement et leurs montures ; ils pourvoient à leur nourriture et à celle de leurs chevaux, construisent leurs casernements, etc. Leur solde est naturellement calculée pour leur permettre de subvenir convenablement à ces charges diverses.

Le corps d'officiers.

Les officiers britanniques de l'armée indigène sont tirés du Corps d'état-major indien (*Indian Staff Corps*). Il existait autrefois un corps d'état-major pour chacune des trois armées. Mais, depuis 1891, les trois corps ont été réunis en un seul, qui comprend environ 2.400 officiers.

Les candidats au *Staff Corps* sont recrutés en Angleterre, et passent tous par le collège militaire de Sandhurst. Les jeunes officiers, en arrivant dans l'Inde, servent d'abord une année dans un régiment britannique ; puis une autre année dans un régiment indigène. Ils passent ensuite un examen portant sur les langues du pays et sur des matières militaires. Ce n'est qu'après toutes ces épreuves qu'ils sont incorporés dans le *Staff Corps*.

Ces officiers sont également employés dans un

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

grand nombre de fonctions civiles. Celles de résidents ou d'agents politiques auprès des cours indigènes leur sont en partie réservées. Beaucoup de postes administratifs et judiciaires des *non regulation provinces* (1) sont également occupés par des membres du *Staff Corps*.

Unification de l'armée indienne.

Jusqu'en 1893, les armées de Madras et de Bombay avaient été, en quelque sorte, autonomes. Quoique soumises au contrôle suprême du vice-roi et du membre militaire de son conseil, elles avaient cependant chacune un commandant en chef qui relevait directement du gouverneur provincial.

En 1893, le Parlement britannique vota un acte supprimant les commandements des présidences, et ledit acte est entré en vigueur le 1er avril 1895.

D'après les dispositions du nouvel acte législatif, le contrôle exercé précédemmeut par les gouverneurs de Madras et de Bombay a cessé d'exister.

(1) Ce sont les pays qui, à cause de leur état troublé ou barbare, ne sont pas soumis aux règlements généraux en vigueur dans l'Inde. Les pouvoirs administratif et judiciaire y sont réunis en une même personne, soumise au seul contrôle du gouverneur général. Mais leurs règlements spéciaux ont été codifiés à leur tour, en 1861, et les pays dits de non régulation rentrent peu à peu dans la loi générale. Les nouveaux territoires soumis à ce régime arbitraire sont dénommés maintenant *pays schédulés*.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

L'armée de l'Inde comprend aujourd'hui quatre commandements distincts : Penjab, Bengale, Madras et Bombay, chacun sous un lieutenant-général, et tous sont placés sous l'autorité directe du commandant en chef des troupes et sous le haut contrôle du vice-roi, chef souverain de l'armée comme de tous les autres services. Cette organisation est simple et pratique.

Qualités des troupes indiennes.

Par les qualités militaires des officiers et des hommes, par leur discipline, leur entraînement, par le nombre de ses combattants, l'armée indienne semble devoir être, en cas de besoin, un instrument efficace de défense, aussi bien contre un mouvement intérieur que contre une agression étrangère.

Travaux de défense.

Ajoutons que la frontière Nord-Ouest, seule partie vulnérable du pays, a été solidement fortifiée sur tous les points dangereux, et ceux-ci reliés par voie ferrée au réseau général de l'Inde. Disons aussi que les principaux ports sont également protégés par des bâtiments de guerre.

Nous ne parlons pas ici des armées des États indigènes. Le sujet est traité au chapitre suivant.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE VIII

LES ÉTATS INDIGÈNES

Ce qu'on appelle États indigènes — Grandeur et population de ces États. — Leurs revenus. — Leur nombre et leur importance relative. — Le Népal. — Régime politique des États indigènes. — Rôle des résidents britanniques. — La politique annexioniste de Lord Dalhousie. — L'insurrection de 1857. — Abandon de la politique annexioniste. — Assurances solennelles. — Le cas de Mysore. — Comment les États indigènes ne sauraient constituer un danger pour l'Angleterre. — Les armées des Etats.

Ce qu'on appelle États indigènes.

On appelle Etats indigènes (*Native States*) certains territoires de la péninsule qui, tout en faisant partie intégrante de l'empire indien, ne sont cependant pas administrés directement par les autorités britanniques, mais continuent d'obéir à leurs chefs particuliers.

Grandeur et population des États indigènes.

Les États indigènes ne constituent point une quan-

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

tité négligeable, puisqu'ils couvrent une superficie de 595.000 milles carrés, contre les 965.000 milles qui forment (Birmanie comprise) le total de l'Inde britannique.

Ils comptaient, en 1891, c'est-à-dire lors du dernier recensement, une population de 66 millions, d'une densité moyenne de 184 habitants par mille carré. Les États les plus denses sont ceux de la région de Madras, avec 385 habitants par mille carré; le Kashmir a la densité *minima* avec 31 habitants.

Rappelons, pour donner toute leur signification à ces chiffres, que l'Inde britannique renfermait, à la même époque, 221 millions d'habitants, ce qui donnait une densité moyenne de 229, le maximum appartenant à Bihar avec 552, et le minimum à la Birmanie avec 45 habitants par mille carré.

Revenus des États.

Les revenus additionnés de tous les États indigènes sont évalués à près de 200 millions de roupies (340 millions de francs).

Leur nombre et leur importance relative.

Le nombre des Etats indigènes est assez considérable, puisqu'il dépasse six cents. Mais la plupart sont tout à fait insignifiants et ne méritent pas réellement le nom d'État. On peut citer, entre autres, le terri-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

toire du Rana de Mungul dont le revenu ne dépasse pas 1.000 roupies (1.700 francs) et qui compte 917 habitants ; et celui de Durkoti dont le chef commande à 612 sujets et dispose de 500 roupies de revenu.

Le plus important, comme étendue et comme population, des États dignes de ce nom, est celui du Nizam, dont la population atteint 12.000.000.

Viennent ensuite :

Mysore	avec	5.000.000
Gwalior	—	3.000.000
Jaipur	—	2.800.000
Travancore	—	2.500.000
Jodhpur	—	2.500.000
Kashmir	—	2.500.000
Baroda	—	2.400.000
Udaipur	—	1.700 000
Patiala	—	1.600.000
Rewah	—	1.300.000
Indore	—	1.000.000
Bhopal	—	1.000.000
Bikanir	—	850.000
Bahawalpur	—	650.000
Kutch	—	550.000

Le Népal.

Une mention à part est due à un État qui, on peut le dire sans métaphore, brille par son absence dans la liste qui précède. C'est le Népal, ce pays montagneux situé entre l'Inde et le Tibet, qui a

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

réussi jusqu'à ce jour à conserver une véritable indépendance. L'agent politique anglais qui réside à Katmandou, la capitale, n'est point du tout, comme c'est souvent le cas ailleurs, le conseiller ou le maître du souverain ; mais bien plutôt un prisonnier d'État très bien traité. Un bon nombre de Népalais prennent du service dans l'armée indienne dont ils constituent un des plus solides éléments.

Régime politique des États indigènes.

Le régime politique des divers États est fort inégal.

Quelques-uns seulement sont réellement indépendants, au moins pour tout ce qui concerne leur administration intérieure : leurs souverains ont naturellement droit de haute et basse justice, ils frappent monnaie, fixent l'impôt à leur guise et en disposent comme ils l'entendent. Ils possèdent une armée plus ou moins nombreuse, dont le chiffre est fixé d'accord avec l'autorité britannique.

Cette limitation de leur souveraineté n'est pas la seule. Il est interdit aux États d'entretenir aucune communication avec un autre État indigène ; à plus forte raison avec un État étranger.

Rôle des résidents britanniques.

Les résidents britanniques placés auprès des

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

princes indiens sont chargés de tenir la main à la stricte observation de ces règles. Ils interviennent aussi pour aplanir toutes les difficultés qui peuvent surgir, réprimandent le prince en cas de maladministration criante, etc. ; surveillent les mille intrigues qui se nouent constamment dans toute cour orientale ; et, en cas de nécessité, menacent le raja de l'intervention britannique avec sa conséquence possible : la suspension ou même la déposition pure et simple.

Une déposition n'emporte pas, comme on pourrait le croire, l'annexion de l'Etat à l'Inde britannique. Elle signifie simplement qu'on choisit un autre souverain dans la famille du prince déchu.

La politique annexionniste de Lord Dalhousie.

La politique d'annexion, qui fut un moment — et jusqu'en 1857, c'est-à-dire jusqu'à la révolte des cipayes dont elle fut une des causes principales — très en faveur, a été complétement abandonnée.

Le gouverneur général Lord Dalhousie (1847 à 1855) fut le protagoniste de cette politique annexionniste. Il posa en principe que, toutes les fois que les héritiers naturels feraient défaut, le territoire reviendrait au pouvoir britannique, sauf les cas où il semblerait expédient, pour des raisons politiques, de se départir de cette règle générale.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Ce principe, Lord Dalhousie l'appliqua, pendant son gouvernement, avec une décision et une persévérance remarquables, qui valurent à l'empire l'annexion de Sattarah, de Jhansi, de Nagpur, d'Oudh, mais aussi, comme contre-partie, la terrible insurrection de 1857.

L'insurrection de 1857.

Dans plusieurs des plus importantes provinces de l'Inde britannique, l'Oudh, le Rohilkhand, le Bandalkhand, la population se souleva en masse contre les Anglais.

L'insurrection menaçait de s'étendre à l'Inde entière, et si le fait s'était produit, si les chefs, le peuple, les cipayes, s'étaient soulevés tous ensemble, l'Inde était perdue pour l'Angleterre. C'est un prince indien, Sindia, maharaja de Gwalior, qui tint pendant quatre mois le sort de l'Inde entre ses mains. Sa neutralité (inspirée par le souci de sa propre conservation, ou par des calculs politiques), empêcha l'insurrection de tout balayer. Les autres princes, à peu près sans exception, restèrent également fidèles.

L'événement de la mutinerie montra donc, suivant l'expression de Lord Canning, que ces Etats indigènes « avaient fait l'office de brise-lames contre

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

la tempête qui, autrement, aurait tout submergé sous une grande vague unique (1) ».

(1) On sait que la cause déterminante de la terrible insurrection de 1857 fut la distribution aux troupes indigènes d'une cartouche de nouveau modèle, enduite d'une graisse où les uns voyaient — ou sentaient — de la vache, les autres du cochon, certains les deux à la fois. Or, la vache est l'animal sacré par excellence pour les Hindous ; et le cochon l'animal impur pour les musulmans. Pour des raisons diverses, et même inverses, hindous et musulmans devaient craindre également de mordre la nouvelle cartouche.

Les officiers anglais assurèrent solennellement que les cartouches n'étaient pas graissées avec de la graisse de vache ou de porc. Lord Roberts pense qu'ils étaient de bonne foi (*Forty one years in India*). Cela est possible. Mais le dernier ouvrier indigène de l'arsenal savait à quoi s'en tenir sur le sujet, et pouvait dire la vérité aux cipayes. Cette vérité était, comme l'ont prouvé les récentes recherches de M. Forrest dans les archives du gouvernement de l'Inde, que le mélange lubrifiant en question était réellement composé de graisse de vache et de saindoux. (Voir Lord Roberts. — *Forty one years in India*, vol. I, 431). Les cipayes, ainsi trompés par leurs officiers, crurent naturellement qu'on voulait, en leur imposant la cartouche en question, leur faire perdre leur caste ou leur religion. Et leur irritation fut extrême.

Mais l'insurrection avait bien d'autres causes.

Le prestige anglais dans l'Inde avait été sérieusement atteint par la première guerre d'Afghanistan, terminée par la désastreuse retraite de 1841-42 ; plus récemment encore, par les difficultés et les longueurs de la guerre de Crimée.

La politique annexionniste de Lord Dalhousie, surtout dans le cas d'Oudh, pays d'où l'Angleterre tirait de nombreux cipayes, contribua beaucoup à exciter les esprits.

On avait, à diverses reprises, gravement indisposé les cipayes, par des procédés peu loyaux.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Abandon de la politique annexionniste.

Aussi, dès le lendemain de l'insurrection, une proclamation royale donna-t-elle aux princes et aux peuples de l'Inde cette affirmation solennelle :

« Nous ne désirons aucune extension de nos possessions territoriales actuelles ; et, tandis que nous ne souffrirons aucune atteinte, soit à nos possessions, soit à nos droits, nous interdirons aussi toute violation de ceux des autres. Nous respecterons les droits, la dignité et l'honneur des princes indigènes, comme les nôtres mêmes, et nous désirons qu'ils jouissent,

Certaine loi toute récente, protectrice en réalité de la liberté religieuse, mais attribuée par le public indien à un désir de prosélytisme chrétien de la part du gouvernement, contribua aussi à irriter l'opinion. Toutes les proclamations de Delhi et de Lucknow contenaient des allusions aux prétendues machinations des Anglais contre les croyances de l'Inde.

Enfin, il faut mentionner, au nombre des causes de la rébellion, la conduite maladroite — et injuste aux yeux des Hindous — du gouvernement envers les descendants de certains princes dépossédés mais pensionnés. Le Nana Sahib, qui devint l'âme de l'insurrection et le plus farouche ennemi des Anglais, était l'héritier du peshwa de Pouna, lequel touchait une pension de £ 80.000. Le gouvernement refusa de continuer cette pension à son héritier. D'où la terrible inimitié du Nana Sahib.

Pour comble de malheur, une prédiction courante annonçait, pour l'année 1857 (cent ans après la bataille de Plassey), la fin de la domination anglaise.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

aussi bien que nos propres sujets, de cette prospérité et de ce progrès social qui ne peuvent être assurés qu'au moyen de la paix intérieure et d'un bon gouvernement. »

Assurances solennelles.

Et le vice-roi, Lord Canning, avant de quitter l'Inde, fit remettre à chacun des principaux chefs hindous un *sanad*, c'est-à-dire un engagement écrit par lequel lui, Lord Canning, au nom de sa souveraine, promettait que le gouvernement britannique reconnaîtrait à l'avenir toute adoption, faite en vue de la succession au trône, qui serait en conformité avec la loi hindoue ou les coutumes des diverses races.

Les princes musulmans recevaient, de même, l'assurance que toute forme de succession, autorisée par la loi musulmane, serait reconnue par le gouvernement britannique.

Le cas de Mysore.

Le gouvernement de l'Inde est resté constamment fidèle à cette politique. Le cas de Mysore en est un exemple remarquable.

En 1830, le raja de Mysore avait été déposé pour maladministration, et le gouvernement transféré aux autorités de la Compagnie. Fort heureusement pour

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

l'héritier présomptif du trône, qui était un enfant d'adoption du raja, le prince détrôné ne mourut qu'en 1868. Du temps de Lord Dalhousie, l'État de Mysore n'eût pas manqué, à la mort du raja, d'être annexé. Avec la politique nouvelle, au contraire, l'héritier présomptif fut mis, à sa majorité, en 1881, en possession du gouvernement de l'Etat. Le vice-roi profita seulement de ces circonstances, assez particulières, pour inaugurer à Mysore une sorte de gouvernement vaguement constitutionnel, c'est-à-dire fixant, dans l'intérêt du peuple, certaines bornes à l'omnipotence, surtout financière, du souverain. Ce régime paraît fonctionner à la satisfaction générale.

Comment les États indigènes ne sauraient constituer un danger pour l'Angleterre.

Nous avons vu que l'existence de ces États indigènes est, pour l'Angleterre, une garantie et une force.

Mais ne pourraient-ils, dans certaines éventualités, intérieures ou extérieures, constituer un danger ?

Nous ne le pensons pas. Le gouvernement britannique a appliqué avec un grand talent et un remarquable esprit de suite la devise célèbre : *Diviser pour régner*. Il s'est arrangé pour ne conserver en face de lui que des intérêts trop divergents pour être vraiment dangereux. Aucun des États indigènes n'est assez puissant pour donner une inquiétude sérieuse, et tous contiennent des causes de division.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Les États du Rajputana, qui comptent une douzaine de millions d'habitants, de races et de religions diverses, sont partagés entre une vingtaine de chefs différents. La plupart de ces princes sont plus préoccupés de vaines questions d'étiquette et de préséance que d'ambitions dominatrices. Un coup de canon, ajouté à propos au salut protocolaire, pacifie d'ordinaire instantanément le plus barbu et le plus farouche des Rajputs et supprime pour longtemps ses vagues velléités d'indépendance. Et, d'ailleurs, l'Angleterre tient au cœur du pays la forteresse d'Ajmir, la clef du Rajputana.

Les États du Penjab, composés de populations guerrières, comptent seulement 4 millions d'habitants, divisés en 36 principautés différentes.

Les États gouvernés par des princes musulmans, comme Haiderabad, Bhopal ou Bahawalpur, comptent une population d'environ 14 millions, mais sur ce chiffre 12 millions au moins sont Hindous. Des 70 millions de musulmans de l'Inde, le plus grand nombre est fixé dans les possessions britanniques.

Les princes marathes, comme ceux de Gwalior, d'Indore et de Baroda, Hindous de religion, sont cependant des étrangers pour leurs sujets. Ils sont d'une autre race, parlent une langue différente.

Les armées de tous ces princes, musulmans aussi bien que marathes, sont composées en grande partie de mercenaires étrangers. Il en est souvent de

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

même des principaux fonctionnaires. Le premier ministre actuel du Gaikwar de Baroda est originaire de la présidence de Madras. Il ne comprend ni la langue du pays, le guzerati, ni la langue de son prince, le marathi. Il en est réduit à se servir de l'anglais pour communiquer avec son souverain.

Ainsi, il n'existe presque nulle part, entre les peuples et les gouvernants, cette convergence de vues, cette communauté d'idéal politique ou religieux, qui pourraient rendre ces États vraiment dangereux pour la puissance britannique.

Et, comme nous l'avons vu, ils serviraient au besoin de barrières contre une rébellion générale dont l'éventualité d'ailleurs est, de jour en jour, moins probable et le succès plus chimérique.

Les armées des États.

Il nous faut dire quelques mots des armées des princes indigènes, dont les chiffres imposants ont contribué à donner l'impression d'un danger réel.

Ces armées paraissent formidables... sur le papier; car elles sont censées compter 380.000 hommes, dont 69.000 cavaliers et 11.000 artilleurs avec 4.000 canons. Mais la plus grande partie de ces contingents sont de simples troupes de parade, ou de celles que nous classerions dans nos forces de police.

Les deux seules armées dignes de ce nom sont celles d'Haiderabad et de Gwalior.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

La première compte 45.000 hommes. Mais un bon nombre de ces soldats sont des mercenaires étrangers, qui viennent souvent de très loin, jusque de la frontière afghane. Ils rentrent dans leur pays, leur temps de service expiré, et ne peuvent ainsi aider à constituer des réserves. Au reste, un fort contingent de troupes britanniques (européennes et indiennes) tient garnison à Haiderabad.

L'autre armée est celle du maharaja de Gwalior, avec 11.000 hommes, dont 6.000 cavaliers et quelques batteries d'artillerie. La majeure partie de ces hommes sont recrutés dans l'Inde britannique : même observation, par conséquent, quant aux réserves, que pour l'armée du nizam.

Les États du Rajputana comptent, sur le papier, plus de 100.000 combattants avec 1.400 canons. Ce ne sont pas des soldats à proprement parler, mais des miliciens, membres d'une caste militaire.

Les troupes des États sikhs sont composées de bons éléments. Elles sont bien commandées et très dévouées à leurs chefs.

Le gouvernement de l'Inde a conclu avec divers États indigènes des arrangements qui obligent ces États à entretenir des corps de troupes d'élite, capables de faire campagne à côté des forces britanniques. Ces troupes, fortes de 20.000 hommes environ, sont inspectées par des officiers anglais.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

LIVRE III

Questions politiques.

CHAPITRE PREMIER

LE NATIONAL CONGRESS ET LE PARTI DES RÉFORMES

Origine du mouvement réformiste. — Le Congrès National.

Origine du mouvement réformiste.

L'origine de la vaste organisation connue sous le nom d'*Indian National Congress*, et qui représente les aspirations politiques du parti réformiste, a été exposée par l'Honorable Rahimutulla Mohammed Sayani, membre du Conseil législatif du gouvernement de l'Inde, dans les termes suivants, au Congrès de Calcutta, en 1896 :

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

« Quelque temps avant 1885, certains *gentlemen* indiens, ayant reçu une éducation anglaise, familiarisés avec les méthodes anglaises, et qui, de plus, avaient puisé leur idéal politique dans les philosophes et les hommes d'Etat anglais, se réunirent pour examiner l'opportunité de convoquer une réunion de quelques-uns des hommes les plus éclairés des diverses provinces, dans le but de discuter la condition morale et matérielle du pays et pour prendre des décisions pratiques en vue de son amélioration. Un meeting fut décidé. Ses initiateurs étaient des sujets paisibles et pacifiques, craignant Dieu, respectueux des lois, distingués par leur indépendance, par la pureté de leur vie publique, par l'honnêteté de leurs desseins et par leur sagacité politique. Leur invitation fut acceptée avec un cordial empressement. Le meeting réunit des délégués députés par les diverses provinces, et quelques Européens qui sympathisaient chaudement avec son objet. La discussion mit en lumière, d'une façon indiscutable, l'existence d'une opinion commune, parmi les Indiens éclairés, sur la possibilité d'améliorer considérablement la condition politique actuelle du pays ; sur le bien-fondé des plaintes du peuple ; sur ses graves empêchements qui réclamaient soulagement et redressement. Tous étaient d'accord que, pour atteindre ce but si important pour l'amélioration du sort du peuple, il fallait employer tous les moyens légaux et constitutionnels

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

et procéder suivant les méthodes d'agitation adoptées par les Anglais eux-mêmes ; que si l'agitation était conduite suivant ces principes, quelle que dût être sa durée, elle présentait une sérieuse et raisonnable chance de succès, surtout avec la coopération de ces Européens qui étaient prêts à donner leur sympathie et leur support moral à un mouvement si légitime et si national. On décida, en conséquence, qu'un Congrès serait tenu, réunissant tous les Indiens éclairés et éminents, directeurs de l'opinion des divers centres du pays, admirateurs des institutions politiques de l'Angleterre, dans le but exprès de demander au gouvernement de redresser les torts, d'écarter les empêchements dont souffrait le peuple et d'assurer telles autres réformes nécessitées par les exigences du temps et le progrès du pays, en conformité, bien entendu, avec les principes libéraux et la politique affirmée, dès longtemps, par le gouvernement britannique dans ses statuts et chartes, dans les proclamations royales et dans les résolutions du Parlement. Les mesures nécessaires pour l'organisation d'un tel Congrès furent prises. Les principaux promoteurs de cette organisation étaient des produits de l'éducation anglaise, et les personnes convoquées dans les diverses provinces avaient subi également cette même vivifiante influence. La facilité des communications, due à la rapidité et au bon marché des transports,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

résultat de l'établissement des chemins de fer, l'un des plus importants bienfaits de la civilisation anglaise, contribuait à faciliter notre œuvre. De même, la sécurité des personnes et des biens, résultat de la *Pax Britannica*. Aussi l'appel tomba dans des oreilles sympathiques : il fut entendu, et les invités accoururent... Tous étaient des citoyens responsables, qui se réunissaient pour préciser les multiformes doléances politiques du peuple et leur donner une convenable expression. Pour la première fois, ils s'assemblaient avec un commun programme, pour atteindre un but commun... Ils sentaient vivement le désir de sérieuses réformes et discutèrent avec liberté et franchise leur condition politique qu'ils regardaient comme dégradante. Leur intelligence éclairée protestait contre ce qu'ils considéraient comme une survivance politique. Leur éducation, toutes leurs conceptions se révoltaient à l'idée d'empêchements politiques. Et leurs cœurs aspiraient vers un idéal national et civique plus élevé, sous la domination britannique dont ils appréciaient pleinement la bienfaisante influence... Ils sentaient que le Congrès n'était que la première et riche germination d'une semence jetée longtemps avant eux par de sages et bienfaisants hommes d'Etat britanniques, sous forme d'écoles et de collèges. Ils sentaient aussi que le Congrès n'était que l'incarnation visible d'une nouvelle éducation et un réveil dont le

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

pays n'avait pas vu le semblable depuis des siècles — la forte empreinte de la civilisation de l'Occident sur la pensée de l'Orient... Ils sentaient que leur objet était rationnel et pratique — que, sous la vivifiante influence du Congrès, tous les peuples divers de ce pays pourraient lentement et sûrement être réunis en un tout inséparable, indissoluble, pour le bien éternel de l'Inde et la gloire de l'Angleterre... (1) »

Nous reviendrons sur ces intéressantes déclarations.

Le Congrès National.

Le premier Congrès fut tenu à Bombay les 28, 29 et 30 décembre 1885. Il comprenait une centaine de membres. Le quart environ composé de fonctionnaires, ne prit pas une part active aux travaux. Toutes les parties de l'Inde avaient envoyé des délégués en plus ou moins grand nombre.

Presque toutes les classes de la population y comptaient des représentants : membres du barreau, commerçants, grands propriétaires fonciers, banquiers, médecins, journalistes, principaux et professeurs de collèges libres, directeurs d'écoles, maîtres et réformateurs religieux ; des hindous de

(1) *Congrès de 1896* : Discours d'ouverture du président.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

castes variées, un petit nombre de musulmans, des chrétiens : indigènes, *eurasiens* (1) et européens (2).

(1) Métis d'Européens et d'Asiatiques.

(2) Depuis quinze ans, le Congrès National se réunit ainsi régulièrement, transportant ses sessions du Nord au Sud, de l'Ouest à l'Est, pour répandre son influence dans le pays tout entier. La session de 1900 se tiendra à Lahore, fin décembre. L'organisation est en pleine prospérité. Son très intelligent secrétaire général, M. D. E. Wacha, un Parsi de Bombay, est l'activité faite homme : grâce à ses soins et à ceux de ses vaillants collègues, le Congrès ne peut que voir grandir, d'année en année, son utilité et son influence.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE II

LA QUESTION DE L'INDIA COUNCIL

Le Congrès National et l'India Council. — Objet de l'India Council. — Vices de l'institution. — Le ministre et le Conseil. — Le Conseil est le véritable chef de l'India Office. — Remèdes proposés.

Le Congrès National et l'India Council.

Dès sa première séance et par sa seconde résolution, le premier Congrès de 1885 affirmait que « il considérait la suppression du Conseil du secrétaire d'Etat pour l'Inde, tel qu'il est actuellement constitué, comme la mesure préliminaire de toutes les autres réformes ».

Dans ses sessions ultérieures, le Congrès revenait, à plusieurs reprises, sur cette question et suggérait, entre autres réformes, le remplacement du Conseil par un comité permanent de la Chambre des Communes, ou l'addition de membres indiens au Conseil actuel.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Objet de l'India Council.

L'idée d'entourer le chef de l'*India Office*, personnage politique trop souvent sans compétence spéciale, de conseillers versés dans les affaires indiennes, est, évidemment, juste en elle-même, et l'action du Conseil, composé d'hommes représentatifs et responsables, est, sans doute, préférable à celle d'une bureaucratie anonyme et irresponsable.

Vices de l'institution.

Mais les Indiens reprochent au Conseil d'être le conservatoire de tous les abus dont ils se plaignent, et il semble qu'ils n'aient pas absolument tort.

Sir William Wedderburn, haut fonctionnaire retiré du *Civil Service*, président du cinquième Congrès (1889), et l'un des trop rares Anglais qui sympathisent avec les aspirations du parti des réformes, a traité cette question de l'*India Council* et montré clairement les vices de la présente organisation.

C'est de l'Acte de 1858, qui transférait à la Couronne le gouvernement de l'Inde, jusque-là exercé par la Compagnie, que datent, suivant Sir William, les maux principaux. « Jusque-là, dit-il, nous avions deux importantes sauvegardes : d'abord, la jalousie générale du Parlement envers la Compagnie des Indes, en sa qualité de corporation privilégiée ; en-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

suite l'obligation de renouveler la charte de la Compagnie tous les trente ans. A chacun de ces renouvellements, l'administration officielle de la Compagnie était tenue de justifier sa gestion ; une enquête avait lieu sur les plaintes formulées ; et le renouvellement ne s'accordait jamais sans qu'on octroyât au public d'importantes réformes et des concessions appropriées à la condition progressive des affaires indiennes. Aujourd'hui, malheureusement, ces deux sauvegardes ont disparu. Les administrateurs officiels, qui étaient autrefois regardés avec jalousie, se sont vus admis dans le plus intime sanctuaire de l'autorité, et, en leur qualité de Conseil du secrétaire d'Etat, composent une Cour secrète d'appel à laquelle ressortissent toutes les doléances indiennes. Ils commencent par décider dans l'Inde toutes les affaires ; puis ils se retirent dans le Conseil de Westminster pour juger souverainement leurs propres actes. »

Il est inévitable qu'un Conseil composé entièrement d'anciens membres du *Civil Service*, empreints de toutes les traditions bonnes ou mauvaises du corps auquel ils ont appartenu, liés par des sentiments de camaraderie envers leurs anciens collègues demeurés dans l'Inde, ne peuvent apporter, dans la haute fonction de direction et de contrôle dont ils sont chargés, ni l'indépendance d'esprit, ni le détachement moral nécessaires.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Le ministre et le Conseil.

Mais, dira-t-on, le ministre est libre de son action malgré tout ; il n'est pas absolument lié par les décisions ou les avis de son Conseil. Assurément; mais ne voit-on pas combien un ministre, sans compétence spéciale, éphémère souvent, résistera difficilement — quelque énergie, quelque indépendance qu'on lui suppose — aux avis d'un Conseil composé d'hommes spéciaux, considérables par leur situation et souvent par leurs talents, et en possession d'un mandat de dix ans qui, vu l'ordinaire fragilité ministérielle, les assure d'avoir presque toujours le dernier mot en cas de conflit ou de désaccord.

Le Conseil est le véritable chef de l'India Office.

Aussi, est-ce bien le Conseil et non le ministre qui est le véritable chef de l'India Office. Et, comme le Conseil représente forcément les tendances les plus conservatrices de l'administration de l'Inde, les plus optimistes en ce qui regarde les résultats du régime actuel, il est inévitable que le Congrès, qui incarne les idées opposées, le considère comme le principal ennemi.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Remèdes proposés.

Supprimer le Conseil purement et simplement, il n'y faut pas songer. Que ferait le malheureux ministre à qui est échu, au hasard d'une distribution de portefeuilles, le lourd département de l'Inde, s'il n'avait pas à côté de lui des conseillers expérimentés ?

Supprimer l'India Office lui-même, en transportant tous ses pouvoirs au vice-roi ? Ce serait une sorte de *home rule* avec les inconvénients du système sans aucun de ses avantages.

Adopter la suggestion du Congrès National « qu'un nombre suffisant d'Indiens recommandables par leur position et leur expérience soient appelés au Conseil du secrétaire d'Etat, sur la présentation des membres élus du Conseil du vice-roi et des conseils législatifs locaux, et que, chaque année, une Commission soit nommée par la Chambre des Communes, pour examiner la condition financière de l'Inde ? » Cette solution est modérée, assurément, et l'adoption en serait désirable à beaucoup d'égards. Nous en reparlerons.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE III

LA RÉFORME DES CONSEILS LÉGISLATIFS

Le projet du Congrès. — Revendications musulmanes. — Le projet devant la Chambre des Communes. — Dispositions de l'Acte du Parlement. — Les Conseils provinciaux. — Extension des Conseils. — Caractère pratique des réformes. — L'Inde et le suffrage universel. — Ploutocratie ou pédantocratie. — Ce que représente le Congrès. — Le rôle du gouvernement.

La réforme des Conseils législatifs a été, dès le début du Congrès, une de ses revendications les plus énergiques.

Le projet du Congrès.

Le Congrès de 1889 formulait un projet complet sur ce sujet, dont les articles principaux étaient les suivants :

1° Le Conseil législatif impérial et les Conseils législatifs provinciaux seraient composés, pour la moitié au moins, de membres électifs, d'un quart au

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

plus de membres de droit; le reste à la nomination du gouvernement;

2° Les collèges électoraux seraient habituellement les districts actuels;

3° Tout sujet britannique mâle, âgé de 21 ans, possédant certaines qualifications (à déterminer ultérieurement) aurait le droit de vote ;

4° Les électeurs de chaque district éliraient des représentants à un ou plusieurs corps électoraux, suivant les nécessités locales, dans la proportion de douze pour un million de la population totale du district, ces représentants justifiant de certaines qualifications... etc. ;

5° Les représentants ainsi élus nommeraient, à leur tour, les membres du Conseil législatif impérial, au taux de un pour chaque cinq millions de la population totale à représenter, et à leur propre législature provinciale au taux de un par chaque million.

Le projet prévoyait la représentation proportionnelle des minorités.

Une discussion intéressante eut lieu.

Un membre du Congrès de 1889, M. B. G. Tilak, proposa que les membres du Conseil suprême fussent élus par les membres des Conseils provinciaux.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Revendications musulmanes.

Quelques musulmans demandent que le nombre des musulmans, dans le Conseil suprême aussi bien que dans les Conseils provinciaux, soit toujours égal à celui des hindous. L'un d'eux (Sayed Wahid Ali Rizwi) va plus loin : il demande qu'il y ait dans tous les Conseils trois fois plus de musulmans que d'hindous.

Le projet devant la Chambre des Communes.

Le projet fut néanmoins voté par le Congrès. Il fut ensuite, avec des modifications approuvées par le Congrès de 1890, porté par M. Bradlaugh devant la Chambre des Communes. Enfin, en 1892, un Acte fut voté par le Parlement, qui donnait une satisfaction partielle, mais importante, aux vœux du Congrès.

Dispositions de l'Acte du Parlement.

Cet Acte stipulait que le nombre des membres additionnels du Conseil du vice-roi ne pourrait être dorénavant inférieur à 10 ni supérieur à 16. Le vice-roi adopta libéralement le dernier chiffre. Six des membres additionnels sont des membres officiels nommés par le vice-roi, et dix des membres non officiels. Quatre de ces derniers sont nommés

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

par le gouverneur général sur la recommandation de la majorité des membres additionnels non officiels des législatures provinciales de Madras, de Bombay, du Bengale, des Provinces du Nord-Ouest et Oudh ; chacun de ces quatre corps présente un membre. Un cinquième membre est désigné par la Chambre de commerce de Calcutta. Le gouverneur général a le droit de ne pas tenir compte de ces présentations, et, dans ce cas, une nouvelle présentation a lieu. Les cinq autres membres non officiels sont laissés au libre choix du vice-roi, en vue de lui permettre de faire profiter le Conseil de certaines lumières spéciales ou d'assurer la représentation des minorités. Le budget est discuté publiquement.

Les Conseils provinciaux.

Par le même Acte de 1892, des réformes analogues étaient apportées à la constitution des Conseils des gouverneurs provinciaux. Les budgets provinciaux sont, de même que le budget impérial, discutés par les Conseils.

Extension des Conseils.

Des Conseils furent accordés, en 1892 également, aux Provinces du Nord-Ouest et, en 1897, au Penjab et à la Birmanie. Il y a actuellement sept Conseils

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

législatifs, au lieu des quatre qui existaient au moment de la fondation du Congrès.

Les réformes sont dues à l'action du Congrès.

Ces diverses réformes sont incontestablement dues à l'action puissante exercée par le Congrès. Elles sont importantes : elles posent le principe de l'élection ; elles assurent une représentation sérieuse de l'élément indigène dans les Conseils. Jusqu'en 1892, c'est-à-dire sous le régime de l'*Indian Councils Act* de 1861, le maximum des membres additionnels était de douze à la libre nomination du vice-roi. Les pouvoirs du Conseil étaient strictement limités à la besogne législative, et son action sur l'exécutif était nulle. Les Conseils provinciaux étaient constitués de la même manière.

Caractère pratique des réformes.

De telles réformes sont raisonnables et pratiques. Elles assurent, dans une mesure sérieuse, la représentation des intérêts indigènes, en même temps qu'elles sauvegardent d'une manière efficace les intérêts de la puissance britannique. Le dernier mot n'est assurément pas dit, dans ce sens, et des réformes ultérieures élargiront certainement la base électorale, en même temps que les pouvoirs et le nombre des représentants indigènes.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

L'Inde et le suffrage universel.

C'est dans cette voie qu'il semble qu'on doive marcher, et non dans la voie chimérique indiquée par le Congrès de 1889. Le projet de suffrage universel (plus ou moins mitigé) du Congrès est tout à fait inapplicable à la situation de l'Inde. Le suffrage universel suppose nécessairement un corps électoral formé d'éléments assez identiques, ayant des intérêts suffisamment convergents. Encore, avec ces conditions, plus ou moins réalisées dans nos pays d'Occident, ses résultats sont-ils trop souvent déplorables. Dans un pays où tout est profondément inégal et divers : le sol, les races, les fortunes, les croyances, les langues, les intérêts moraux et matériels ; où les 90 centièmes de la population mâle sont absolument illettrés ; où l'individu n'a pas d'existence indépendante, mais est absorbé par la caste, seule unité sociale active, — dans une pareille situation vouloir appliquer (même avec toutes les restrictions, tous les tempéraments imaginables) un système de suffrage populaire, cela est chimérique, cela est insensé !

Ploutocratie et Pédantocratie.

Un pareil régime, si on pouvait l'instituer (la chose heureusement paraît impossible) aboutirait inévitablement à l'oligarchie ploutocratique et pé-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

dantocratique la plus dangereuse, la plus effroyable, que le monde aurait encore vue, à la mainmise d'une poignée de politiciens et de riches propriétaires sur la fortune matérielle et les destinées sociales de trois cents millions d'hommes.

Ce que représente le Congrès.

Car le Congrès — il faut le dire, parce que c'est la vérité — ne représente qu'une portion, une très petite portion du pays : la tête, le cerveau du pays si l'on veut, mais aussi, trop peut-être, son ventre et son estomac. Où donc sont représentées les masses travaillantes et souffrantes, ignorantes aussi, — mais ce n'est pas leur faute — dont les intérêts sont, à tant d'égards, directement opposés à ceux des classes instruites et possédantes? Un Parlement indien comme celui qu'on voudrait constituer en ferait sans doute bon marché.

Les quelques milliers d'adhérents directs ou indirects du Congrès ne sont guère plus justifiés à déclarer : *L'Etat, c'est nous !* que la poignée de fonctionnaires britanniques et d'Anglo-Indiens (1), qui ont trop longtemps disposé sans contrôle des ressources du pays.

(1) On appelle Anglo-Indiens les Anglais domiciliés d'une façon permanente dans l'Inde.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Le rôle du gouvernement.

Les masses étant actuellement, et pour bien longtemps encore, inaptes au *self-government*, leurs intérêts seront certainement mieux défendus, dans bien des cas, par leurs gouvernants britanniques que par les représentants de la classe possédante indigène.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE IV

LE CIVIL SERVICE ET LES EXAMENS SIMULTANÉS

L'entrée du *Civil Service* ouverte aux indigènes. — Situation avant 1833. — Proclamation royale de 1858. — Institution du concours public. — Difficultés que rencontrent les candidats indigènes. — Nouvelles concessions. — Le *Provincial Service*. — Assaut au *Civil Service*. — La question des examens simultanés. — Anglais et Indiens. — Un danger réel. — Les Indiens et l'armée. — La revendication maîtresse du Congrès. — Autres questions traitées.

L'entrée du Service ouverte aux indigènes.

Le *Civil Service*, qui comprend tout le haut personnel administratif et judiciaire de l'Inde, se recrute, comme nous l'avons vu, en Angleterre, par un concours ouvert, en principe, à tout sujet de la Reine, sans distinction de race. Les Indiens peuvent donc concourir, et un certain nombre d'entre eux, ayant passé avec succès les examens réglementaires, ont été admis dans les rangs du Service. Sur 939 membres que comptait, en 1892, le *Civil Service of India*,

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

21 étaient des Indiens. Je ne possède pas les derniers chiffres ; mais ils doivent différer très peu de ceux-ci.

Situation avant 1833.

Jusqu'en 1833, l'entrée de la carrière était, en fait, interdite aux indigènes : seuls, des postes très subalternes pouvaient leur être attribués. En l'année 1833, un Acte du Parlement stipula « que nul natif de l'Inde... ne serait, à raison uniquement de sa religion, de son lieu de naissance, de sa descendance, de sa couleur, ou pour l'un ou l'autre de ces motifs, empêché de remplir aucun poste, office ou fonction du gouvernement ».

Proclamation royale de 1858.

Une proclamation royale, lancée en 1858, au lendemain de l'insurrection des cipayes, donna aux peuples de l'Inde cette assurance solennelle :

« C'est Notre volonté que, autant que possible, Nos sujets, quelles que soient leur race ou leur croyance, soient librement et impartialement admis à ceux des emplois de Notre service dont leur éducation, leurs talents et leur intégrité les rendraient capables de remplir les devoirs d'une manière satisfaisante. »

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Institution du concours public.

Jusqu'en 1853, les membres du Civil Service avaient été nommés par la Compagnie. En cette année, un Acte du Parlement abolit ce système de nomination, et le service fut dès lors recruté par concours public ouvert à tous les sujets britanniques, sans distinction de race.

Difficultés que rencontrent les candidats indigènes.

Le nombre fut minime des Indiens qui se présentèrent à ce concours, et plus insignifiant encore le chiffre de ceux qui le passèrent avec succès. Le fait ne paraîtra pas surprenant, si l'on considère les difficultés de toute sorte que rencontre le jeune Indien que ses ambitions poussent à briguer les fonctions publiques.

Il doit quitter très jeune le pays natal (la limite d'âge du concours a été longtemps de dix-neuf ans) pour venir compléter en Angleterre l'instruction occidentale qu'il aura ébauchée dans l'Inde. Pendant cet exil de plusieurs années, dans un milieu si différent de celui qu'il a connu, s'il échappe à l'abattante nostalgie, il ne résistera que difficilement aux séductions variées que la vie d'Europe présente au jeune étranger riche. Dans l'un et l'autre cas, il lui

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

faudra une singulière énergie, une rude ardeur à l'étude, pour poursuivre avec succès la préparation de ses examens.

S'il réussit pourtant, s'il rentre dans l'Inde avec son diplôme de mandarin britannique, le voilà menacé par ses compatriotes d'excommunication majeure : les lois de sa caste défendent les voyages de mer, et pour les avoir enfreintes il est mis au ban de l'opinion, honni, renié par les siens. Sa nouvelle auréole officielle lui facilitera toutefois sa réadmission. Mais malheur au candidat blackboulé : les chefs de sa caste se montreront pour lui impitoyables : ce n'est qu'au prix des plus dures pénitences qu'il obtiendra peut-être sa réintégration.

On voit, sans que j'insiste davantage, de quels sérieux obstacles est semée pour l'indigène la route du fonctionnarisme. S'étonnera-t-on encore que, sur un millier de membres, le *Civil Service* de l'Inde ne compte qu'une vingtaine d'Indiens ?

Nouvelles concessions.

La porte de la carrière, ainsi ouverte ou plutôt entre-bâillée aux indigènes, fut jugée trop étroite, par les Anglais eux-mêmes, et, en 1870, le gouverneur général fut autorisé à nommer des Indiens à tous les postes qui avaient été jusque-là réservés par la loi aux membres du *Civil Service.*

En 1880, le nombre des jeunes gens nommés en

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Angleterre fut réduit d'une façon permanente d'un sixième.

Le Provincial Service.

En 1889, deux services administratifs distincts étaient constitués :

1° Le *Civil Service of India*, recruté par voie de concours en Angleterre ;

2° Le *Provincial Service*, recruté sur place.

Le premier, qui comprend les postes les plus élevés et les mieux rémunérés, est en considérable majorité composé d'Anglais. Le second, au contraire, qui comporte environ 2.600 postes d'importance, ne compte qu'une trentaine d'Européens. Aucun poste comportant un traitement mensuel atteignant 200 roupies (4.080 fr. par an) ne peut, du reste, être attribué à un Européen sans la sanction du gouverneur général en Conseil.

Grâce à ces mesures, la presque totalité des postes de la justice civile, sauf les cours d'appel, a passé en peu d'années entre les mains des indigènes ; un juge indigène fait partie de chacune des Hautes Cours ; un grand nombre de postes administratifs importants et tous les postes subalternes sont occupés par des Indiens.

Assaut au Civil Service.

Seul, le *Civil Service* proprement dit, le service

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

politique par excellence, est resté en fait un service anglais.

C'est à cette citadelle que le Congrès National a déclaré la guerre ; c'est elle qu'il voudrait détruire ou plutôt garnir de ses troupes. Le bélier qui doit ouvrir la brèche, c'est la proposition des examens simultanés.

La question des examens simultanés.

A première vue, cela n'a l'air de rien, cette proposition d'examens identiques, tenus simultanément en Angleterre et dans l'Inde, et ouvrant à la libre compétition des Indiens et des Anglais le concours d'entrée aux plus hautes fonctions administratives. En quoi — dira sans doute le lecteur non informé — en quoi l'admission de quelques unités ou de quelques dizaines d'indigènes de plus dans les rangs du *Civil Service* compromettra-t-elle les intérêts de la domination britannique ?

Sans doute ; mais ce n'est pas de quelques dizaines, encore moins de quelques unités qu'il s'agit. Si le système des examens simultanés était en vigueur, ce n'est pas le vingtième, ce n'est pas le dixième, ce n'est pas la moitié des jeunes recrues du *Civil Service* qui seraient des Indiens ; c'est la presque totalité, pour ne pas dire la totalité même.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Anglais et Indiens.

Le jeune Anglais (à part les exceptions individuelles dont je suis prêt à grossir le nombre tant qu'on voudra) ne saurait, en général, lutter contre l'Indien sur le terrain des examens. L'indigène, surtout l'Hindou des hautes castes, se ferait un véritable jeu de la préparation des matières, au reste assez peu difficiles, qui constituent le programme des examens du *Civil Service*. Sa facilité, sous ce rapport, est prodigieuse ; pour la mémoire, qui, dans tous les examens du monde, est le principal sinon l'unique élément de succès, il est étonnamment doué. De plus, intellectuellement aussi bien que physiquement, l'Indien est beaucoup plus précoce que l'Européen, surtout anglais, et sa capacité de travail, à âge égal, par conséquent beaucoup plus forte.

L'Anglais moyen, avec toutes ses fortes qualités, et peut-être à cause d'elles, est très peu « intellectuel ». Une bonne partie de *cricket*, de *golf* ou de *polo* l'intéressera, en général, davantage qu'une leçon d'histoire, de philosophie ou de mathématiques. A moins donc de donner, dans les examens, un coefficient prépondérant aux épreuves physiques, les chances des deux catégories de candidats seraient très inégales, et l'infériorité bien manifestement du

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

côté anglais. Et, même sur le terrain des exercices physiques, l'Inde produirait de redoutables champions : l'un d'eux n'est-il pas allé jusqu'en Australie battre les Anglais dans un match de cricket ? Et tel cavalier rajput vaincrait aisément ses maîtres au jeu du *polo*.

Un danger réel.

Il est donc incontestable — et je ne serai contredit, je crois, par aucune personne au fait des choses de l'Inde — que le système des examens simultanés, c'est-à-dire le concours loyal entre Anglais et indigènes, aurait pour résultat certain l'éviction graduelle, et bientôt complète, des Anglais des rangs du *Civil Service*, devenu, comme l'est déjà le service provincial, un service purement indigène. C'est parce que Indiens et Anglais le comprennent parfaitement, que les premiers apportent à leurs revendications tant d'ardeur et de ténacité, et que les seconds leur opposent une aussi inflexible résistance.

L'administration, passée tout entière entre les mains des indigènes, ce ne serait peut-être pas la fin de la domination britannique ; mais ce serait assurément le *home rule*, la chose tout au moins, à défaut du nom.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Les Indiens et l'armée.

Il resterait l'armée, il est vrai, et ce n'est pas une force négligeable, même en ne comptant que l'élément britannique. Mais, demain, les Indiens réclameront — que dis-je ? ils réclament déjà — l'établissement dans la péninsule d'écoles militaires ouvertes aux indigènes, où se recruteraient les futurs officiers de l'armée des Indes.

L'administration et l'armée passées aux mains des Indiens, le pouvoir britannique ne serait plus représenté que par le vice-roi et son Conseil, peut-être par les gouverneurs de Madras et de Bombay et par les 75.000 hommes de troupes européennes qui resteraient, je pense, commandées par des officiers anglais. Ce sont là des forces bien inférieures à celles qui ont servi aux Mandchous à maintenir leur protectorat sur une nation à peine plus nombreuse, mais beaucoup plus pacifique.

La revendication maîtresse du Congrès.

Quoi qu'il en soit, la revendication des examens simultanés est la revendication maîtresse du parti du Congrès National. Assurément, le Congrès, qui a régulièrement réaffirmé tous les ans, depuis 1885, et à l'unanimité, cet important *desideratum*, ne se fait pas illusion sur ses chances de succès immédiat. Mais il a foi dans la réussite finale et, avec un

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

louable esprit de suite, une ténacité remarquable, il a maintenu cette revendication en tête de son programme de réformes, comme le but, lointain peut-être mais nullement chimérique, de son action politique.

Autres questions traitées.

Mais les travaux du Congrès ne se sont pas bornés à ces revendications, pour le moment un peu platoniques. Beaucoup d'autres sujets, intéressant la condition politique, économique et même morale de l'Inde, ont été discutés dans ses réunions annuelles.

Au point de vue politique, outre les questions dont nous venons de parler, la séparation des fonctions judiciaires et administratives ; au point de vue financier et budgétaire, la question de l'argent, celle des charges militaires ; au point de vue économique, la question du *land settlement* et du *land revenue*, celle des banques agricoles, la famine, l'impôt, les douanes, l'enseignement technique, le régime des alcools ; au point de vue administratif, la question du jury, celle de la police, etc.

Nous aurons plus d'une fois l'occasion, dans les chapitres qui vont suivre, de signaler telle ou telle vue du Congrès à propos de l'une ou de l'autre de ces questions si variées. Mais nous ne pouvons songer, vu le cadre restreint de cette étude, à faire de ses travaux une étude plus complète.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

LIVRE IV

Questions économiques.

CHAPITRE PREMIER

LA FAMINE

Position de la question. — Gravité particulière des famines, dans l'Inde. — Conditions météorologiques. — Etendue du fléau. — Caractère agricole de la population. — L'Inde produit elle-même tous ses aliments. — La masse de la population est végétarienne. — La question du millet. — Isolement ; absence de commerce. — Pas d'assistance publique. — Le problème de l'approvisionnement. — Comparaison avec l'Europe. — Ce ne sont pas les aliments qui manquent : c'est l'argent pour les acheter. — La marche du fléau. — L'intervention de l'Etat. — Organisation des secours. — Les salaires. — Les *famine settlements*. — Les hautes castes ; les musulmans. — Chiffre des secourus. — Terminaison de la famine.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Position de la question.

Problème économique et famine sont des faits intimement liés. Le second n'est que la manifestation aiguë, brutale du premier.

La famine est la conséquence des maux économiques et aussi des maux politiques et sociaux. Il conviendrait donc, en bonne logique, d'examiner en premier lieu tous ces maux divers.

Peut-être, cependant, y a-t-il avantage, au point de vue de la clarté, à procéder en sens inverse et à traiter avant tout de la famine, posant d'abord le problème concret, brutal, pour remonter ensuite aux causes plus ou moins lointaines, allant du plus connu au moins connu. Bonne ou mauvaise, c'est la méthode que nous avons suivie.

Gravité particulière des famines dans l'Inde.

Une famine, dans l'Inde, est le plus souvent, comme partout ailleurs, la conséquence d'une mauvaise récolte due au manque de pluie. Mais les conditions spéciales du climat et de la population compliquent singulièrement le problème, comme nous l'allons voir.

1° Conditions météorologiques.

C'est le phénomène des moussons, c'est-à-dire l'alternance des courants aériens, qui détermine le

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

régime météorologique de l'Inde. Or, si l'on excepte la côte de Malabar, les pluies ne sont nulle part assez abondantes ou assez régulières pour satisfaire en tous temps aux besoins de l'agriculture. Partout ailleurs (sauf naturellement là où le voisinage d'une rivière, d'un canal d'irrigation, d'un puits, d'un réservoir, permet de suppléer à l'eau du ciel) le paysan est complétement à la merci de la mousson. Si celle-ci est irrégulière, si les pluies sont insuffisantes ou font défaut, c'est une mauvaise récolte ou une récolte manquée, calamité qui ne pourra être réparée qu'à la saison suivante, ou même l'année suivante. Première complication.

2° Etendue du fléau.

Le phénomène, commandé par une cause générale (la mousson), est général lui-même : une récolte défectueuse ne se borne pas à quelques districts isolés, mais s'étend ordinairement à une région assez vaste.

3° Caractère agricole de la population.

La population de l'Inde est presque exclusivement agricole, ainsi que nous l'avons vu. Elle est plus dense dans les régions de pluie abondante, où l'on peut compter en temps ordinaire sur un plus grand rendement. Or, ce sont ces régions-là (les plus peuplées) que la famine visite souvent de préférence.

4° L'Inde produit elle-même tous ses aliments. — La masse de la population est végétarienne.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

L'Inde produit elle-même les aliments qu'elle consomme, et la population (sauf des exceptions peu nombreuses) est presque exclusivement végétarienne. Un quart de la population environ (et principalement dans les régions de pluies abondantes) consomme du riz. Le reste se nourrit de millet, de pois, de légumes divers, de blé. Le seul aliment animal est le lait avec ses dérivés — et cet aliment manque avec la récolte.

5° La question du millet.

Le millet, qui est la nourriture la plus répandue dans les classes pauvres, ne peut être importé du dehors : nulle part il ne fait l'objet d'un commerce d'exportation.

6° Isolement. — Absence de commerce.

La masse de la population agricole est réunie en petites agglomérations villageoises, formant autant de petits Etats séparés, produisant chacun ses objets de consommation. Il n'y a, par conséquent, que peu de commerce et d'échanges.

7° Pas d'assistance publique.

Il n'existe pas de service permanent d'assistance publique. La caste y supplée en temps normal ; mais, en cas de calamité générale, cette organisation devient insuffisante, et tout est alors à improviser.

Le problème de l'approvisionnement.

Ces quelques raisons (il y en a d'autres) expli-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

quent assurément que le problème de la famine (et par famine j'entends le manque de provisions, conséquence d'une mauvaise récolte) affecte dans l'Inde une étendue et une gravité plus grandes qu'ailleurs. Elles ne suffisent pas, cependant, à faire comprendre comment la calamité peut atteindre la terrible intensité que nous lui connaissons. Car, enfin, l'Inde est sillonnée d'excellentes routes, de chemins de fer, de canaux ; ses ports sont visités par des navires nombreux. Rien n'empêche assurément que les districts frappés par le fléau ne soient promptement approvisionnés ; et alors plus de danger, plus de famine, puisque la famine c'est simplement le manque d'aliments, et que les aliments sont à notre portée.

Comparaison avec l'Europe.

C'est ainsi que les choses se passent ailleurs. Et dans nos pays d'Europe, même les plus pauvres, une seule mauvaise récolte ne réduit pas habituellement le cultivateur à la terrible extrémité où se voit condamné le *raiyat* de l'Inde : la mort par la faim. C'est que le paysan d'Europe, comme celui d'Amérique, a ordinairement, en argent ou en provisions, des réserves suffisantes des années précédentes pour faire face à la disette. Ces réserves, le *raiyat* ne les possède pas, et voilà pourquoi il est abandonné sans aucune défense à la calamité.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Ce ne sont pas les aliments qui manquent : c'est l'argent pour les acheter.

Ce n'est donc pas, comme l'a clairement montré M. Malabari (1), du manque d'aliments que souffre périodiquement la population indienne (les aliments, comme nous venons de le faire voir, peuvent facilement être amenés là où ils sont demandés) ; ce qui lui manque, c'est l'argent pour payer ces provisions. Mais n'anticipons pas : nous aurons à traiter cette question dans un autre chapitre.

La marche du fléau.

Les premiers atteints par la disette sont les artisans des villages, dont les services sont généralement payés en nature ; puis la catégorie d'individus infiniment moins intéressante des mendiants religieux qui pullulent dans l'Inde. Les uns et les autres vivent en temps ordinaire du maigre surplus du cultivateur, et, là où il n'y a rien, le mendiant — comme le roi — perd ses droits.

Les pauvres affluent alors vers les villes pour chercher du secours. Beaucoup meurent sur les routes : j'en ai vu. J'ai vu aussi, dans les Etats indigènes, de longues théories de pauvres diables, de

(1) B. M. Malabari. — *India in 1897*, Londres, 1898.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

réfugiés étrangers, hommes, femmes, enfants, vieillards, reconduits enchaînés à la frontière. Charité bien ordonnée débute par soi-même.

Le fléau a donc commencé à se faire sentir. Les pluies peuvent encore l'enrayer ou l'adoucir. Mais si la sécheresse persiste, le mal ira croissant. L'alimentation insuffisante ou malsaine, la rareté de l'eau potable, les mauvaises conditions hygiéniques créent un milieu éminemment favorable à la maladie — et la peste ou le choléra, parfois les deux à la fois, se mettent de la partie. L'épidémie fait évidemment bien plus de victimes que la famine elle-même. Elle achève de démoraliser le peuple. La natalité diminue tandis que la mortalité augmente.

L'intervention de l'Etat.

Lorsqu'il ne reste plus aucun doute sur l'existence du fléau, qu'il a commencé même à faire des victimes, l'autorité intervient pour organiser les secours. Il y aurait danger, assurent les gens compétents, à intervenir plus tôt. Le peuple, dit-on, est tellement apathique qu'il se ruerait en masse sur les travaux de famine, si maigrement payés qu'ils soient, parce qu'ils sont moins fatigants et plus assurés que les travaux des champs.

L'organisation des secours.

Le service spécial de renseignements a prévenu

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

les autorités de l'imminence de la famine, et celles-ci ont eu le temps de se préparer à faire face au fléau.

Aussitôt qu'il est déclaré, certains travaux publics, réservés pour de semblables occasions, sont commencés, et emploient un nombre plus ou moins grand de travailleurs. Il s'agit de routes, de canaux, de réservoirs, de travaux de terrassement qui n'exigent pas d'apprentissage spécial.

Un *code de famine* a prévu tous les cas principaux et dirige l'activité des fonctionnaires de tout rang. Leur tâche est ardue et compliquée. Il faut diriger les affamés vers les centres de travail, les répartir dans les chantiers, les loger, les nourrir. On s'arrange autant que possible pour ne pas séparer les membres d'une même famille : hommes, femmes et enfants travaillent ensemble.

Les salaires.

Les salaires payés sont inférieurs aux salaires normaux ; mais le travail exigé est moindre. Et il importe, pour la raison que nous avons signalée plus haut, de ne pas rendre les travaux trop attractifs.

Voici, d'après les renseignements recueillis par nous-même sur les lieux, un aperçu des salaires payés, cette année même, sur les travaux de famine de Baroda et d'Ahmedabad. Baroda est un Etat

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

indigène, Ahmedabad appartient à l'Inde britannique. J'ai réduit les monnaies indiennes en centimes au change de 1 fr. 70 pour une roupie.

	Baroda	Ahmedabad
Adultes	25 cent. par j.	20 à 25 cent. par jour
Femmes	22 1/2 //	15 //
Jeunes garçons	20 //	12 1/2 //
Petites filles	17 1/2 //	10 //
Terrassiers	30 //	

Dans certaines localités, le payement se fait en nature, mais le plus souvent en argent.

Les famine settlements

La direction et la surveillance des travaux, le payement des ouvriers, toutes ces opérations nécessitent un personnel spécial dont les fonctions ne sont pas une sinécure. Chaque chantier ou *famine settlement* possède naturellement son service médical, qui ne chôme pas, on peut le croire.

Les artisans sont employés à fabriquer ou à réparer les outils, les chars, les paniers ; les tisserands font, avec des matériaux fournis par l'administration, les couvertures et les vêtements nécessaires. Un grand *famine settlement* devient ainsi un véritable village temporaire.

Des marchands vendent les provisions à un prix

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

fixé par l'autorité, à moins que celle-ci ne préfère le système des payements en nature.

Les vieillards, les jeunes enfants, les infirmes, sont nourris sans rien faire. Certains mendiants, certains voleurs professionnels jouissent du même privilège, au moins dans quelques localités; on ne peut les laisser mourir de faim, et la plupart croiraient positivement déroger en faisant un travail utile.

Les hautes castes. — Les musulmans.

Les gens des hautes castes sont ordinairement secourus par leurs castes respectives, qui sont de véritables sociétés de secours mutuels. Leurs femmes, soumises au régime du *purda* (du rideau), ne consentiraient à aucun prix à paraître en public, surtout dans la promiscuité d'un chantier. Les musulmans sont de même secourus en grande partie par leurs coreligionnaires. La charité, chez les hindous comme chez les musulmans, est très grande.

Le chiffre des secourus.

Le chiffre de 6.200.000, qu'on donnait cette année comme représentant le nombre des individus secourus, est donc très loin de comprendre le total réel des affamés.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Terminaison de la famine.

La famine dure ainsi jusqu'aux pluies prochaines. Mais, même à ce moment, le cultivateur n'est pas sauvé. Il a perdu ses semences, son bétail. L'Etat lui fait des avances en argent ou en nature, quelquefois gratis, toujours à un taux très inférieur à celui du prêteur d'argent. Il fait aussi remise de l'impôt foncier, ou accorde des sursis.

Le cultivateur essaye de se rattraper. Il y réussit parfois, à force d'activité et d'économie. Et le voilà sauvé jusqu'à la prochaine famine, qui le trouvera aussi peu préparé que la dernière, et le laissera, s'il se peut, encore plus misérable.

Avant que nous examinions les causes du malaise économique, malaise dont le phénomène de la famine est l'évidente manifestation, il est indispensable de consacrer quelques pages : d'abord à la question du *land revenue* ; ensuite à l'exposé sommaire du régime agraire de l'Inde.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE II

LE LAND REVENUE

Nature du *land revenue*. — La théorie de l'Etat propriétaire. — Opinion de M. Baden-Powell. — L'ancien droit indigène et la théorie de l'Etat propriétaire. — La législation britannique a toujours évité toute théorie sur l'origine du prétendu droit de l'Etat. — Les prétentions de l'Etat datent de la décadence du pouvoir mogol. — Le *land revenue* est une taxe sur les revenus agricoles. — Le droit du plus fort.

Nature du land revenue.

Il peut paraître presque oiseux de rechercher ici si le *land revenue* doit être regardé comme un impôt ou comme une rente, c'est-à-dire si l'Etat peut ou non être considéré comme le réel propriétaire du sol, et en cette qualité possède le droit habituellement reconnu à tout propriétaire de louer son bien au taux qui lui convient.

La théorie de l'Etat propriétaire.

La discussion métaphysique des droits, en pareille

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

matière est assez dépourvue d'intérêt. Où donc, en effet, est la charte qui aurait reconnu à l'Etat ou au prince le droit à la possession du sol? Et sur quels textes un économiste comme M. Fawcett se base-t-il pour affirmer, comme il le fait, que « le gouvernement dans l'Inde exerce, sur une grande portion du sol, les mêmes droits de propriété que ceux d'un *landlord* anglais sur son domaine? » Faisons remarquer, en passant, que l'exercice du droit de propriété lui-même est limité dans tous les pays civilisés, et qu'il existe notamment des lois contre l'usure. Et lorsque l'Etat, incarné dans la personne d'une poignée de fonctionnaires britanniques armés d'un pouvoir absolu et presque sans contrôle, cumule les fonctions de gouvernant, de législateur, d'administrateur, de juge — et de propriétaire, il lui est trop facile, en vérité, de pratiquer l'usure par-dessus le marché.

Opinion de M. Baden-Powell.

Mais les prétentions de l'Etat à la propriété du sol ne reposent en réalité sur aucune base solide, comme nous allons le montrer.

M. Baden-Powell, la plus haute autorité sur la question, s'exprime en ces termes sur la nature du *land revenue* :

« Une portion, dit-il, du produit de chaque champ appartient au roi — à moins qu'il ne lui plaise, à

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

titre de faveur, ou pour récompenser des services, ou en vue de maintenir quelque institution religieuse, d'en faire l'abandon ». Et le même auteur ajoute que cette méthode d'obtenir un revenu « a cet avantage d'être universellement comprise par le peuple et de posséder la sanction d'une coutume absolument immémoriale, points d'une grande importance politique dans un pays tel que l'Inde. » (B. H. Baden-Powell. — *A Manual of the Land Revenue Systems and Land Tenures of Bristish India* ; Calcutta, 1882).

L'ancien droit indigène et la théorie de l'Etat propriétaire.

Le même auteur, dans un travail tout récent, s'exprime ainsi sur le même sujet :

« C'est une question d'un intérêt purement académique que de rechercher si, suivant le vieux droit hindou ou l'*ancienne* coutume du pays, le roi, l'empereur ou l'Etat étaient regardés (dans un sens pratique) comme le propriétaire foncier universel. En fait, la règle une fois admise et appliquée suivant laquelle le souverain pouvait fixer (et augmenter à volonté) la part du produit ou la substitution en argent qu'il s'adjugeait, et lorsque le taux effectivement perçu devint si considérable qu'il égalait (ou presque) la rente entière de la terre, il s'ensuivit que les cultivateurs ou les possesseurs directs du

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

sol devinrent *ipso facto* les simples tenanciers ou *raiyats* de l'Etat. Et tous les gouvernements ultérieurs (musulman, sikh et marathe), qui précédèrent notre propre domination, prétendirent être ou agirent comme s'ils étaient en effet les propriétaires réels de toutes les terres. » (B. H. Baden-Powell. — *The Proposed Law regarding the Alienation of agricultural Land in the Panjab.* (Asiatic Quarterly Review, janvier 1900).

La législation britannique a toujours évité toute théorie sur l'origine du prétendu droit de l'Etat.

M. Baden-Powell dit encore :

« Notre législation a toujours évité toute théorie sur l'origine du droit de l'Etat, et les plus anciennes *Regulations*, celles de 1793, se contentaient tout juste de telles affirmations pouvant servir de base au système dès lors élaboré — à savoir que « suivant l'ancien droit (*coutume* eût mieux valu) le gouvernement était justifié à revendiquer une part du produit de chaque *bigha* de terre, part à déterminer par le gouvernement lui-même. » (B. H. Baden-Powell. — *Land Systems of British India*, tome I 282).

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Les extravagantes prétentions de l'Etat à la propriété universelle du sol datent de la décadence du pouvoir mogol.

« Les tenures foncières furent réellement et directement influencées par la décadence du gouvernement mogol. C'est alors que des vice-rois comme ceux d'Oudh, du Bengale et du Deccan (Haïderabad) secouèrent leur vassalité et devinrent des rois indépendants. C'est également à ce moment que les extravagantes prétentions du *souverain, universel propriétaire du sol* furent émises pour la première fois. » (Baden-Powell. — *Land Systems of British India,* tome I, 184.)

Le land revenue est une taxe sur les revenus agricoles.

Cette dernière remarque de M. Baden-Powell nous paraît aussi claire que convaincante :

« Lorsque le gouvernement met des terres en vente et qu'il ne trouve pas d'acheteur, la terre reste (comme dans le Bengale) entre les mains du gouvernement à titre de ce qu'on appelle en langue fiscale un bien gouvernemental ou un *khas mahal.* Si un propriétaire n'accepte pas les conditions du settlement, il peut être temporairement privé de l'administration de ses terres ; mais lesdites terres,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

bien que temporairement affermées, ou administrées directement par le *collector* (« tenues en *khas* » suivant l'expression fiscale) ne deviennent pas propriété du gouvernement. Quand le gouvernement a si clairement conféré des droits de propriété sur le sol, le terme « propriétaire universel » appliqué au gouvernement ne peut plus dès lors être employé qu'en manière de métaphore... Le *land revenue* ne peut donc être considéré comme une *rente*, pas même dans les terres *raiyatwari* où la loi (comme à Bombay) qualifie le possesseur foncier d'occupant et non de propriétaire... Si nous ne pouvons nous contenter de parler de *land revenue* et voulons définir davantage, je serais porté à considérer la charge plutôt comme une taxe sur les revenus agricoles. » Baden-Powell. — *Land Systems*, tome I, 240.

Nous voilà bien loin des affirmations dogmatiques de M. Fawcett ! Affirmer pour l'Etat, comme le fait l'économiste que nous avons cité, un droit de *propriété* sur le sol, c'est l'exposer à se voir demander ses parchemins, ses titres qu'il serait assurément bien en peine de produire ! Se borner, au contraire, à constater que, de tout temps, le chef, le roi, le gouvernement quel qu'il fût, a demandé à l'occupant du sol une portion du produit de la terre, c'est dire très simplement que, de temps immémorial, a existé dans l'Inde un système d'impôts basé presque exclusivement sur la taxe foncière. Que, par droit de con-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

quête, le gouvernement britannique prétende avoir hérité des privilèges des anciens souverains de l'Inde, cela est conforme à tous les précédents et ne saurait choquer personne dans un pays qui a connu autant d'invasions et de conquêtes.

Le droit du plus fort.

Le gouvernement de l'Inde fait ce qu'ont fait avant lui les premiers Aryens, les Scythes, les Mogols, les Afghans, les Persans, les Sikhs, les Marathes : il prélève sur la population l'impôt nécessaire au fonctionnement de ses services, à l'entretien de son armée. Cet impôt, c'est le gouvernement lui-même qui en détermine le chiffre, et cela en vertu de nul autre droit que celui du plus fort. Qui voudrait prouver davantage risquerait bien de ne plus prouver rien du tout ! Laissons donc cette discussion vaine d'un prétendu droit de l'Etat sur le sol, qui ne repose en vérité que sur les plus misérables sophismes, et faisons connaître dans ses grandes lignes le régime agraire propre à l'Inde britannique.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE III

LE RÉGIME AGRAIRE

Pays de grande propriété — de petite propriété. — Communautés de villages. — *Settlements*. — Le *permanent settlement* du Bengale. — Son origine. — Abus des *zemindars*. — Les *taluqdars* d'Oudh.

Le régime des terres, dans l'Inde, varie considérablement suivant les régions.

Pays de grande propriété.

Dans telle partie du pays c'est la grande propriété qui est la règle. Quelles que soient la nature et l'étendue exactes de leurs droits, véritables *propriétaires* du sol ou simples fermiers de l'impôt, ces *taluqdars*, ces *zemindars*, que nous rencontrons par exemple dans l'Oudh ou dans le Bengale, prélèvent sur le *raiyat*, sur le paysan, certaines redevances, certains fermages, dont ils versent une part plus ou moins considérable au fisc qui ne connaît pas d'autres contribuables.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Pays de petite propriété.

Ailleurs, c'est le régime de la petite propriété, le *raiyat* étant à la fois cultivateur et propriétaire du sol, à la condition de payer exactement à l'Etat la proportion convenue du produit de ses champs ou de ses rizières.

Communautés de villages.

Dans d'autres régions, c'est le système des *communautés de villages*, représentées chacune par un chef élu ou héréditaire, et dont tous les membres sont conjointement responsables de l'impôt dû par le village tout entier.

Répartition géographique des divers systèmes.

D'une manière générale, on peut dire que dans les présidences de Madras et de Bombay le régime qui prévaut est celui de la petite propriété et le système appelé *raiyatwari*, où l'Etat traite sans intermédiaire avec le *raiyat* ou paysan. Dans le Nord, au contraire, c'est le régime de la grande propriété et le système des intermédiaires (*malguzari* settlement des Provinces Centrales, *taluqdari* settlement d'Oudh), ou bien, comme dans les Provinces du Nord-Ouest et le Penjab, le régime des communautés de villages et le système des *village settlements*.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Les « settlements »

La durée des *settlements* est généralement de trente ans. Suivant Sir John Strachey, le chiffre des redevances dans la présidence de Bombay serait de 3 à 16 0/0, et de 6,3 0/0 en moyenne pour Madras. Dans les Provinces du Nord-Ouest, l'Etat prélèverait 50 0/0 du produit net des terres, ce qui correspondrait à environ 7,8 0/0 du produit brut. Et, sans doute, pour éviter que le lecteur ne sursaute à ces chiffres, Sir John fait observer qu'avant 1854, dans ces mêmes Provinces du Nord-Ouest, la redevance exigée était de 66 0/0 et même de 90 0/0 au commencement du siècle.

Le permanent settlement du Bengale.

Le Bengale est soumis à un régime spécial, celui du *permanent settlement*. C'est la grande propriété qui est la règle, la terre étant possédée par de gros propriétaires ou *zemindars*, mais avec cette particularité que le *settlement*, au lieu d'être périodique et révocable, comme c'est le cas ailleurs, est permanent, et que la redevance a été fixée une fois pour toutes (depuis 1793) à un taux invariable.

Origine du « permanent settlement »

Ce *permanent settlement* du Bengale a eu de si

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

grosses conséquences sociales et économiques, il est si souvent cité et discuté, qu'il est nécessaire de l'examiner d'un peu près. Nous laissons ici la parole à Sir John Strachey, qui a exposé la question avec beaucoup de clarté et d'impartialité. « Nous trouvâmes au Bengale, dit-il, lorsque nous succédâmes au gouvernement, une classe d'intermédiaires appelés *zemindars*, qui percevaient le land revenue et les impôts, et nous continuâmes à les employer. Suivant la coutume et pour des raisons de convenance, mais non point en droit, l'office de *zemindar* était en général héréditaire. Dans quelques cas, notamment à Bihar et à Chutia Nagpur, les *zemindars* étaient les chefs de vastes clans ou les descendants de familles conquérantes, mais même là ils n'avaient jamais été en aucun sens reconnus comme les propriétaires du sol. Lord Cornwallis et les gouvernants anglais du temps supposèrent pourtant que ce serait une excellente chose pour le Bengale d'avoir une classe de *landlords* sur le modèle britannique ; les *zemindars* étaient les seuls qui semblaient répondre à ce dessein, et on les proclama propriétaires du sol. On n'entendait en aucune manière faire ainsi injustice à d'autres, et, à l'époque où l'arrangement fut conclu, il ne semblait pas que l'on eût conféré une grande faveur aux *zemindars*, car la demande du gouvernement fut établie sur le principe, que nous jugerions aujourd'hui extravagant, que 90 0/0

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

du produit net appartenaient en propre à l'Etat. A l'exception de l'Etat, il n'existait qu'une grande classe, celle des *raiyats* ou cultivateurs qui, d'après une coutume immémoriale, pouvaient être regardés comme possédant des droits permanents sur le sol. L'existence de ces droits avait été reconnue et (on le supposait du moins) garantie par la loi. Il avait été stipulé que *le gouverneur général en Conseil déterminerait, toutes les fois qu'il le jugerait utile, tels règlements qu'il croirait nécessaires pour la protection des taluqdars dépendants, des raiyats et autres cultivateurs du sol.* On a beaucoup discuté sur l'exacte nature des droits octroyés aux *zemindars*, mais on est unanime à reconnaître que ce n'était point l'intention des auteurs du *permanent settlement* de confisquer quoi que ce fût qui, suivant les coutumes du pays, eût appartenu aux cultivateurs. Le droit de propriété accordé aux *zemindars* était une portion de ces droits qui avaient toujours été exercés par l'Etat, et dont l'Etat avait le privilège de disposer ; on n'avait pas l'intention de leur accorder quoi que ce soit de plus. Le *land revenue*, représentant la part du produit de la terre à laquelle l'Etat avait droit, fut fixé à perpétuité. Les *raiyats* devaient continuer à occuper leurs terres d'une manière permanente « aux taux établis par le *purgunnah* » ; lorsqu'il y avait discussion sur le chiffre, les tribunaux décidaient ; tant que le *raiyat* payait le fermage au taux fixé, il ne pou-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

vait être évincé. L'intention du *permanent settlement* n'était pas seulement de fixer à jamais le *land revenue* des *zemindars*, mais en même temps d'assurer au *raiyat* la fixité de tenure et la fixité de fermage. Il existait, en ce temps-là, une vaste superficie de terres disponibles et en friche et leur mise en valeur était abandonnée aux *zemindars;* malheureusement, les droits qu'on voulait assurer aux *raiyats* ne le furent que sur le papier et ont été gravement méconnus (1). »

Abus des zemindars

La doctrine dominante, à cette époque, était du reste celle de non-intervention, et les *zemindars* purent, sans obstacle, fortifier leur situation, exploiter, écraser le paysan, sans que celui-ci eût contre eux aucun recours. Pourvu que le *zemindar* payât, au terme fixé, la redevance convenue, l'Etat n'intervenait jamais dans ses affaires. Si, par aventure, il ne payait pas, son domaine pouvait être mis aux enchères. Les chiffres suivants donnés par Sir John Strachey (dans son livre déjà cité) donneront une idée des avantages accordés aux *zemindars* par l'arrangement de Lord Cornwallis. « En 1793, le revenu laissé aux *zemindars* par le permanent settlement,

(1) Sir JOHN STRACHEY. — *India*, dernière édition (Londres, 1894), p. 325.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

après le payement du *land revenue*, est supposé ne pas avoir dépassé £ 400.000, moins d'après certaines estimations. Si les intentions premières du gouvernement avaient été réalisées, c'est aux *raiyats* que fût allée la majeure portion de la plus-value future de la terre, au moins dans les parties de la province qui étaient à cette époque bien cultivées. Il est impossible de déterminer avec sûreté le revenu brut actuel des landlords. Suivant une estimation officielle, admise comme insuffisante, il montait en 1891-92 à 148 millions de roupies. On l'a estimé à 170 millions, et ce chiffre est probablement encore trop bas. Quoi qu'il en soit, on peut affirmer qu'après déduction du *land revenue*, qui s'élève actuellement à 38 millions de roupies environ, le revenu net est trente ou quarante fois plus important aujourd'hui qu'il ne l'était il y a un siècle. Dans quelques parties du Bengale, l'augmentation a été beaucoup plus grande encore (1) ; et cela par suite, principalement, de la méconnaissance des droits des paysans. L'augmentation est très rarement due aux légitimes efforts des *zemindars*. Lorsqu'elle n'a pas une source moins pure, elle résulte de l'accroissement de la population, de l'industrie des *raiyats* et des dépenses de l'Etat, payées en grande partie par l'impôt des provinces plus pauvres. »

(1) Dans cette partie du Bengale appelée Bihar le revenu des *zemindars* a augmenté dans la proportion de 1 à 80.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Non contents de cette situation magnifique et privilégiée, les *zemindars* ont soutenu, à mainte reprise, que les stipulations du permanent settlement les dispensaient à tout jamais de tout impôt sur les profits dérivés de la terre, et ils ont protesté, en diverses occasions, contre des impôts nouveaux auxquels se soumettaient sans difficulté leurs compatriotes pauvres des autres provinces.

Les taluqdars de l'Oudh.

Disons, en passant, que des erreurs presque aussi monstrueuses que celle du permanent settlement du Bengale ont été commises, et cela bien plus récemment, en d'autres parties de l'Inde, notamment dans l'Oudh, où l'on a fortifié sans besoin, et nécessairement au détriment du *raiyat*, la situation des *taluqdars* ou gros propriétaires (1), quoique là le settlement ne soit heureusement pas permanent.

(1) J'emploie ce terme de propriétaire, faute d'un autre plus exact ; mais il faut constamment avoir présente à l'esprit la recommandation de Sir John Strachey que « des termes tels que propriété du sol, propriétaire, tenancier, sont employés à défaut d'autres plus appropriés ; mais, étant donné que la propriété privée du sol n'a guère existé dans l'Inde dans la forme où elle existe en Angleterre, on est trop aisément porté à se faire une fausse conception des choses. Il est arrivé trop fréquemment que les idées anglaises de propriété dérivées d'une condition différente des choses ont exercé une influence pernicieuse sur les intérêts des réels occupants du sol ».

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE IV

LE MALAISE ÉCONOMIQUE ET SES CAUSES

Les charges fiscales. — Le poids de l'impôt. — Pauvreté de l'Inde. — Accroissement continu des charges fiscales. — Autres causes de la misère de l'Inde. — Vices du système actuel. — Fâcheux errements de l'administration. — Apreté des exigences du fisc. — Subterfuges du contribuable. — Exigences croissantes du fisc. — L'Inde est-elle plus taxée qu'autrefois ? — Remarque du voyageur Manucci. — La situation du contribuable a empiré. — Preuves de cette affirmation. — Dépossession graduelle du cultivateur. — Accroissement inquiétant de la population. — Appauvrissement du sol. — Répugnance du cultivateur à émigrer. — Plus de terres disponibles. — Ignorance et imprévoyance du paysan. — Etat chronique de demi-famine. — Le *tribut* de l'Inde. — Les dépenses métropolitaines. — Un demi-milliard par an. — Arguments de Sir John Strachey. — Réfutation. — Les cotonnades anglaises et la petite industrie indigène. — Les cultures industrielles. — La grande industrie. — Monopoles divers. — Le chiffre du *tribut*. — Un problème de statistique. — Solution. — Droits de douane et *free trade*. — Un jugement sévère. — Conclusion.

Nous voici, je crois, après cette étude sommaire du *land revenue* et du régime agraire de l'Inde, en

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

mesure de rechercher les causes du malaise économique trop évident qui se manifeste par ces crises aiguës, si tristement fréquentes : les famines.

La première de ces causes est le poids exagéré de l'impôt.

Les charges fiscales.

Je dis que l'impôt est trop lourd : il faut le prouver. Et, d'abord, je ne m'arrête pas au sophisme que j'ai déjà combattu précédemment, et qui prétendrait faire de l'Etat le propriétaire universel, affermant la terre à des tenanciers divers. Cette fiction légale de l'Etat ou du souverain propriétaire existe ailleurs que dans l'Inde : dans la plupart des pays musulmans, en Chine, au Japon, sans que le souverain s'y soit jamais arrogé le droit exorbitant que revendiquent pour le *Raj* britannique quelques maladroits défenseurs. Si nous en croyions M. Fawcett et les avocats de l'hypocrite (et insoutenable) doctrine de l'Etat propriétaire, l'Inde serait de tous les pays du monde le moins imposé. Elle ne payerait même aucun impôt quelconque ; car ce qu'il nous plaît d'appeler *impôt foncier* n'est, aux yeux de M. Fawcett et de l'optimiste Sir John Strachey, que le fermage payé au propriétaire.

Le poids de l'impôt.

La vérité c'est que l'Inde britannique (nous

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

n'avons pas à nous occuper ici des Etats indigènes) paye tous les ans sous forme de taxation (*land revenue* et impôts divers), 4 roupies et 8 annas, par tête d'habitant (7 fr. 65). Et, comme le Royaume-Uni est taxé à 42 fr. 50 par tête, il pourrait sembler, à première vue, que l'Indien est six fois moins imposé que l'Anglais.

Mais une semblable comparaison serait aussi peu scientifique que possible : le chiffre de la taxation ne nous apprend rien, si nous ne mettons en regard les ressources de celui qui doit payer.

Quelles sont donc les ressources du contribuable indien, comparées à celles du contribuable britannique, et de quel poids pèsent sur l'un et sur l'autre les impôts dont ils sont chargés ?

Comparaison entre l'Inde et l'Angleterre.

Pour nous en rendre compte, mettons en face l'un de l'autre ces deux chiffres : 825 et 44, qui représentent respectivement le revenu moyen d'un Anglais et celui d'un Indien. Que nous apprennent-ils ? Que le revenu moyen d'un Indien est environ le 1/19 de celui d'un Anglais ; de sorte que si nous comparons l'impôt au revenu, ou, si l'on veut, la charge à la résistance, nous trouverons que l'Anglais paye 6 0/0 de son revenu, et l'Indien 16 1/2 0/0 du sien ! Et, comme le dit très bien l'Honorable Rahimutulla Mohammed Sayani, à qui nous empruntons

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

ces chiffres, dont chacun peut aisément contrôler l'exactitude, le même impôt comparé au revenu, suivant qu'il sera perçu sur des individus jouissant d'un revenu sérieux, ou au contraire sur des personnes ne disposant que de ressources médiocres ou minimes, sera très diversement ressenti : dans le premier cas, il sera supporté sans difficulté ou même à peine senti ; dans le second, il pèsera d'un poids très lourd et pourra même être tout à fait insupportable. Le dernier cas est celui de l'Inde, cela est bien certain.

La pauvreté de l'Inde.

La pauvreté du paysan, la pauvreté de l'Inde en général, est un fait admis de tous. Il serait facile de citer ici des autorités telles que John Bright, Lord Lawrence, Lord Cromer, M. Gladstone, Lord Salisbury, le duc d'Argyll, Lord Hartington, Lord Randolph Churchill. Tous s'accordent à reconnaître l'extrême misère de l'Inde, et Lord Cromer, notamment, (en 1882, alors qu'il s'appelait encore le major Baring et avait la haute direction des finances indiennes), après avoir constaté que le revenu annuel par tête dans l'Inde était de 27 roupies (43 fr. 90) (1), ajoutait que ce chiffre montrait

(1) Tandis qu'il est de 825 francs pour l'Angleterre, de 575 francs pour la France, de 225 francs pour la Russie, de 100 francs pour la Turquie, etc.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

assez que le contribuable était « excessivement pauvre » (1).

C'est cette population « excessivement pauvre » qui est taxée trois fois plus lourdement que l'Angleterre, à revenu égal, alors que le revenu de l'Inde est dix-neuf fois moindre que celui de la métropole ! Les chiffres ont parfois une singulière éloquence : on nous excusera d'en citer encore quelques-uns.

Accroissement continu des charges fiscales.

Ces charges, qui pèsent d'un poids si intolérable sur une population misérable à l'excès, ont augmenté et augmentent sans cesse, comme nous allons le montrer. En 1849-50, la population de l'Inde britannique était de 150 millions ; les dépenses publiques représentaient 270 millions de roupies. En 1894-95 la population était montée au chiffre de 220 millions ; les dépenses publiques atteignaient 950 millions de roupies. Ainsi la population s'était accrue de 50 0/0 pendant ces quarante-cinq ans ; les charges fiscales, durant cette même période, de 350 0/0 !

(1) Un écrivain indien, Parsi de race, M. Dadabhai Naoroji, ancien membre du Parlement britannique, considère le chiffre de 27 roupies comme très exagéré. Il pense que le revenu moyen par tête, dans l'Inde, n'excède pas 20 roupies (34 fr.)

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Pendant la même période, les frais de perception se sont élevés de 6,06 à 9,75 0/0, c'est-à-dire de plus de 50 0/0; les dépenses civiles de 6 à 14,83 0/0, c'est-à-dire de plus de 240 0/0 ; les dépenses militaires de 11,39, à 24,31, soit 213 0/0 d'augmentation.

La dette de l'Inde britannique est, en 1895, de 127 millions sterling; celle du Royaume-Uni de 660 millions sterling. C'est le rapport de 1 à 5, alors que la puissance de remboursement, basée sur le revenu par tête, est dans la proportion de 1 à 19.

La dette britannique était, en 1875, de 780 millions sterling ; celle de l'Inde de 130. Ainsi, de 1875 à 1895, en vingt ans, la dette britannique a été réduite de 120 millions, tandis que la dette indienne, elle, n'a diminué que de 3 millions sterling.

J'arrête là ce défilé de chiffres : ceux que je viens de faire passer devant le lecteur suffiront, je pense, pour lui donner l'impression que le premier des maux de l'Inde, celui en tout cas qui saute d'abord au yeux de l'observateur, c'est l'exagération de ses charges fiscales. Mais il est d'autres causes à la misère du *raiyat* que nous allons examiner.

Autres causes de la misère de l'Inde.

Nous avons déjà entrevu, en traitant du régime agraire, quelques-unes des causes de la misère de l'Inde. Au Bengale et (quoique à un moindre degré) dans les autres pays de grande propriété, où fleurit

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

le système des intermédiaires, c'est la protection insuffisante accordée au *raiyat* contre l'oppression et l'exploitation du landlord ; partout, aussi bien dans les pays de *raiyatwari* ou de *village settlements* que dans ceux de grande propriété (à l'exception du Bengale), c'est la trop grande insécurité, due à la trop courte périodicité des settlements, ainsi qu'aux fâcheuses traditions des fonctionnaires du fisc, qui découragent toute amélioration, tant chez le propriétaire que chez le cultivateur.

Vices du système actuel.

Le système actuel, avec son instabilité et son arbitraire, donne lieu, en effet, il faut le dire, aux reproches les plus graves et les plus mérités. La redevance, l'impôt, de quelque nom qu'on veuille appeler la part du produit de la terre revendiquée par l'Etat, est augmentée à chaque nouveau settlement, et les charges déjà si lourdes qui pèsent sur le *raiyat* vont ainsi augmentant sans cesse.

Fâcheux errements de l'administration.

Voyons l'agent du fisc à l'œuvre. — « Le *settlement officer*, disait cette année même M. Mehta, devant le Conseil législatif impérial, procède au métrage des terres et généralement découvre quelques défauts d'évaluation. Une pièce de terre en

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

friche par-ci, un terrain rocailleux par-là, ou bien un marais à quelque autre endroit, conquis à prix d'argent et de travail — toutes ces choses attirent son attention, et les métrages sont augmentés en conséquence. Ensuite, il s'occupe de noter ses raisons en faveur d'une majoration. Il existe dans le voisinage un chemin de fer nouvellement établi ; il s'est produit une augmentation dans le nombre des maisons couvertes en tuiles et dans le chiffre du bétail ; un nouveau marché a été ouvert, une école pour les enfants... et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ait inclus tout ce qui peut, tant bien que mal, tendre à montrer un accroissement de prospérité. On assure que même le fait d'envoyer des délégués au Congrès National Indien a été considéré comme un motif de revision du settlement. Puis, vient la mention de canaux ou de réservoirs construits par le gouvernement, et aussi, si c'est le cas, celle de la découverte par quelques *raiyats*, assez sots pour forer des puits, d'une nappe d'eau à une certaine profondeur. On cherche à peine à se rendre compte si les fermiers, personnellement, ont eu quelque part dans leur prospérité extérieure. Enfin, on procède à l'enquête spéculative et sommaire sur le rendement général, et tout cela aboutit ordinairement à la recommandation d'élever d'un seul coup le taux de la redevance de 50 à 200 0/0 (1) ».

(1) *Weekly Times of India*, 7 avril 1900.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Apreté des exigences du fisc.

Les fonctionnaires chargés de cette délicate opération mettent leur amour-propre professionnel à tirer du contribuable les plus grosses sommes possibles; les gouvernements provinciaux, qui ont la disposition d'une partie de leurs plus-values, ont intérêt à les encourager dans cette voie; le trésor est toujours gêné, et ses plus claires recettes proviennent naturellement du land revenue. Toutes les causes concourent ainsi à rendre toujours plus âpres les exigences du fisc, et à augmenter les charges déjà trop lourdes du contribuable.

Subterfuges du contribuable.

Celui-ci y échappe comme il peut. « Des années avant chaque revision, le *zemindar* laisse une partie de ses terres en friche; il fait fabriquer de faux papiers de village, tant pour la superficie cultivée que pour les fermages payés ; il harasse les paysans pour qu'ils paraissent aussi misérables que possible; et, en réalité, au lieu d'améliorer ses terres, il fait tout ce qu'il peut pour diminuer leur valeur (1). » Ce que fait le *zemindar*, on peut être certain que le *raiyat* propriétaire le pratique également: il y a

(1) Congrès de 1889.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

plus d'intérêt encore, devant supporter à lui seul, sans répercussion possible sur personne, ses lourdes charges fiscales.

Exigences croissantes du fisc.

Ces charges augmentent sans cesse, pour les raisons souvent les plus inattendues. Ici, on a procédé à la *reclassification du sol*, sous prétexte que le système d'irrigation usité avait changé la nature de toutes les terres *irriguées ou non* (1). Notez que le paysan paye à l'Etat l'eau qu'on lui amène : la surtaxe ne saurait donc être regardée comme un procédé pour faire rentrer l'Etat dans ses frais.

Là, on a taxé des terres qui ne l'avaient jamais été auparavant. Il s'agit des terres en bordure des rivières, et qu'on appelle *warka*. Elles avaient été, de temps immémorial, franches de taxation parce que, bien que sans culture elles-mêmes, elles sont nécessaires pour la culture des terres à riz. Chaque acre de terre à riz taxée nécessite trois acres de terre *warka*, destinés à fournir l'engrais de cendre (*rab* nécessaire pour fumer le riz. On ne peut cultiver le riz sans ces terres *warka*. Or, on a augmenté la taxe des rizières, et en même temps mis un impôt nouveau sur les *warka* (2).

Je donne ces exemples — je pourrais en citer bien

(1) Congrès de 1898, page 64.
(2) Congrès de 1889.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

d'autres — pour faire sentir de quelles vexations, de quelle exploitation, le paysan est victime ; car, propriétaire ou non, c'est toujours lui finalement qui supporte tout le poids de la taxation.

L'Inde est-elle plus taxée qu'autrefois ?

Je ne crois pas qu'on puisse soutenir sérieusement que le pays, dans son ensemble, fût moins taxé sous l'ancien régime que sous le régime actuel. C'est le contraire qui serait vrai, si nous pouvons ajouter foi aux chiffres donnés par certains voyageurs, comme Bernier ou Manucci. Bernier donne pour le produit du land revenue du Grand Mogol, vers la fin du XVIIe siècle, le chiffre de 600 millions de francs. Manucci estime le revenu d'Araungzeb à environ 968 millions de francs. Un autre voyageur italien, Careri, qui écrivait en 1695, donne le chiffre de 2 milliards!

Tous ces chiffres, surtout le dernier, paraissent fort exagérés. L'Inde était, à cette époque, beaucoup moins peuplée, et la condition du peuple d'alors ne différait pas tellement en somme de celle du peuple d'aujourd'hui, qui paye péniblement ses 500 millions (de francs) de land revenue. Pourtant, il faut tenir compte de la remarque suivante de Manucci.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Remarque du voyageur Manucci.

« On est étonné sans doute, dit-il, d'une si prodigieuse opulence ; mais il faut considérer que tant de richesses n'entrent dans les trésors du Mogol que pour en sortir tous les ans, du moins en partie, et pour couler une autre fois sur ses terres. La moitié de l'empire subsiste par les libéralités du prince, ou du moins elle est à ses gages. Outre ce grand nombre d'officiers et de soldats qui ne vivent que de la paye, tous les paysans de la campagne, qui ne labourent que pour le souverain, sont nourris à ses frais, et presque tous les artisans des villes, qu'on fait travailler pour le Mogol, sont payés du trésor impérial (1) ».

La situation du contribuable a empiré.

Si donc l'on peut admettre que la demande de l'Etat est plus modérée, en général, sous le régime britannique que sous l'ancien, il ne faut pas conclure de là que la situation du contribuable s'est améliorée. C'est le contraire qui paraît bien être la vérité.

(1) Catrou. — *Histoire générale de l'Empire du Mogol*, (Paris, 1702).

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Preuves de cette affirmation.

D'abord, le pays était sans doute anciennement plus prospère qu'aujourd'hui, et pouvait payer, sans en être accablé, des impôts qui maintenant l'écrasent.

L'administration, beaucoup mieux au courant des mœurs locales, était moins formaliste, moins tracassière. Le paysan avait jadis beaucoup de facilités qui lui sont aujourd'hui refusées.

Il avait à bon marché le sel, nécessaire aux animaux comme aux hommes. Aujourd'hui, le sel est lourdement taxé, et le bétail doit s'en passer le plus souvent.

Le bétail, en bien plus grand nombre qu'aujourd'hui, trouvait aisément sa pâture sur les terres non cultivées, et ne coûtait pour ainsi dire rien au paysan. Maintenant, ces terres sont prises par l'administration des forêts, et, si le bétail s'y aventure, le paysan risque l'amende ou la prison. Aussi le bétail diminue et sa qualité se détériore.

Le *raiyat* trouvait de même tout le combustible dont il avait besoin, tant pour sa cuisine que pour le *rab* ou engrais de cendres. Aujourd'hui, l'administration a annexé tous les bois, et les terres *warka* sont imposées. Il faut se procurer le combustible à prix d'argent.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

De même encore pour le bois nécessaire aux constructions, aux charrues, etc. Tout est sous la garde de l'administration des forêts ; et, pour un simple bâton dont le paysan aura besoin, c'est une semaine de démarches, sans compter la note à payer.

Partout apparaît, avide et menaçante, la main crochue du fisc. Il faut payer, payer encore, payer toujours : pour le sel, pour le bois, pour l'eau, et pour l'alcool, bien entendu. Le paysan paye sans murmurer : de longs siècles d'exploitation lui ont appris la difficile vertu de la résignation. S'il se trouve gêné, il emprunte. Les prêteurs ne manquent pas qui, sur bonne hypothèque, lui avanceront de l'argent à raison de 25 0/0. Pour de petites sommes et à court terme, il devra payer 50 ou même 75 0/0. Vient une mauvaise récolte. Le prêteur demande son argent ; le paysan n'en a pas, puisqu'il n'a même pas de récolte. « En vain il cherche à joindre les deux bouts ; la calamité fond sur lui comme la mort. La famille est dispersée, le bétail vendu pour payer les dettes ; le chef de famille meurt de chagrin ou végète dans une prison, à la demande du prêteur d'argent ; le fils s'engage comme soldat... » (1).

Dépossession graduelle du cultivateur.

C'est ainsi que, tous les ans, de vastes étendues de

(1) Congrès de 1893, page 115.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

terres passent des mains du cultivateur dans celles du prêteur d'argent, et que le nombre des paysans propriétaires diminue graduellement.

Accroissement inquiétant de la population.

D'autres causes contribuent à rendre la situation du *raiyat* de plus en plus misérable. La population de l'Inde croît avec une vitesse inquiétante. Le taux d'accroissement est d'environ 1 0/0 par an.

Appauvrissement du sol.

D'un autre côté, le sol s'appauvrit graduellement par suite du défaut d'engrais.

Répugnance du cultivateur à émigrer.

Le cultivateur a une grande répugnance à émigrer dans d'autres districts, quelque resserré qu'il se trouve.

Plus de terres disponibles.

D'ailleurs, il reste très peu de terres disponibles, et toutes sont de la dernière qualité. Les terres qui étaient des terres à pâturages sont devenues des terres à culture. Les forêts doivent être respectées.

D'après Sir W. Hunter, un acre de terre au moins est nécessaire pour la subsistance d'un homme. Or, tandis que la surface cultivée était (en 1890) d'un

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

peu moins de 190 millions d'acres, la population qu'elle devait nourrir était de près de 197 millions. Depuis dix ans la situation a naturellement empiré encore.

Quant à quitter le travail des champs, le *raiyat* n'y peut songer. L'agriculture est l'unique débouché offert dans l'Inde à l'activité des masses. Il faut cultiver ou mourir.

Ignorance et imprévoyance du paysan.

Il importe de signaler, au nombre des causes de la misère, l'ignorance, l'imprévoyance, le manque d'entreprise du paysan (1), ses dépenses exagérées pour les mariages ou les funérailles. Nous en reparlerons dans un autre chapitre.

Etat chronique de demi-famine.

Avec ces causes multiples, il ne faut certes pas s'étonner que la misère du *raiyat* soit grande en tout temps, et atteigne si aisément le dénuement ab-

(1) Le cultivateur est habile et soigneux. Si nous en croyons M. Voelcker, auteur très compétent d'une enquête officielle approfondie sur la question agricole dans l'Inde (*Report on the Improvement of Indian Agriculture*), il est impossible de trouver en aucun pays une culture plus soignée, plus d'ardeur au travail, plus de persévérance, une plus grande fertilité de ressources, que dans certaines parties de l'Inde qu'il a visitées.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

solu, dans le cas d'une récolte manquée ou insuffisante. Quarante millions d'individus, d'après les estimations les plus modérées, se trouvent dans un état chronique de demi-famine, ne mangeant jamais à leur faim, vivant ou plutôt végétant au jour le jour, sans réserve de provisions ni d'argent pour parer aux calamités.

Le « tribut » de l'Inde.

Mais le plus important facteur de la misère de l'Inde est probablement le drainage continuel des ressources du pays, conséquence directe et presque inévitable du régime politique et économique actuel.

Les dépenses métropolitaines.

Le phénomène est aisé à constater. L'Inde exporte tous les ans pour environ 1 milliard de roupies (1.700 millions de fr.) de marchandises. Le total de ses importations, par contre, ne s'élève qu'à 1.360 millions environ. Cette différence de 200 millions de roupies représente très grossièrement le chiffre des dépenses métropolitaines (*home charges*), c'est-à-dire les payements que l'Inde fait à l'Angleterre pour les intérêts de sa dette, les garanties de chemins de fer, les fournitures de toutes sortes, les traitements et les pensions, l'entretien de l'armée, etc., etc. La moyenne annuelle des dépenses

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

métropolitaines, de 1892 à 1897, a été de 262 millions de roupies, ou 445 millions de francs.

Un demi-milliard par an.

De ces 445 millions, quittant tous les ans la terre indienne, sous forme de marchandises diverses, produit du labeur du paysan, pas une parcelle ne revient jamais féconder le sol d'origine. C'est donc une saignée d'un demi-milliard pratiquée régulièrement chaque année sur un corps déjà très anémié.

Se représente-t-on la France condamnée à exporter ainsi, annuellement, sans compensation matérielle quelconque, un milliard (1) de ses richesses ! Et pourtant la France est classée parmi les pays riches, tandis que l'Inde est une des contrées les plus misérables du monde.

(1) La comparaison n'est point du tout forcée, ainsi qu'on peut s'en rendre compte par le tableau que voici :

Population	Revenu par tête	Revenu total	Budget	Tribut
		Inde		
220.000.000	43fr,90	9.600.000.000	1.500.000.000	445.000.000
		France		
38 000.000	575fr.	22.000.000.000	3.500.000.000	—

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Arguments de Sir John Strachey.

Les écrivains officiels anglais ne peuvent nier le fait brutal. Ils protestent, il est vrai, contre le terme *tribut*, qui est en effet impropre, et que nous n'avons employé qu'en manière de métaphore; mais le nom ne fait rien à l'affaire. Au reste, voici comment s'exprime l'un d'eux, Sir John Strachey : « Tout ce que l'Angleterre reçoit de l'Inde est donné en échange de services rendus ou de capital anglais dépensé. Les payements faits par l'Inde sont le résultat et la preuve des avantages qu'elle retire de son union avec l'Angleterre. A la place de l'anarchie chronique, du sang versé et de la rapine, nous lui avons donné la paix, l'ordre et la justice ; et si notre domination venait à cesser, l'Inde serait immédiatement et inévitablement replongée dans toutes les misères dont nous l'avons sauvée (1).

Réfutation.

Cela veut dire, en deux mots, que l'Inde ne saurait jamais payer trop cher le bonheur d'être gouvernée par l'Angleterre.

Pourtant, le *raïyat* admettra difficilement que les 18 millions sterling (450 millions de francs) qu'il a

(1) Sir John Strachey. — *India*, p. 159.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

dû payer pour la guerre afghane étaient la rémunération de services rendus. Volontiers, sans doute, il dirait : Défendez-moi de mes protecteurs ; quant à mes agresseurs, je m'en charge ! En 1875, n'a-t-on pas fait payer au budget de l'Inde les frais de la réception du Grand Turc à Londres ! Et plus tard le coût presque intégral de l'expédition d'Egypte !

C'est là, sans doute, ce que Sir John Strachey appelle les « avantages que l'Inde retire de son union avec l'Angleterre. »

Mais il y a plus. La domination anglaise est responsable d'une autre façon encore de la misère de l'Inde.

Les cotonnades anglaises.

Il y a cinquante ans, l'Inde s'habillait encore presque entièrement avec ses propres articles manufacturés. Aujourd'hui, elle consomme plus de 400 millions de francs de cotonnades anglaises. La petite industrie indigène a été ruinée par cette concurrence. Tous les artisans qu'elle faisait vivre sont retombés sur la terre, déjà surchargée, et sont allés grossir l'immense troupeau des 40 millions de meurt-de-faim.

Les cultures industrielles.

Les cultures industrielles, comme l'indigo, le co-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

ton, l'opium, et la culture du thé, si elles donnent de gros bénéfices aux actionnaires britanniques ou au fisc, ne fournissent que de maigres salaires aux travailleurs et, chose importante dans l'Inde, prennent la place des cultures alimentaires.

L'industrie indigène.

La grande industrie, qui aurait pu rendre des services en décongestionnant les campagnes, est laissée sans aucune protection à la merci de la concurrence anglaise. Les intérêts de l'Inde sont sacrifiés aux préoccupations électorales des cabinets britanniques (1).

Monopoles divers.

Le commerce, la navigation (même le cabotage), la banque, tout est en grande partie dans des mains anglaises. Le négociant européen trafique directe-

(1) L'Inde comptait, en 1896 97, 154 usines à coton comprenant 37.303 métiers et 3.975.719 broches et employant 148.997 personnes ;

31 usines à jute et 1 usine à chanvre employant 91.389 personnes avec 12.784 métiers et 258.154 broches ;

5 usines à laine avec 548 métiers et 19.856 broches ;

8 fabriques de papier employant 3 532 ouvriers ;

enfin 145 charbonnages produisant annuellement 4 millions de tonnes de charbon.

Toutes ces industries réunies occupent au maximum 300.000 individus : un millième de la population de l'Inde ! C'est insignifiant.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

ment avec le producteur jusque dans le plus petit village.

Les chemins de fer sont des monopoles étrangers.

La dette est, pour les neuf dixièmes au moins, entre les mains européennes, et l'Angleterre, refusant sa garantie aux emprunts de l'Inde, celle-ci doit payer un plus gros intérêt.

Le chiffre du tribut.

On voit par ces faits, dont je pourrais aisément étendre la liste, que tous les éléments de richesse du pays sont de plus en plus accaparés par la race conquérante. De sorte qu'il faudrait évidemment grossir considérablement le chiffre du « tribut » pour qu'il représentât avec quelque approximation le drainage qui s'opère incessamment. Les profits industriels ou commerciaux des particuliers ou des sociétés, les économies des fonctionnaires, etc., tout cela serait à compter, naturellement, et viendrait s'ajouter à notre chiffre de 445 millions.

Un problème de statistique.

Aussi, que penser de la mauvaise foi ou de la naïveté d'un écrivain (car en vérité il faut que ce soit l'une ou l'autre), qui dit textuellement ceci : « Les importations ont passé de 14 millions sterling, en 1856, à 53 millions, en 1880-81, montrant

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

un accroissement des moyens d'achat (*an increased purchasing power*) de près de 30 millions sterling annuellement (1) ».

Solution du problème.

D'abord, ce chiffre comprend tous les achats du gouvernement en matériel, fournitures de toutes sortes, etc., qui ont été sans cesse croissant. Et, pour le reste, ne voit-on pas qu'il représente, surtout, les articles de provenance étrangère, qui ont remplacé les produits de l'industrie indigène? Ce n'est donc point là un signe de prospérité : bien au contraire.

Pour les exportations, le même auteur fait ressortir qu'elles ont passé de 23 millions sterling à 74 millions et demi. C'est là, évidemment, le fait des cultures industrielles chères (indigo, coton, thé, etc.), remplaçant des cultures alimentaires, et dont le profit va tout entier aux capitalistes britanniques.

C'est au moyen de sophismes de ce genre, de chiffres non interprétés, qu'on essaye de persuader à la nation anglaise que sa domination a enrichi l'Inde, tandis qu'elle est probablement en train de la ruiner.

(1) STRACHEY. — *Finance and Public Works in India*, page 316.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Droits de douane et libre-échange.

Pour la question des droits de douane sur les cotonnades, droits indispensables pour protéger l'essor de la grande industrie indigène, qu'il y a utilité évidente à encourager, ce sont, comme nous l'avons vu, les intérêts de l'industrie britannique et les intérêts électoraux des cabinets qui y ont mis obstacle. Les principes sacrés du *free trade*, qui s'arrangent fort bien du monopole de l'opium et du sel, des droits protecteurs sur ces articles et sur plusieurs autres, n'ont en réalité rien à voir dans la politique douanière suivie (1).

Jugement sévère.

Sir John Strachey, dans un rapport officiel de 1881, s'exprimait sur ce sujet dans les termes suivants : « Si nous avions, en effet, manipulé dans les intérêts de l'Angleterre ou de ceux d'un parti politique les taxes payées par le peuple de l'Inde, notre conduite aurait été non seulement honteuse et odieuse, mais même criminelle. » Supprimons le « si », mettons le présent à la place du conditionnel, et nous aurons un jugement qu'on pourra

(1) Le gouvernement a encouragé, au moyen d'importantes subventions, la culture du thé, du *cinchona* (succédané du quinquina), du coton — *toutes entreprises anglaises*. N'est-ce pas là de la protection ?

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

trouver sévère, mais dont on ne saurait contester l'exactitude.

Conclusion.

Que désirons-nous mettre en lumière par les constatations qui précèdent? Que l'Angleterre s'est livrée à une exploitation systématique de l'Inde, lui imposant une coûteuse administration, des dépenses exagérées, dont le profit est pour les seuls conquérants ? Est-ce là ce que nous voulons prouver? Nullement.

Nous savons que l'Angleterre a accompli dans l'Inde de bonnes et grandes choses, et nous les ferons ressortir lorsque le moment sera venu. Nous n'accusons donc point l'Angleterre d'exploitation systématique.

Les maux que nous avons signalés sont les fruits naturels d'une situation, bien plus que le résultat des méfaits des hommes. A certains égards, les hommes ont même beaucoup fait pour les soulager, mais la situation est la plus forte.

C'est la nature même des choses qui rend quelques-uns de ces maux inévitables. Le coût élevé de l'administration, le drainage, la concurrence industrielle, l'accaparement général des ressources, ces phénomènes sont le fait de l'éloignement de l'Inde, de la grande inégalité des civilisations indienne et britannique, des intérêts opposés en présence. Il n'y

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

a point là de volonté préméditée d'exploitation.

L'exploitation existe cependant ; mais elle est la conséquence forcée, pour ainsi dire, de la situation à quelques égards paradoxale de l'Inde.

Ne vaut-il pas mieux reconnaître l'existence du mal, et lui chercher un remède ou un adoucissement, que de tromper le public et parfois de s'illusionner soi-même, comme font certains écrivains, en s'efforçant de prouver que tout est pour le mieux dans le meilleur des empires, et que la domination britannique est pour l'Inde une bénédiction du Ciel ?

Cette affectation d'optimisme est calculée pour détourner l'opinion anglaise des réformes nécessaires. Elle n'aura qu'un résultat : c'est de rendre encore plus âpres les revendications de l'opinion indienne, et d'élargir le fossé qui sépare les deux civilisations.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

LIVRE V

Questions sociales.

CHAPITRE PREMIER

LE MOUVEMENT RÉFORMISTE SOCIAL

Le mouvement réformiste social. — La *Social Conference*. — Moyens de propagande. — Travaux de la Conférence.

Les idées de réforme sociale sont une complète nouveauté dans l'Inde moderne. Les sentiments de justice et de compassion pour les humbles, les efforts faits pour relever la condition morale et matérielle de la femme, tout cela date de notre temps et est le résultat indirect de l'influence britannique. Malheureusement, le mouvement est limité à une minorité infime, et elle reste, hélas ! trop vraie cette

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

observation d'un journal anglo-indien, le *Pioneer* : « Même aujourd'hui, qu'importent à la grande majorité des hommes dits cultivés de ce pays les souffrances des veuves-enfants, et qui parmi eux lèvera le doigt pour abolir la détestable coutume des mariages infantiles? Qu'on fasse demain un plébiscite sur cette simple question : Que préférez-vous? une loi défendant les mariages en bas âge ; ou bien une loi interdisant l'abatage des vaches? Et il n'y a pas l'ombre d'un doute que l' « Inde cultivée » se prononcerait à l'unanimité en faveur des vaches ».

La « Social Conference »

Il n'est que plus intéressant de signaler l'action si courageuse du groupement connu sous le nom de Conférence sociale (*Social Conference*) dont un homme de haute intelligence et de grand cœur, M. Ranadé, juge à la Haute Cour de Bombay, a été depuis la fondation l'âme vivante et agissante.

La Conférence sociale s'est proposé de faire converger les efforts isolés tentés de divers côtés, en vue de l'amélioration sociale du peuple indien.

Moyens de propagande

Les moyens de propagande et d'action usités par les réformateurs sociaux sont variés. S'il s'agit d'une campagne en faveur de la tempérance, c'est

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

le système des conférences, des prédications qui est employé. Pour la question des dépenses matrimoniales, c'est dans l'intérieur de chaque caste ou dans des conférences générales comme la *Kayashta Conference* que la propagande se fait. On cherche à obtenir de la caste ou des castes intéressées qu'elles limitent les dépenses en question. Il en est de même pour la question des mariages en bas âge.

Enfin, un procédé de propagande particulier à l'Inde et, paraît-il, souvent et très efficacement employé, consiste à obtenir des vœux, des engagements publics. Par exemple, un père de famille fera le vœu de ne pas marier ses filles avant 14 ans ni ses fils avant 20 ans. Les parents, les amis font des objections : le père de famille aurait dû réfléchir avant de prendre un engagement tellement en opposition avec la coutume. Mais tout le monde reconnaît pourtant que, l'engagement étant pris, il est impossible de ne pas le tenir. Un membre de la Conférence de 1897 raconte que, à l'occasion d'une pendaison de crémaillère qu'il projetait, un vieux parent lui conseillait fort de donner un divertissement de danse à ses invités. Comme l'amphytrion repoussait cette proposition, comme contraire à ses convictions intimes, le vieux parent lui objecta qu'il y avait des *nautches* jusque dans les temples. Mais, répondit l'autre, je suis membre du *Prarthana Somaj*, et comme tel j'ai fait le vœu de ne jamais avoir de

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

nautch chez moi. S'il en est ainsi, dit le vieillard, je reconnais qu'il n'y a pas moyen de faire autrement. Et la discussion prit fin immédiatement.

Le vœu est destiné à vous mettre en garde contre votre propre faiblesse. Vos amis connaissent l'engagement que vous avez pris : ils vous aideront à le tenir. Et vos ennemis eux-mêmes, par le contrôle malveillant qu'ils exercent sur votre conduite, seront, à l'occasion, les sentinelles de votre honneur.

Travaux de la Conférence.

La liste suivante des résolutions de la Conférence sociale de 1895 donnera une idée assez exacte des travaux et des préoccupations de cette intéressante association :

1. En faveur de l'enseignement supérieur des femmes ;
2. Pour la tempérance ;
3. Contre la pratique des *nautches* ;
4. En faveur de meilleures relations entre hindous, musulmans et chrétiens ;
5. Pour faciliter les voyages à l'étranger ;
6. En faveur de rapports plus étroits (autorisant l'intermariage) entre les subdivisions des castes ;
7. Contre les mariages infantiles, la vente des filles et les dépenses extravagantes à l'occasion des mariages ;

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

8. En faveur du remariage des veuves ;

9. Contre la tonsure des veuves-enfants ;

10. Pour l'éducation des parias et autres ;

11. En faveur de la réadmission des convertis repentants (chrétiens ou musulmans) dans la société hindoue ;

12. Contre la restitution des droits conjugaux.

Cette liste nous guidera dans l'examen rapide que nous allons faire de quelques-uns des problèmes sociaux qui s'imposent, avec une énergie croissante, au cœur et à l'intelligence du peuple indien.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE II

LES SÉPARATIONS DE CASTES

Obstacle aux réformes. — Isolement. — Anciennes croyances. — Progrès accomplis.

Obstacle aux réformes.

L'obstacle le plus puissant opposé à toute réforme générale, dans l'Inde, est cette institution des castes dont nous avons essayé, dans un autre chapitre, de tracer une rapide esquisse. Toute modification est infiniment difficile dans une société ainsi constituée. Les séparations de ces castes innombrables forment autant de brise-lames, qui arrêtent ou paralysent le flot montant d'une réforme quelconque ; autant d'écrans, de murailles, qui interceptent ce que M. Tarde appellerait le *rayonnement imitatif*.

Isolement.

Chaque caste, en effet, est une petite société à part, possédant sa religion, ses coutumes particu-

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

lières, et n'ayant avec l'étranger, c'est-à-dire avec les membres des autres castes, que les rapports rendus indispensables par les nécessités économiques ou sociales. Encore ces rapports sont-ils réduits au minimum, et l'on sait que les membres de certaines hautes castes n'accepteraient aucune nourriture ni aucune boisson qui auraient été touchées par un étranger. On cite dans les Provinces Centrales, comme un exemple des plus courageux, le cas de certains brahmanes, animés de tendances réformatrices, qui boivent publiquement de l'eau offerte par des non-brahmanes. Le bas peuple lui-même, dans certaines régions, consent difficilement, même en temps de famine, à consommer des végétaux de provenance étrangère ; il n'y a pas très longtemps, les Hindous refusaient encore pour cette raison de manger des pommes de terre.

Anciennes croyances.

La domination britannique a fait beaucoup, sans le vouloir, pour diminuer la distance entre les castes.

Dans le *Ramayana*, Rama coupe la tête d'un jeune soudra coupable uniquement de pratiquer des austérités religieuses interdites à sa caste. Un soudra convaincu d'avoir répété un texte des Vedas avait la langue arrachée. Les lois de Manou assimilent le meurtre d'un soudra à celui d'un caméléon, d'un paon, d'une grenouille. Les soudras constituent la

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

dernière des quatre castes classiques. Mais les kshatriyas, qui viennent immédiatement après les brahmanes, ne sont pas beaucoup mieux considérés par les livres sacrés. « Sachez (disent les lois de Manou) qu'un brahmane de dix ans et un kshatriya de cent ans sont l'un vis-à-vis de l'autre dans la relation de père à fils ; mais des deux c'est le brahmane qui est le père. » Et ailleurs : « Il n'existe pas de plus grand crime sur terre que le meurtre d'un brahmane ; en conséquence, un roi ne doit même pas concevoir l'idée de tuer un brahmane ».

Progrès accomplis.

Aujourd'hui, les soudras, comme les brahmanes, sont admis dans les collèges sanscrits et étudient avec eux les Vedas. Un professeur qui refuserait d'enseigner les livres sacrés à un soudra serait simplement *remercié*. Il y a une cinquantaine d'années, lorsque les Anglais s'avisèrent pour la première fois de pendre un brahmane, on craignit une sérieuse émeute : aujourd'hui le cas est relativement fréquent, et personne ne s'en préoccupe.

Les chemins de fer ont beaucoup fait pour le rapprochement extérieur des classes : les hommes des castes les plus inégales se rencontrent et se coudoient forcément dans la démocratique promiscuité des troisièmes.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Dans les municipalités, les commissions officielles, les écoles et les collèges, dans les séances du Congrès national, etc., toutes institutions dérivées de la conquête britannique, les rangs sont forcément confondus et brahmanes et soudras siègent côte à côte.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE III

LES PARIAHS

Castes maudites. — Les *panchamas* de Madras. — Privilèges religieux. — Les *pariahs* et le christianisme.

Castes maudites.

En dehors des quatre castes classiques et de leurs innombrables subdivisions, il existe des groupes divers, qui ont été depuis les temps anciens et sont restés jusqu'à ce jour dans une condition très humiliante. Je veux parler de ces malheureux qu'on désigne par le terme de *low castes* (basses castes) et qu'on appelle aussi de noms divers : *pariahs* dans l'Est, *mahars* et *mangs* dans l'Ouest, *chandalas* au Bengale, *tiyas* ou *élavas* dans le Sud (1).

(1) Un terme général est *panchama*. Il est synonyme de *pariah* et signifie la cinquième caste, c'est-à-dire celle qui est en dehors des quatre castes classiques. Avant le XIe siècle le mot *pariah* n'était pas employé ; les termes usités alors étaient *pulayan* en tamil, *chandalan* en sanscrit.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Ils sont en abomination au reste de la société. Leur genre de vie, particulièrement leur nourriture, où entrent la viande de bœuf, les grenouilles, les crapauds, en font des objets d'horreur pour les gens des hautes castes.

Les panchamas de Madras.

Les *panchamas* de la Présidence de Madras sont de véritables esclaves publics. Leur seul contact est une souillure. Ils ne peuvent entrer dans la maison d'un Hindou. Aucun Hindou ne touchera un ustensile de terre qui aura été touché par un *panchama*. Dans beaucoup de localités de l'intérieur, ils ne peuvent même traverser la rue (1).

Théoriquement, un brahmane est souillé si l'ombre d'un *panchama* l'effleure, ou si le rayon visuel d'un *panchama* rencontre sa nourriture. Dans les Etats indigènes, ils ne sont point admis dans les écoles publiques. Ils ne peuvent prendre de l'eau aux citernes. Ils ne sont reçus ni dans l'armée ni

(1) Comparer Fa-Hien. — *Relation des pays bouddhiques* (IVe et Ve siècles de notre ère) : « Quand les *chandalas* entrent dans une ville ou dans un marché, ils frappent sur un morceau de bois pour se faire reconnaître et permettre aux autres habitants de fuir leur contact. »

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

dans les services publics. Certains commerces leur sont interdits. Ils ne peuvent toucher les étoffes ni les autres marchandises qu'ils désirent acheter. Leurs créanciers refusent de leur montrer leurs livres de comptes, et profitent de la situation pour les tromper et les exploiter. Si l'un d'eux bâtit une bonne maison ou porte des vêtements convevenables, il devient l'objet de la haine populaire. Veulent-ils passer une rivière au bac, il faut qu'ils attendent que tout le monde ait passé pour traverser à leur tour. (*Social Conference* de 1897).

Privilèges religieux.

Ces *panchamas* si méprisés, si mal traités, paraissent être les restes des aborigènes du pays. Ils possèdent encore certains privilèges d'ordre religieux curieux et significatifs. A Melcotta, par exemple, centre principal des sectateurs de Ramanuja Acharya, et au temple hindou de Bailur, ils sont reçus dans le sanctuaire trois jours de l'année. Ailleurs, à Dindigal, ils officient comme prêtres aux jeux de taureaux. A Trivalur, dans le district de Tanjore, pendant la fête de Siva, le chef des *panchamas* monte sur l'éléphant à côté du dieu. A Madras, à la fête annuelle de la déesse de la ville noire, le chef des *panchamas* figure dans la cérémonie. Autrefois, parmi les classes mercantiles de Madras et chez les

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

brahmanes de Vizagapatam, le consentement des *chandalas* était nécessaire pour les mariages. Dans certains districts, lorsque surgit quelque contestation au sujet des limites des champs, le *panchama* parcourt les terres, portant un vase rempli d'eau sur la tête. (*Social Conference* de 1897).

Les pariahs et le christianisme.

Un assez grand nombre de ces *panchamas* de la Présidence de Madras sont chrétiens, et c'est, assurément, un fait presque incroyable qu'ils ne se convertissent pas en masse, soit à l'Islamisme, soit au Christianisme, pour sortir d'une société qui les traite avec tant de barbarie. Parlant, à la *Social Conference* de 1897, de la condition des *tiyas* ou *elavas*, correspondant aux *pariahs* de Madras, M. G. Parmesvaram Pillay prononçait cette phrase bien significative : « Je suis surpris que dans cette situation la grande masse des *tiyas* reste fidèle à l'Hindouisme ».

Le *pariah* qui se convertit au Christianisme ou à l'Islamisme voit, en effet, tomber *ipso facto* une grande partie des empêchements qui l'environnent. « Il y a quelque temps (disait M. Moti Bulasa à la Conférence sociale de 1895) un *mahar* cultivé fut élu membre du conseil municipal d'un des districts du

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Konkan. Les saints brahmanes de la localité refusèrent de siéger avec lui, tandis qu'ils serrent à l'envi les mains d'un *eurasien* ou d'un *mahar* converti qui vient visiter leur ville en qualité de *deputy collector*. »

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE IV

HINDOUS, MUSULMANS ET CHRÉTIENS

Indiens et Eurasiens. — Hindous et Musulmans.

La Conférence sociale a compris dans son programme l'amélioration des rapports entre hindous, musulmans et chrétiens. Les trois citations qui suivent éclaireront le sujet mieux que ne le ferait une longue dissertation. Nous nous y bornerons.

Indiens et Eurasiens.

« Ce qui est blessant et inadmissible, c'est la prétention des Eurasiens de s'élever au-dessus des Indiens cultivés pour le simple motif de leur affinité plus ou moins éloignée, et d'ailleurs involontaire, avec la race anglaise. Le gouvernement de l'Inde entreprendrait une tâche impossible, s'il se mettait à accorder des privilèges spéciaux à certaines classes suivant leur descendance. Pas plus que d'autres, les

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Eurasiens n'ont choisi leurs parents et ils ne sauraient tirer d'eux aucun crédit — ni discrédit. » (*The Indian Spectator*, cité par *The Times of India* du 14 avril 1900).

Hindous et musulmans

« Le village de Jugunnathpore est situé dans l'Etat de Kolhan. Il est habité principalement par des Kols, mangeurs de bœuf, et par d'autres gens de basses castes. Des musulmans du lieu tuèrent une vache dans leur propre maison, qui est entourée de murs. La vache fut tuée, non pas même dans la cour, mais dans l'intérieur de la maison, laquelle était la propriété des musulmans susdits qui l'habitent depuis plus de vingt ans. Les Hindous, en manière de vengeance, allèrent dans la mosquée ; ils y tuèrent un cochon, répandirent son sang sur le sol et les dalles, et en souillèrent le Koran et les autres livres. La pensée que de pareils actes peuvent se commettre impunément dans l'empire britannique est intolérable. Le bons sens des musulmans notables du lieu empêcha seul la foule exaspérée de leurs coreligionnaires illettrés de se livrer à des excès regrettables. Nous n'avons d'autre recours que Dieu et le gouvernement. » (*The Moslem Chronicle*, Calcutta, 27 janvier 1900).

« Ce Congrès est beaucoup plus un Congrès hindou qu'un Congrès mahométan ; et cependant, pour

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

être vraiment national et représenter la meilleure portion de la population, il devrait être, au contraire, beaucoup plus mahométan qu'hindou... car les mahométans sont doués de beaucoup plus d'indépendance, d'énergie et d'initiative que les hindous... Sans le cordial appui de ces véritables musulmans, qui représentent les races et les dynasties des anciens conquérants islamiques, et qui se rencontrent principalement aujourd'hui dans les Provinces du Nord-Ouest, Oudh et le Penjab, le Congrès n'arrivera jamais à rien ; tandis que si les descendants de nos grands guerriers d'autrefois pactisent sérieusement avec le Congrès, celui-ci triomphera sans nul doute... L'appui de ces mahométans de haute classe procurera au Congrès quelque chose de cette position élevée que les mahométans occupent sur la scène des nationalités du monde... Si vous me demandez comment je prouve la grande supériorité des mahométans de haute classe sur les Hindous, ma réponse sera simple. Sur la population totale de l'Inde, un cinquième seulement sont mahométans, et, parmi ceux qu'on appelle mahométans, un cinquième seulement sont de bonne race, les purs descendants des Arabes, des Mogols et des Afghans. De sorte qu'il n'y a que dix millions de véritables musulmans en face des deux cent quarante millions du restant de la population ; et cependant ces dix millions fournissent aux rangs su-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

périeurs de l'administration politique, militaire et civile plus de sujets que tout le reste de la population prise ensemble ; en d'autres termes, chaque véritable mahométan de haute classe est aussi précieux pour l'Etat que vingt-cinq individus d'autres races, castes ou croyances, pris au hasard. Si donc l'Inde doit être représentée, qu'elle le soit par ses meilleures races et non par ses races inférieures... Je demande à ce Congrès de décider, non pas qu'il y aura toujours autant de mahométans que d'hindous dans le Conseil ; mais qu'il y aura toujours trois fois plus de musulmans que d'hindous. » (Syed Wahid Ali Rizwi, de Moradabad (Rohilkhund) au Ve Congrès national (Bombay, 1889).

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE V

LA QUESTION FÉMININE

Situation de la femme hindoue. — Les livres sacrés. — Mariage obligatoire. — Le protocole matrimonial. — Le veuvage. — Sort de la femme veuve. — Les veuves vierges. — Privilèges masculins. — Tentatives de réformes. — La *restitution du droit conjugal*.

Situation de la femme hindoue.

S'il était permis de mesurer la valeur morale d'une civilisation à la place plus ou moins importante que ses mœurs reconnaissent à la femme, à la somme d'influence qui lui est accordée, au degré d'indépendance dont elle jouit, la civilisation de l'Inde devrait être classée à un rang très inférieur ; car nulle part ailleurs peut-être, (si l'on excepte certaines populations tout à fait sauvages), la femme n'a été à ce point assujettie, annulée ; jamais une société ne s'est, de propos délibéré, aussi complétement privée de la coopération intellectuelle et mo-

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

rale de sa meilleure moitié, au dommage évident du corps social tout entier.

Les promoteurs de la *Social Conference* l'ont admirablement compris, et leurs efforts les plus actifs ont eu en vue, précisément, l'amélioration de la condition morale et matérielle de la femme. Elle est à leurs yeux la réforme sociale par excellence. Nous allons reconnaître à quel point ils ont raison.

L'opinion des livres sacrés.

« Pendant son enfance, disent les lois de Manou (1), la femme doit obéissance à son père ; pendant sa jeunesse à son mari ; après la mort de son mari à ses fils ; une femme ne doit jamais être indépendante. »

Et plus loin : « Fût-il dépourvu de vertu, cherchât-il du plaisir ailleurs, n'eût-il aucune bonne qualité, un mari doit cependant être constamment adoré comme un dieu par une épouse fidèle (2). »

Mariage obligatoire.

Si l'on a pu dire que le mariage est l'unique carrière de la femme, cela est surtout vrai pour l'Inde, où le mariage est pratiquement obligatoire. C'est la croyance populaire que le célibat d'une fille envoie

(1) Manou. — Chap. v, 148.
(2) *Ibid.*, v, 154.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

son père en enfer après sa mort. Aussi, le choix d'un gendre est-il la première préoccupation du père de famille. Et, comme l'étendue de ce choix est limitée par des considérations de caste, et parfois singulièrement limitée, on s'en occupe dès la naissance de l'enfant, qui se trouve fiancée souvent dès le berceau.

C'est assez dire que les considérations relatives au bonheur futur des époux n'interviennent en rien dans les négociations. Que le fiancé soit laid, contrefait, malade, idiot, ou hors d'âge, cela importe singulièrement peu. Ce qui est absolument indispensable, par contre, c'est qu'il appartienne à la même caste.

Le mariage tarde le moins possible. Quelle calamité si le gendre, si difficilement trouvé, allait mourir avant que le mariage fût célébré ! Tout serait à recommencer. On marie donc les jeunes gens le plus tôt que faire se peut, ordinairement entre huit et douze ans, mais souvent, et cela surtout dans les hautes castes, chez les *Rajpouts* par exemple, dès quatre ou cinq ans. La consommation du mariage est, naturellement, ajournée jusqu'au moment de la puberté, qui est du reste très précoce. Il est inutile de faire ressortir les inconvénients moraux et physiques de pareilles unions, qui revêtent, dans certains cas dont nous parlerons bientôt, un caractère tout à fait révoltant.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Le protocole matrimonial

Aussitôt qu'elle est mariée, la jeune fille, ou plutôt la fillette, surtout si elle est de haute caste, apprend à connaître les douceurs du protocole matrimonial. Le régime du *purda*, du rideau, commence dès lors pour elle. C'est fini de jouer, de rire et de s'ébattre : il faut prendre, au physique comme au moral, l'attitude penchée et soumise ordonnée par les rites. Tenir la tête droite serait souverainement inconvenant, comme aussi toute tentative d'indépendance de volonté ou de jugement.

A l'âge où elle prendrait encore tant de plaisir à dorloter sa poupée, à jouer avec elle à la maman, la pauvre petite se trouve mère pour de bon, sans trop comprendre comment cela lui est venu, et dès lors commencent pour elle les austères devoirs de la maternité, que rien ne l'a préparée à remplir. Son éducation, en effet, a été l'éducation de toutes celles de son sexe : quelques travaux d'aiguille (les arts d'agrément, le chant, la musique sont bannis de l'éducation des jeunes filles, et réservés aux *nautchis* ou danseuses), les fabuleuses histoires des divinités hindoues qu'elle répétera pieusement à son enfant telles qu'elle les a recueillies elle-même ; rien au delà : lire et écrire est réservé aux hommes.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Le veuvage.

Si le mariage est, pour la généralité des femmes hindoues, un état assez peu enviable, et pour un grand nombre d'entre elles la plus douloureuse des expériences, il est, pour ces malheureuses, une condition plus morne, plus atroce encore : c'est celle du veuvage. Non pas que le mari laisse, d'ordinaire, derrière lui des regrets biens vifs : le caractère spécial du lien matrimonial, dans l'Inde, favorise assez peu, semble-t-il, les sentiments de tendresse ou d'attachement ; mais à cause de la situation, véritablement effrayante, que les mœurs font à la femme veuve.

Le temps n'est plus, heureusement, où une coutume atroce, créée et entretenue par la plus sauvage cupidité, obligeait la femme des hautes castes à se brûler vive sur le bûcher de son mari défunt. Ces sacrifices humains, trop longtemps tolérés, sont aujourd'hui interdits par la loi britannique, et les infractions sont extrêmement rares. Mais, si le législateur anglais a pu conférer aux veuves le droit à l'existence, il ne dépendait pas de lui de leur rendre cette existence supportable, sinon heureuse. Elle est, en réalité, tout ce qu'il y a au monde de plus triste et de plus misérable.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Sort de la femme veuve.

Une vie de renoncement absolu est le sort de la veuve hindoue. La coutume lui prescrit de porter des vêtements d'étoffe grossière ; toute parure, tous bijoux lui sont interdits ; on la prive même de sa chevelure, unique parure des laides ; elle est exclue de toutes les fêtes, de toutes les cérémonies : la vue lui en est défendue, car sa présence est un mauvais augure et son seul regard pourrait porter malheur.

La veuve qui a des fils a encore une existence supportable, là surtout où n'existe pas la communauté de famille (*joint family*). La loi lui reconnaît un usufruit de propriété avec certaines réserves. Mais la veuve sans enfants est condamnée aux ouvrages les plus pénibles et les plus grossiers ; on lui fait payer chèrement le droit à l'existence que lui a reconnu la loi. Souvent, elle se place comme cuisinière dans une autre famille, trouvant le pain de l'étranger moins amer que celui des siens — je veux dire la famille de son mari ; car son mariage a rompu ordinairement tous les liens avec sa famille à elle. D'autres (en grand nombre et même des brahmanes) s'abandonnent à la prostitution.

Le remariage est interdit à la veuve ; non plus aujourd'hui par la loi, mais par la coutume, plus forte que toutes les lois du monde.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Les veuves vierges.

Une remarque avant d'aller plus loin. La coutume des mariages infantiles, qui sévit partout ; celle des unions disproportionnées, de règle en beaucoup d'endroits ; le koulinisme usité au Bengale, et dont nous allons parler avec quelque détail, ces diverses causes ont contribué et contribuent tous les jours à créer, dans l'Inde, une vaste catégorie de veuves d'un ordre particulier, et dont nulle autre civilisation ne peut offrir l'équivalent : ce sont les veuves-enfants, les veuves-vierges. Ces infortunées sont condamnées par une coutume stupide au célibat perpétuel. Celui qui épouserait une veuve serait mis au ban de l'opinion. Quelques-uns l'ont fait, et il leur a fallu pour cela un singulier courage. La Conférence sociale a fait des efforts très méritoires pour détruire ce préjugé : elle demande à ses adhérents de s'engager à ne pas refuser de dîner avec un épouseur de veuve ; beaucoup reculent devant un semblable engagement, tout en reconnaissant la stupidité de la coutume.

Privilèges masculins.

Il va de soi que la loi du veuvage ne s'applique pas aux hommes : n'est-ce pas eux qui ont fait la loi ? Un homme peut donc se marier autant de fois qu'il lui plaît ; il peut se remarier quinze jours

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

après la mort de sa femme ; il peut, eût-il soixante ans, et plus, épouser une petite fille de dix ou douze ans. Il n'a pas à craindre le moindre charivari, et ne baissera pas d'un cran dans l'estime des siens.

Tentatives de réforme.

Les associations religieuses, telles que l'Arya Somaj, le Brahmo Somaj, et surtout la Conférence sociale, ont fait les efforts les plus louables pour améliorer le sort de la femme. C'est ainsi qu'on a proposé de reculer la *célébration* du mariage à 12 ans pour les filles et 18 ans pour les garçons et sa *consommation* à 14 et 20 ans (7e résolution de la Conférence sociale de 1897). Les femmes ont été admises à la Conférence sociale et, même, depuis 1889, au Congrès national.

La restitution du droit conjugal.

La Conférence a protesté aussi contre une loi anglaise que M. Filon a stigmatisée comme elle le mérite : il s'agit de la restitution du droit conjugal.

« La justice anglaise — écrit M. Filou — se retranche volontiers derrière le respect hypocrite des institutions indigènes et de la vie privée. Mais, ici, elle fait plus, elle prête main forte à l'attentat ; elle greffe la grossièreté britannique sur l'immo-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

ralité hindoue. Il existe une antique loi qui salit le Statut comme la loi du congrès salissait nos codes. Cette loi honteuse et brutale n'ose plus guère se montrer en plein jour dans une cour de justice anglaise; le juge qui tenterait de s'en servir serait reconduit à coups de balai par les vieilles femmes de son quartier. Dans l'Inde, elle faisait encore bonne figure, il y a dix ans. C'est elle qui envoie l'homme en possession de sa propriété vivante, qui ferre la femme à son boulet, qui la condamne à une cohabitation quelquefois pire que le bagne. Cela s'appelle « Restitution du droit conjugal. » Il est bon de donner le nom de cette loi comme on donne le signalement d'un malfaiteur (1). »

(1) A. Filon. — *L'Inde d'aujourd'hui d'après les écrivains indiens.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE VI

LE KOULINISME

Curieuses règles matrimoniales. — Leurs conséquences pratiques. — Chasse au gendre. — Arrangements extraordinaires. — Triste sort des *srotriyas*. — Le *koula*. — Efforts méritoires.

Le Bengale possède une classe nombreuse de brahmanes répartis en deux grandes divisions : *koulins* et non-*koulins*. Les *koulins* sont eux-mêmes répartis en trente-six sections ou *melas* ; les non-*koulins* se partagent en *srotriyas* et *bansajas*.

Curieuses règles matrimoniales.

Les règles matrimoniales de cette communauté sont curieuses, ainsi qu'on va en juger.

Un *koulin* ne peut marier sa fille qu'à un *koulin* de la même *mela* ou section que lui-même. S'il viole cette règle, il perd son *koula*, sa noblesse, et devient un simple *bansaja* (non-*koulin* de la deuxième classe).

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Un *koulin* peut épouser une fille *srotriya*; mais, s'il s'unissait à une *bansaja*, il perdrait son *koula*, sans nuire pourtant au *koula* de son père ni de ses frères.

Un *srotriya* perd sa caste (devient *bansaja*) en épousant une fille *koulin*. Mais un *bansaja*, placé au bas de l'échelle, ne saurait descendre davantage : il peut, lui, épouser une *koulin* impunément. Pourtant, s'il le fait, il est mal vu, au moins par les *koulins*, pour avoir contribué à priver son beau-père de son *koula*.

Il existe encore d'autres restrictions, relatives notamment à la parenté maternelle, dans le détail desquelles il est inutile d'entrer.

Conséquences pratiques.

Voyons maintenant les conséquences produites, dans la pratique, par les règles que nous venons de faire connaître.

Les *koulins* sont très désireux d'épouser des filles *srotriyas*, parce que la fille qui naîtra d'une pareille union se mariera beaucoup plus aisément que la fille de père et mère *koulins*, dont l'établissement est rendu difficile par des restrictions relatives à la parenté maternelle.

Les filles *srotriyas* font, de ce fait, prime sur le marché matrimonial, tandis que les filles *koulins* trouvent difficilement à se caser. D'autre part, quelques *koulins* consentent, moyennant finances, à

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

perdre leur caste en épousant des filles *bansajas*, ce qui contribue encore à diminuer le nombre des *koulins* à marier, et par suite les chances matrimoniales des filles *koulins*.

La chasse au gendre.

La chasse au mari, ou si l'on veut la chasse au gendre, prend ainsi dans le monde *koulin* une intensité, une ardeur dont rien chez nous ne peut donner l'idée. Qu'on songe que, dans l'Inde, le célibat est une espèce de malédiction, un opprobre, qu'on doit éviter à tout prix. Il faut donc marier sa fille coûte que coûte, mais la marier à un *koulin*, puisqu'une mésalliance entraîne pour le père de famille la pire des infortunes : la perte de sa caste. Si la famille est riche, ou du moins aisée (les *koulins* appartiennent généralement aux classes moyennes) elle ne reculera pas devant l'achat d'un mari sortable, dût-il lui coûter parfois quatre ou cinq mille roupies. Mais si la famille est de fortune modeste, si les filles sont nombreuses, on a recours, pour éviter l'opprobre du célibat, aux arrangements les plus extraordinaires.

Arrangements extraordinaires.

Il n'est pas du tout rare de voir une petite fille de huit ou neuf ans donnée en mariage à un octogé-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

naire, en possession déjà de trente ou quarante épouses légitimes. Le cas inverse peut se rencontrer : celui d'un tout jeune garçon, d'un enfant, marié à une vieille fille de trente ou quarante ans; car, vu les difficultés spéciales qui entourent leur établissement, l'âge pour les filles *koulins* de coiffer sainte Catherine a été reculé aux dernières limites. Souvent encore, on verra un *koulin*, marié déjà à une fille *srotriya*, prendre pour femmes toutes les filles d'une famille *koulin*, dont les âges s'échelonneront peut-être entre six et quarante ans. Deux ou trois familles entrent, parfois, en contrat matrimonial avec une autre famille, pour passer à cette dernière tout leur stock de filles mariables, et il arrive ainsi qu'un *koulin* se voie tenu d'épouser à lui seul, en vertu d'un semblable contrat, un nombre invraisemblable de filles d'âges très variés.

Ce n'est, naturellement, qu'à prix d'argent qu'un homme consent à se charger d'un pareil fardeau. Epouser est devenu pour le *koulin* une profession lucrative, d'autant plus que le mari laisse souvent la charge de ses femmes et de ses enfants à ses beaux-parents respectifs. Lui-même se fait héberger par tous successivement, et son existence prend ainsi un aspect tout à fait confortable.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Triste sort des srotriyas.

Tandis que la coutume (nous devrions même dire la *loi*) impose ainsi au *koulin* un nombre de femmes tout à fait exagéré, le malheureux *srotriya* a beaucoup de mal à trouver une épouse de sa caste ; car la concurrence des *koulins* riches a fait monter le prix des femmes *srotriyas* à des chiffres très élevés. Les mêmes absurdes règles de caste créent, d'un côté, une polygamie effrénée, et rendent, de l'autre, tout mariage impossible.

Le Koula.

On peut imaginer sans peine quelle situation humiliée et malheureuse est faite aux femmes dans de semblables associations, quels accouplements ignobles, quelles promiscuités révoltantes, quelles laideurs physiques et morales, entraîne pour la société *koulin* le souci de conserver intact son *koula*, c'est-à-dire sa pureté (N'est-ce pas là *propter* kulam kulæ *perdere causas* ?)

Efforts méritoires.

Des efforts méritoires ont été tentés, depuis quelques années, par certains membres des classes intéressées, pour modifier une situation aussi intolérable. L'association connue sous le nom de *Barisal-Bi-*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

baha-pana Nivarni Sava a adressé, en 1896, au lieutenant gouverneur du Bengale, une pétition demandant que la législation intervînt pour remédier au fâcheux état de choses existant. Jusqu'à ce jour rien n'a été fait.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE VII

LES DÉPENSES MATRIMONIALES ET L'INFANTICIDE DES FILLES

Dépenses ruineuses. — Elles sont réglées par la loi. — L'infanticide des filles. — Une coutume aristocratique.

Les dépenses exagérées, faites à l'occasion des mariages et des funérailles, ont particulièrement attiré l'attention de la Conférence sociale. « Notre pays, disait, en 1897, M. R. N. Mudholkar, est l'un des plus pauvres du monde... Plus de quarante millions de nos compatriotes sont perpétuellement en danger de mourir de faim, et cependant, dans ce pays, chaque fille et chaque garçon des classes moyennes et des hautes classes doit être marié en grande pompe et cérémonie, comme si ses parents roulaient sur l'or, tandis qu'ils sont, le plus souvent, plongés dans la pauvreté, submergés de dettes. Je crois fermement que la pauvreté et l'endettement du peuple sont dûs, en grande partie, aux dépenses extravagantes faites pour les mariages et les funérailles. »

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Dépenses ruineuses.

Il faut savoir que le mariage d'une seule fille, dans les hautes classes de l'Inde, ne coûte pas moins de trois à dix mille roupies (5 à 17.000 francs), et une pareille dépense est ruineuse pour le chef de famille qui a trois ou quatre filles à marier. Aussi « voyons-nous, dans toutes les parties de l'Inde, des cas innombrables de familles ruinées, réduites à la pauvreté par ces dépenses exagérées. Le mal ne s'est pas arrêté là. Dans certaines parties de la société, il a produit une telle perversion du sens moral que des parents ont été poussés à commettre des cruautés et des crimes contre la nature et contre l'humanité. Les coutumes sociales sont responsables du grand crime national de l'infanticide des filles. » (*Social Conference* de 1897.)

Elles sont réglées par la coutume.

Les dépenses des mariages sont réglées par la coutume — je pourrais même dire par la loi, puisque la Haute Cour de Bombay a décidé « que la caste a le pouvoir de faire des règles somptuaires, et que des règles passées à une réunion validement tenue par la caste, sont obligatoires pour ses membres. » Ces règles fixent le chiffre des invités, elles déterminent le nombre des lampions pour

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

les illuminations, la dépense pour le feu d'artifice, pour les danseuses, pour le festin, etc., etc.

L'infanticide des filles.

De l'obligation, d'une part, de marier ses filles, et du désir, d'autre part, d'éviter les dépenses souvent ruineuses, toujours considérables, entraînées par leur établissement, est née l'abominable coutume de l'infanticide des filles, très répandue dans le Nord-Ouest, dans l'Oudh, dans le Penjab, et dans certaines parties de la présidence de Bombay, tout à fait universelle jadis chez certaines hautes castes du Rajpoutana. Une enquête officielle, prescrite en 1856, révéla l'existence de nombreux villages qui, de mémoire d'homme, n'avait compté aucun enfant du sexe féminin. A propos d'une vaste agglomération rajpoute, le commissaire enquêteur rapporte que, « non seulement on n'y trouve pas de filles actuellement, mais même il n'y en a jamais eu, et le fait du mariage d'une fille ne s'est pas présenté depuis plus de 200 ans. » En 1869, à la suite de mesures législatives prises par les autorités britanniques, la situation s'était un peu améliorée. Les rapports signalaient : 7 villages comptant 104 garçons, 1 fille ; 23 villages avec 284 garçons et 23 filles ; dans d'autres, le mariage d'une fille est restée une cérémonie tout à fait inconnue.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Une coutume aristocratique.

Ce n'est pas, comme on pourrait le croire, parmi les classes misérables, que sévit cette atroce coutume. C'est, au contraire, chez ceux qui constituent la véritable aristocratie de l'Inde, les Rajpouts de haute caste, que l'infanticide est le plus en faveur.

N'est-ce pas là que les restrictions de caste sont le plus sévères, que le mariage est entouré de plus de difficultés, que les frais sont le plus élevés ? Plutôt que de courir l'un ou l'autre de ces deux risques : ne pas marier ses filles, ou se ruiner en les mariant, le Rajpout supprimait ses filles à leur naissance. On comprend que l'exemple parti de si haut, avec les puissants motifs d'intérêt personnel en jeu, ait trouvé et trouve encore des imitateurs.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE VIII

L'ALCOOLISME

Facilités accordées à l'intempérance. — Progrès de l'ivrognerie. — Accroissement du nombre des débits. — L'exemple des conquérants. — L'alcoolisme dans les universités. — Action du Congrès National et de la Conférence sociale. — Propagande antialcoolique. — Attitude des missionnaires.

Une des conséquences les plus certaines de la domination britannique a été le développement de l'ivrognerie, dans toutes les classes de la population indigène. Pour les hautes classes, le phénomène tient probablement à l'influence de l'exemple ; pour les autres, aux facilités très grandes — nous n'osons dire aux encouragements, donnés par l'autorité.

Facilités accordées à l'intempérance.

« C'est un fait lamentable dans l'histoire de l'Inde britannique, disait un des orateurs du Congrès national de 1889, que chaque nouvelle annexion territoriale a été marquée par une augmentation rapide

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

et sensible du nombre des débits de boissons, et par de plus grandes facilités accordées à l'intempérance. Depuis l'annexion de la Haute-Birmanie (*c'est-à-dire en trois ans*) le revenu des boissons a plus que doublé dans cette province. » Les Anglais objectent qu'on buvait probablement autant auparavant, mais que le fisc n'en profitait pas. Cependant ils ne peuvent nier les grandes facilités accordées à l'ivrognerie, et il est infiniment probable, il est certain que les tentations très grandes, offertes par le développement exagéré des débits de boissons,ont augmenté l'intempérance des masses.

Progrès de l'ivrognerie.

Un Anglais, le Révérend G. M. Cobban, constate, au Congrès de 1889, que, dans beaucoup de villages, les effets du système de l'*abkari* ont été très démoralisateurs et que, dans des villages où l'abus des boissons était presque inconnu, l'ivrognerie est devenue un vice très répandu, qui a gagné les classes inférieures comme les classes moyennes. Il cite le cas d'un village de *low castes* qui consomme au moins 1.000 roupies (1.700 francs) de *toddy* par mois.

Les brahmanes eux-mêmes commencent, paraît-il, à s'adonner à la boisson. Ils sont, d'ailleurs, honteux de leur vice, et dans beaucoup d'endroits ils prennent de l'eau-de-vie sous étiquette de pétrole.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Accroissement du nombre des débits.

Lorsque le rajah d'Oudh régnait à Lucknow, il n'y avait pas dans cette ville et dans un rayon de dix milles un seul débit de boissons. En 1889, il y en avait plus de cent dans la seule ville de Lucknow. Sous le roi Thebaw, il n'existait pas dans la Haute Birmanie un seul débit. Trois ans après l'annexion britannique, le revenu des alcools montait déjà à 350.000 francs.

L'ivrognerie augmente d'une façon inquiétante. Dans maint endroit où jamais on n'avait vu un homme ivre, on compte maintenant les ivrognes par centaines. « Il est très fréquent (dit le Guru Pratap Singh Sodhi, de Lahore, au Congrès de 1890) de trouver des hommes couchés tout nus, ivres-morts, dans les rues. »

L'exemple des conquérants.

Le vice s'étend aux classes supérieures et, si nous en croyons les indigènes, une des raisons qui font que les *gentlemen* indiens s'adonnent aux liqueurs fortes, c'est qu'ils pensent qu'il est anglais (*english like*) de boire (Congrès de 1889).

L'alcoolisme dans les universités.

Le Révérend Thomas Evans, à ce même Congrès

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

de 1889, déclarait avoir entendu dire par un Hindou dont il donne le nom (feu Keshab Chunder Sen) qu'un grand nombre de gradués de l'Université de Calcutta mouraient du *delirium tremens* avant l'âge de trente ans.

Action du Congrès national et de la Conférence sociale.

Le Congrès national, de même que la Conférence sociale, ont cherché à réagir contre ce fâcheux état de choses. Sur leurs réclamations répétées, de nombreux débits ont été fermés (plus de 7.000 dans le seul gouvernement de Madras, en 1889-90, sous Lord Connemara, pour une population de 35 millions). Dans le Bengale, il en a été de même. On a réclamé pour les municipalités le droit de s'opposer à l'ouverture de débits, et la Chambre des Communes elle-même a voté, le 30 avril 1889, une résolution enjoignant au gouvernement de l'Inde de modifier le régime des boissons, en conformité avec les vœux de la population.

Propagande antialcoolique.

Une propagande active se fait dans le peuple, par les missionnaires chrétiens et hindous, notamment par la *Kayashta Temperance Society*. Cette Société (hindoue) fait des conférences aux ouvriers, et s'ef-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

force d'obtenir d'eux le serment de renoncer à la boisson.

C'est une lutte ouverte entre les apôtres de la tempérance et les mastroquets. Dans le Deccan, certains villages de l'Alibag Taluka avaient renoncé à boire. Les fermiers de l'impôt des boissons offrirent l'alcool gratis pendant plusieurs jours, pour engager le paysan à retourner à son vice (Conférence sociale de 1895). Ailleurs, les débitants organisèrent des réunions de chant et de danse pour attirer les clients : ce sont les *music-halls*, les « beuglants » du pays. Qui donc oserait dire, après cela, que l'Inde est rebelle à notre civilisation !

Attitude des missionnaires.

Les missionnaires chrétiens, à part d'honorables exceptions, ne paraissent pas généralement attacher un prix suffisant à la tempérance. Il est vrai que le Décalogue n'en dit mot, tandis que l'ivrognerie est pour l'Hindou un des cinq péchés capitaux, et que l'Islamisme la condamne tout aussi sévèrement. M. G. Parmeshwaram Pillai disait, à ce propos, à la Conférence sociale de 1895, aux applaudissements de l'assistance : « Si les missionnaires mettaient seulement un peu moins de zèle à convertir à leur religion les jeunes garçons hindous — et depuis ces derniers temps les jeunes filles — troublant ainsi l'harmonie des familles, et apportaient un tout petit

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

peu plus d'ardeur à prêcher l'évangile de la tempérance, ils réussiraient à détruire une bonne part de la misère à laquelle est sujette une grande portion de la population de ce pays. » Et la Conférence, faisant preuve, à coup sûr, d'un large sentiment de tolérance et de vaste fraternité humaine, sollicitait pour son œuvre la coopération des sociétés de tempérance d'Angleterre et d'Amérique.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE IX

QUESTIONS DIVERSES

Les voyages de mer. — *L'anti-nautch movement.*

Les voyages de mer.

Il est interdit à l'Hindou de traverser la mer, sans doute parce qu'un voyage lointain l'obligerait à se départir des règles strictes de sa caste, relativement à la nourriture. En 1852, plusieurs régiments de cipayes refusèrent de s'embarquer pour la Birmanie, de peur de perdre leur caste, et le gouvernement dut céder.

Cette interdiction du voyage de mer empêche beaucoup de jeunes Hindous de se rendre en Angleterre, pour terminer leurs études et concourir aux examens du *Civil Service.*

C'est au prix des plus grandes difficultés que le jeune Hindou qui revient de l'étranger est réadmis dans sa caste et « dans la plupart des cas les déci-

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

sions sont prises dans un intérêt de lucre ». (Conférence de 1895).

La Conférence sociale s'occupe de détruire ce préjugé, et elle paraît y avoir réussi en partie puisque, en 1897, cent soixante-sept Hindous étudiaient en Angleterre, dans des branches diverses.

L' « *anti-nautch movement* ».

Les cérémonies privées et publiques des Hindous (mariages, fêtes religieuses, etc.), sont accompagnées de chants et de danses. « Le chant et la danse sont réservés à des femmes dont la vie est une vie de honte et de péché et qui sont le rebut de la société. » Ainsi s'exprime M. Ramabhai Mahipatram à la Conférence de 1895. Les *nautchis* (c'est d'elles qu'il est question) « figurent dans les temples et les maisons privées, dans les fêtes et les mariages, dans les processions et les divertissements ».

Les temples « ont à leur service des femmes perdues, et ne sont pas ce que des lieux de culte devraient être ». Qui sont ces femmes et quelle est leur profession ? « Ce sont des prostituées qui vivent en vendant leur chair et leur conscience ».

L'anti-nautch movement s'est proposé de mettre fin à ces pratiques, qu'il juge condamnables, et, comme il ne conviendrait pas à une population aussi artiste que la population hindoue de renoncer à la musique, les promoteurs du mouvement ten-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

dent à encourager l'étude et la pratique du chant et de la danse chez les femmes du monde ; car actuellement « la musique (grâce au monopole des *nautchis*) est tombée dans un tel discrédit qu'il est considéré comme hautement inconvenant pour une femme respectable de l'étudier régulièrement » (Conférence sociale de 1895.)

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

LIVRE VI

Questions morales et religieuses.

CHAPITRE PREMIER

LA POLITIQUE RELIGIEUSE DU GOUVERNEMENT DE L'INDE

Le principe de tolérance. — Absence, au XVIIIe siècle, de tout esprit de prosélytisme chrétien. — Le christianisme dans l'Inde. — Attitude des agents britanniques envers les chrétiens indigènes. — Attitude envers les hindous et les musulmans. — Coutumes atroces longtemps tolérées. — Intervention forcée de l'Etat dans les affaires religieuses. — Le « budget des cultes » indien. — L'opinion anglaise. — Intolérance chrétienne. — La séparation des églises et de l'Etat.

Le principe de tolérance.

Depuis les premiers débuts de la domination britannique, un des principes les plus invariables du

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

gouvernement de l'Inde a été la tolérance religieuse la plus large envers les diverses fois indigènes. La politique de non-intervention en matière religieuse — et la matière religieuse, dans l'Inde, embrasse beaucoup de choses — a été sincèrement pratiquée, aussi bien par le gouvernement actuel que par l'ancienne Compagnie des Indes qui l'avait précédé.

Absence, au XVIIIe *siècle, de tout esprit de prosélytisme chrétien.*

A l'époque où se placent les premières entreprises politiques des Anglais, vers le milieu du XVIIIe siècle, l'enthousiasme chrétien brûlait en Europe d'une flamme très douce. L'esprit de prosélytisme était profondément endormi, et ce n'était assurément ni le rôle ni surtout l'intérêt de la Compagnie de le réveiller. Elle était préoccupée, avant tout, de faire le plus d'affaires possible, et le cléricalisme — comme on dirait aujourd'hui — n'était pas encore devenu un article d'exportation. Loin d'afficher le moindre zèle religieux, les agents de la Compagnie, préoccupés d'éviter tout conflit avec les indigènes, avaient pris une attitude de complète indifférence en matière de religion. Ils étaient tellement soucieux de répudier toute connexion politique avec le christianisme, que le préjugé populaire les supposait dé-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

pourvus de toute religion quelconque (Sir A. Lyall. — *Asiatic Studies*, t. I, 270).

Le christianisme dans l'Inde.

Les chrétiens étaient nombreux dans le Sud de l'Inde. On assure que les catholiques dépassaient, en 1792, le chiffre d'un million. C'étaient les restes ou plutôt les descendants des Hindous évangélisés, deux siècles auparavant, par saint François Xavier.

Les nestoriens, très anciens probablement, s'étaient conservés également dans le Sud, principalement dans l'Etat de Travancore, et, vers le milieu du XVIIIe siècle, ils possédaient encore, suivant La Croze (*Histoire du christianisme dans l'Inde*), 1.500 églises et autant de villes et de villages dans les Etats de Cochin et de Travancore (1).

Toutes ces chrétientés étaient très misérables. L'abbé Dubois, missionnaire catholique, déposant devant la Chambre des Communes, dans la grande enquête sur la situation de l'Inde, ordonnée à propos du renouvellement imminent de la charte de la Compagnie, s'exprimait en ces termes : « La condition des chrétiens indigènes pourrait être matériellement améliorée si, avant tout, leurs guides religieux étaient tirés de l'état de pénurie ou plutôt de mendi-

(1) Les jacobites de Syrie ont recueilli l'héritage du nestorianisme. Ils ne comptent plus guère que 200.000 fidèles.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

cité dans lequel ils vivent généralement. La plupart d'entre eux en sont réduits, pour leur subsistance, aux maigres secours de leurs fidèles, plongés eux-mêmes dans la plus grande pauvreté ; et les prêtres, pour ne pas mourir de faim, n'ont que la triste mais obligatoire ressource de trafiquer des sacrements et de s'avilir de diverses manières ».

Attitude des agents britanniques envers les chrétiens indigènes.

Fidèles aux principes que nous avons exposés, les agents de la Compagnie évitaient avec soin tout ce qui eût pu ressembler à une protection spéciale du christianisme.

Ils poussaient même cette neutralité malveillante un peu loin. Ainsi, jusqu'en 1831, les chrétiens indigènes ont été frappés de dures incapacités civiles, par les propres règlements de la Compagnie britannique : ils ne pouvaient plaider devant les tribunaux ; ils étaient exclus des emplois officiels, quoique cette règle absolue n'ait jamais été posée ni par les hindous ni par les musulmans. Les convertis pouvaient être privés, à raison de leur conversion au christianisme, non seulement de leurs biens, mais même de leurs femmes et de leurs enfants. Les chrétiens indigènes étaient requis de traîner les chars des idoles, et bâtonnés publiquement en cas de refus.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Attitude envers les Hindous et les Musulmans.

Car les rites hindous et musulmans étaient traités par les agents de la Compagnie avec tout le respect imaginable. Les honneurs accoutumés, civils et militaires, continuaient à être rendus aux temples et aux dieux.

Coutumes atroces longtemps tolérées.

Les coutumes les plus évidemment condamnables étaient respectées ou du moins tolérées. Ce n'est que sous Lord Wellesley (1798-1805) que l'exposition des enfants et des parents âgés, abandonnés aux fauves ou condamnés à mourir de faim, fut déclarée « illégale ». La *satî* fut tolérée jusqu'en 1829 et, dans la seule année 1815, 315 veuves furent brûlées sur les possessions britanniques. L'infanticide des filles, largement pratiqué dans le Rajputana, fut toléré aussi longtemps que dura la domination de la Compagnie.

On voit, par ces exemples, que la politique de non-intervention fut réellement poussée à ses dernières conséquences et dépassa même, en plusieurs cas, dans celui des chrétiens notamment, les bornes de la raison et de l'humanité.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Intervention forcée de l'Etat dans les affaires religieuses.

Quelque désireuse qu'elle fût de se mêler le moins possible des affaires religieuses de ses sujets, la Compagnie, au fur et à mesure qu'elle assumait un rôle politique, était néanmoins amenée à y prendre une certaine part.

Succédant aux anciens souverains du pays, elle avait dû accepter toutes les obligations d'ordre public contractées par ses prédécesseurs, et parmi ces obligations figuraient de très nombreuses *fondations* religieuses, des legs charitables, etc., etc., dont l'administration avait de tout temps appartenu au pouvoir temporel.

Le « budget des cultes » indien.

La Compagnie continua à remplir les fonctions d'administrateur général de cette sorte de *budget des cultes* indien. Et l'on peut dire, à sa louange, qu'elle s'acquitta de cette charge avec une conscience, une impartialité, un détachement, dont aucun gouvernement antérieur ne lui avait donné l'exemple.

Ni les musulmans ni les hindous ne s'étaient gênés à l'occasion, pour imposer les biens de la religion adverse, et même les confisquer purement et sim-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

plement. La règle était que tout gouvernant pourvût largement aux besoins de sa propre religion et se souciât fort peu de ceux des autres.

La Compagnie, elle, et plus tard le gouvernement britannique, servirent de trésoriers scrupuleux à toutes les confessions quelconques, à l'exception des chrétiens. Le gouvernement administrait les fondations religieuses, payait leurs rentes aux prêtres, réparait les édifices du culte, les chars et les statues des dieux, nommait les gardiens et les serviteurs des temples, etc., etc. Tout cela avec un détachement moral absolu, et par conséquent avec la plus grande impartialité.

L'opinion publique en Angleterre.

L'opinion publique anglaise devait finir par s'émouvoir d'une attitude assurément sans précédent chez les agents d'une nation chrétienne.

C'est sous la pression de l'opinion, qui accuse véhémentement la Compagnie de « pactiser avec Satan », que fut votée, en 1832, la loi protégeant les convertis contre la confiscation de leurs biens.

Il devenait de plus en plus évident que l'ancien système de ménagement (excessif parfois) avait fait son temps. D'ailleurs « la vieille intolérance puritaine qui est toujours cachée au fond des cœurs de tant d'Anglais et d'Ecossais (1) » et qui s'était en-

(1) Sir A. Lyall. — *Asiatic Studies*, I, 285.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

dormie,se réveillait, et il allait falloir lui donner satisfaction.

Mesures préparatoires.

Le principe de la séparation entre les églises et l'Etat fut imposé à la Compagnie par le gouvernement britannique, et, en 1846, la Cour des directeurs était informée, par le gouverneur général, que cette grosse opération était en voie de réalisation.

En 1850, un bill précisait et complétait celui de 1832, et abolissait, dans l'Inde entière, toutes les lois et tous les usages limitant d'une façon quelconque le droit de conversion religieuse. Cette loi fut très mal accueillie du public indien, et attribuée à un désir de prosélytisme chrétien de la part du gouvernement.

Intolérance chrétienne.

L'intolérance chrétienne était décidément bien réveillée, et la conférence missionnaire tenue à Bombay, au lendemain de l'insurrection de 1857, demanda que le gouvernement privât de leurs allocations traditionnelles tous les temples non chrétiens. « Même si les traités — disaient les pieux pétitionnaires — nous obligent à maintenir les temples païens, la condamnation de ces traités eux-mêmes est bien autrement forte, puisqu'elle émane de Dieu même. »

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

La séparation des églises et de l'Etat.

La séparation complète ne pouvait tarder bien longtemps.

En 1863, les fonctionnaires du gouvernement sont débarrassés du soin de nommer à des postes religieux, d'administrer les revenus des temples, d'entretenir les édifices sacrés, etc. Cet office est confié désormais à des conservateurs ou à des comités locaux nommés par le gouvernement. Chaque fidèle a, du reste, le droit d'attaquer devant les tribunaux lesdits conservateurs, pour manquement à leurs devoirs, malversation, etc.

La séparation était dès lors complète. Et, par un singulier retour des choses, les églises chrétiennes, si longtemps privées de tout appui officiel, sont aujourd'hui les seules subventionnées sur le budget de l'Etat (1).

La séparation regardée par les indigènes comme une mesure de persécution.

La séparation paraît avoir été très mal accueillie par le public indigène, tant hindou que musulman.

Les Comités institués par la loi de 1863 fonction-

(1) Ces subventions ne dépassent pas 4 millions de francs par an. Et on estime que les missions dépensent le double de cette somme pour leurs œuvres.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

nent mal, paraît-il, ou même ne fonctionnent pas. Si nous en croyons un orateur de la Conférence sociale de 1897, ces comités n'auraient aucune existence réelle, et les biens religieux seraient livrés sans contrôle à des prêtres souvent avides et débauchés. La faculté d'attaquer les administrateurs infidèles serait un droit chimérique, vu la difficulté de la preuve et le coût du procès.

Les Indiens regardent cette loi, qui est assurément une loi de liberté et de tolérance, comme une loi de persécution. « L'éducation anglaise — disait-on à la Conférence sociale de 1897 — a déjà ébranlé dans une certaine mesure, chez l'Hindou cultivé, la considération et le respect pour les temples ; et si le gouvernement de l'Inde continue à se montrer sourd aux prières du peuple, qui réclame la modification de la loi sur l'administration de nos fondations religieuses, le gouvernement portera la responsabilité d'avoir poussé le peuple vers l'irréligion. »

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE II

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Les études orientales. — Culture orientale et instruction occidentale. — Organisation de l'enseignement. — Universités et collèges. — Enseignement secondaire. — Enseignement primaire. — Enseignement technique. — Etablissements libres. — Budget. — Les résultats. — Hindous et musulmans — Le collège d'Aligarh. — Ecoles de nobles.

Ce n'est que dans les dernières années du règne de la Compagnie que l'on commença de se préoccuper de l'instruction des indigènes.

Les études orientales.

Jusque là, les seules études encouragées par le gouvernement de l'Inde avaient été les études orientales (langues, droit hindou et musulman) nécessaires au personnel indigène des cours civiles et criminelles. Warren Hastings avait fondé, en 1782, le premier collège officiel de l'Inde, la *madrasa* de Calcutta, destinée à favoriser l'étude des littératures

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

arabe et persane et de la théologie musulmane. En 1791, un collège similaire, mais à l'usage des Hindous, était établi à Bénarès. Plusieurs institutions du même genre furent créées pendant les quarante années qui suivirent.

Culture orientale et instruction occidentale.

Une controverse naquit, à ce propos, entre les partisans des études orientales et ceux de l'instruction européenne. L'influence de Macaulay, mise avec énergie au service du parti européen, fit pencher la balance en faveur de celui-ci, et on décida que « le principal objet du gouvernement britannique devait être de répandre la littérature et la science européennes parmi les indigènes de l'Inde, et que toutes les sommes affectées à l'instruction publique seraient le plus utilement employées à répandre la seule instruction anglaise ». On conservait, néanmoins, quelques-unes des vieilles créations ; mais la conclusion pratique du gouvernement était que les études orientales n'avaient besoin d'aucun encouragement de la part de l'Etat. Ceci se passait en 1835.

Ces principes n'ont pas cessé, depuis lors, de diriger la politique du gouvernement.

En 1854, on créa un département distinct pour l'instruction publique.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Organisation de l'enseignement.

« L'organisation hiérarchique de l'enseignement dans l'Inde ne date donc que de quarante ans. Jusque-là, depuis un temps immémorial, le pandit du village se contentait d'enseigner aux enfants les textes sacrés à connaître par cœur ; les classes marchandes subventionnaient des maîtres sans diplôme qui apprenaient aux futurs commerçants les éléments du calcul et de l'écriture ; enfin certaines localités ou certains monastères attiraient les étudiants par la réputation traditionnelle de leur enseignement : ainsi, dans les temps anciens, la ville de Taxile (Takchasila) au Penjab, puis l'université bouddhique de Nalanda au Bihar, plus récemment le collège brahmanique de Nadiya au Bengale. Les musulmans avaient copié ce système en remplaçant le pandit par le maulvi. Les premiers gouverneurs britanniques ne se soucièrent que de l'enseignement supérieur : Warren Hastings fonda l'Université musulmane (Madrasa) de Calcutta en 1781 ; le Collège sanscrit de Bénarès fut établi dix ans plus tard ; puis vinrent le Collège sanscrit de Calcutta (1824), l'école de médecine (1835), la Madrasa de Hougli (1836). Une célèbre dépêche de la Cour des directeurs, en 1854, traça les grandes lignes d'une organisation nouvelle, en appelant l'attention sur la né-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

cessité de faire marcher de pair les divers ordres d'enseignement. Le nombre des écoles reconnues, tant publiques que privées, payées ou soutenues par l'Etat ou simplement soumises à l'inspection, était, en 1891-92, de 141.773 avec 3.856.821 élèves, contre 94.989 écoles et 2.451.989 élèves en 1881. Le Bengale vient en tête avec 67.824 écoles et 1.531.956 élèves, presque la moitié du total.

Universités et collèges.

« Au sommet de l'enseignement, cinq universités : Calcutta, Madras, Bombay, Lahore et Allahabad. Celle de Lahore a seule un corps enseignant ; les quatre autres ne se composent que d'un personnel d'examinateurs et confèrent les degrés aux candidats immatriculés, après un stage dans les collèges affiliés. Ces collèges sont au nombre de 141, divisés en deux classes : enseignement classique (104), enseignement professionnel (37), avec une population totale de 16.277 élèves, dont 76 femmes seulement.

Enseignement secondaire.

« L'enseignement secondaire est donné dans les écoles supérieures, où la classe se fait en anglais, établies dans les chefs-lieux de districts, et les écoles moyennes, où le choix est libre entre l'anglais et les vernaculaires, établies dans les petites villes. Au

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

total 4.872 institutions avec 438.052 garçons et 35.242 filles.

Enseignement primaire.

« Les écoles primaires, où l'enseignement ne se fait qu'en langue vulgaire, sont au nombre de 97.109 avec une population de 2.566.805 garçons et 270.802 filles.

Enseignement technique.

« L'enseignement technique, de caractère purement pratique (loi, médecine, mécanique, industrie, sciences diverses, arts), a 402 écoles et 16.586 élèves, dont 461 femmes. Les 152 écoles normales préparent 4.327 maîtres et 819 maîtresses.

Etablissements libres.

« Enfin les établissements libres, pour l'enseignement primaire, secondaire ou supérieur (arabe, persan, sanscrit, vernaculaires, religion), sont au nombre de 39.117 avec 507.911 élèves : 476.268 garçons, 31.643 filles.

Budget.

« Le budget total de l'instruction publique, comprenant la part contributive de l'empire, des pro-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

vinces, des municipalités et les fonds locaux, s'élève à 3.051.963 roupies, en accroissement de 1.191.222 roupies sur 1881 (1). »

Les résultats.

Les résultats de tous ces efforts ne semblent pas, à première vue, très encourageants. Sur un total de 261.838.296 individus, le recensement de 1891 a compté 3.195.220 personnes en cours d'études (2.997.538 hommes, 197.662 femmes); 12.097.530 sachant lire et écrire (11.554.035 hommes, 543.495 femmes); et, d'autre part, 246.546.176 illettrés (118.819.408 hommes, 127.726.768 femmes), soit au total 94,16 % d'illettrés. Encore faut-il observer que cette statistique laisse de côté le groupe considérable des tribus aborigènes sur la frontière orientale du Bengale et de l'Assam, et au sud-ouest de l'Orissa, où l'ignorance est universelle. Les progrès accomplis en dix ans sont bien peu sensibles, à comparer les résultats des deux recensements :

		% en 1881	% en 1891
Hommes	Lettrés	9,05	10,42
	Illettrés	90,95	89,58
Femmes	Lettrées	0,39	0,48
	Illettrées	99,61	99,52
Total.	Illettrés	95,20	94,44

(1) Sylvain Lévi. — Article : *Inde*, de la Grande Encyclopédie.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

La proportion des illettrés ne s'abaisse nulle part, dans l'Inde propre, au-dessous de 84,4 % (Coorg). La présidence de Madras vient ensuite avec 85,1 %; puis l'Etat de Baroda : 85,6 %. Le maximum est atteint dans les Etats des Provinces du Nord-Ouest 96,5 % ; les Etats du Bengale suivent avec 94,5 %, et la province d'Oudh avec 94,2 %. Pour les femmes, le minimum est également dans le Coorg, avec 98,6 % d'illettrées. Partout ailleurs la proportion dépasse 99 %.

Pour ce qui regarde spécialement l'enseignement supérieur, voici encore quelques chiffres intéressants. Pendant les cinq années scolaires qui vont de 1886-87 à 1890-91, les cinq universités réunies ont vu se présenter 76.022 candidats à l'examen d'entrée : 25.683 l'ont passé avec succès. 23.743 candidats ont tenté l'épreuve appelée *First Arts Examination* (sorte d'examen de grammaire); 8.082 ont été reçus. Les universités ont fabriqué 4.885 bacheliers (B. A) et 347 licenciés (M. A.)

Hindous et musulmans.

Les hindous sont, en général, beaucoup plus empressés que les musulmans à profiter des bienfaits de l'enseignement occidental. Les musulmans ne séparent pas volontiers l'enseignement proprement dit de l'instruction religieuse. L'idée d'un enseignement

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

parfaitement neutre, laïque, pénètre difficilement dans leur esprit.

Le collège musulman d'Aligarh.

Cela ne veut pas dire qu'ils soient des adversaires systématiques de l'instruction occidentale. L'histoire de Syad Ahmad Khan et du collège musulman fondé par lui, en 1883, à Aligarh (Provinces du Nord-Ouest) prouve le contraire. Ce collège, qui, à part des libéralités de son fondateur, a reçu des dons nombreux de musulmans, et même d'hindous et d'Anglais, est principalement destiné aux étudiants musulmans, tant sunnites que shiites. Ils y reçoivent l'instruction religieuse, les uns en arabe, les autres en persan. Mais l'enseignement général est ouvert aux musulmans et aux hindous, sans distinction. Le principal est anglais ; la plupart des professeurs sont indiens. Le collège est *affilié* à l'Université d'Allahabad ; il comptait, en 1892, 400 étudiants.

Ecoles de nobles.

Une autre création indigène, hindoue celle-là, est le collège d'Ajmir, réservé à l'éducation des fils de chefs et nobles du Rajpoutana. Une institution similaire existe à Lahore.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE III

INDE ET OCCIDENT

Une question de Macaulay. — *L'Inde cultivée.* — Le fonctionnarisme. — Choquante opposition. — Une caste nouvelle. — L'esprit public. — Le péril russe. — Les classes populaires. — La question des vaches. — Réformes sociales et réformes politiques. — La question féminine.

Une question de Macaulay.

« Laisserons-nous — écrivait Macaulay, il y a quelque soixante ans — le peuple de l'Inde dans l'ignorance, afin de le maintenir dans la sujétion? Ou pensons-nous pouvoir lui donner le savoir, sans que son ambition s'éveille? Ou bien voudrions-nous éveiller l'ambition, sans lui procurer de satisfaction légitime? Qui répondra affirmativement à l'une ou à l'autre de ces questions? Et, cependant, l'une de ces questions doit être résolue par l'affirmative, si l'on soutient que nous devons, à perpétuité, exclure les indigènes des hauts emplois. Je suis sans crainte. Le sentier du devoir

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

se présente devant nous ; et c'est aussi la voie de la sagesse, de la prospérité nationale et de l'honneur (1). »

Le dilemme (ou plutôt le *trilemme*) posé ainsi par Macaulay n'est pas encore résolu, comme nous allons le voir.

L'Inde cultivée.

Ces milliers de jeunes hommes — pour ne parler que de ceux-là — que nous avons vus suivant les cours de l'enseignement secondaire, et qui, lancés ensuite, par fournées annuelles, dans la vie active, avec leur bagage scientifique et littéraire — dont ils s'exagèrent, sans doute, la valeur et l'importance — que deviennent-ils et quelles sont leurs dispositions morales envers leurs maîtres ?

La question est intéressante à examiner ; car ces jeunes gens constituent ce qu'on appelle l'Inde cultivée, c'est-à-dire l'élite intellectuelle, cette partie de la population qui sert — ou pourrait servir — de trait d'union entre les masses populaires et les gouvernants britanniques.

Le fonctionnarisme.

L'ambition est venue, comme le prévoyait Macaulay. Ces jeunes gens frottés de culture occi-

(1) MACAULAY. — *Government of India.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

dentale rêvent, en effet, tous de fonctions publiques.

Sur tant d'appelés, il y a naturellement fort peu d'élus. Ceux-ci entrent, avec des traitements souvent modestes, dans les rangs du *Provincial Service*. Ils ont la permanente mortification de voir au-dessus d'eux, en possession des gros postes et des meilleurs traitements, avec, de plus, la perspective d'une magnifique retraite, ce *Civil Service* envié et abhorré, réservé, en fait, à la race britannique. Les autres se font avocats, médecins, ingénieurs, agents d'affaires, employés de commerce.

Choquante opposition.

Notons que tous ces jeunes gens parlent et écrivent l'anglais, quelques-uns remarquablement. Ils sont donc au courant, peu ou prou, du mouvement des idées modernes. Beaucoup ont lu les livres des philosophes, l'histoire de la Révolution française, les productions des écrivains libéraux, voire socialistes. Comment ne ressentiraient-ils pas vivement l'opposition qui existe entre les principes libéraux affichés par leurs maîtres, et le traitement infligé par ceux-ci à leurs sujets indiens ? Le sentiment de cette injustice est d'autant plus vif, naturellement, que l'Indien est plus cultivé — je veux dire : a reçu une plus haute dose d'instruction occidentale.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Une caste nouvelle.

Sans doute, les Anglais seraient fondés à répondre qu'ils n'ont pas à recevoir des Hindous des leçons de libéralisme ; que, le régime britannique fût-il cent fois plus hautain, plus sévère, n'approcherait pas encore de celui institué jadis par l'Inde elle-même, avec ses sauvages distinctions de castes, et l'oppression de classes entières. L'Anglais est venu, en quelque sorte, établir une caste nouvelle au-dessus de toutes les autres, qui pratique les exclusions habituelles relatives aux mariages et aux repas. Mais son exclusivisme n'égale pas — il s'en faut — celui des Hindous qui s'en plaignent.

L'esprit public.

Mais personne, dans le monde indien, ne raisonne de la sorte. Il est, hélas ! tellement humain de ressentir très vivement les injustices dont on est l'objet, et d'ignorer totalement celles qu'on inflige aux autres.

La sympathie, on le voit, est entièrement absente des relations des Indiens avec leurs maîtres : je dis *Indiens*, car hindous et musulmans, divisés sur d'autres terrains, s'entendent parfaitement sur celui-ci.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

La culture occidentale n'a pas pacifié les esprits — bien au contraire. Elle a révélé aux Indiens cultivés l'infériorité de leur condition politique et stimulé leurs visées d'émancipation. N'y a-t-il pas là, pour l'Angleterre, un danger réel?

Le péril russe.

Une tentative d'insurrection générale est, aujourd'hui, très peu probable, et son échec serait assuré. Mais une agression russe sur l'Inde est possible, dans certaines éventualités. L'Angleterre doit se demander — comme l'a fort bien exprimé M. Vambéry — si les sympathies qu'elle a déterminées chez ses 300 millions de sujets indiens l'autorisent à compter qu'au moment critique ceux-ci ne favoriseront pas une invasion russe, et considéreront l'ennemi de l'Angleterre comme l'ennemi de l'Inde elle-même. Poser cette question, c'est la résoudre... par la négative. Il y a donc là un sérieux danger auquel l'Angleterre fera bien de prendre garde.

Les classes populaires.

Si l'Angleterre est profondément impopulaire dans la classe cultivée, capable, pourtant, d'apprécier à leur valeur les quelques incontestables bienfaits de sa domination, on peut bien penser que son prestige moral est inférieur encore chez les

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

classes populaires, qui ne connaissent du conquérant que sa morgue hautaine et parfois sa brutalité.

La question des vaches.

Malgré le soin extrême qu'ont mis les Anglais à ne pas blesser le sentiment religieux du peuple, ils l'irritent en cent occasions — et presque inévitablement — par les mesures sanitaires et les violations de domicile qui en sont l'accompagnement, par certaines ordonnances de police, et surtout par l'insulte permanente au seul dogme ou rite intangible de l'Hindouisme : la vénération de la vache (1). Si les Anglais pouvaient se résoudre à bannir le bifteck de leur alimentation, le problème indien aurait fait un pas sérieux vers sa solution.

(1) La question tient profondément au cœur des populations. — Au Kashmir, le meurtre d'un bœuf est puni de l'emprisonnement perpétuel. — En 1845, le Rao de Sirohi cèda aux Anglais quelques terres, autour du mont Abou, pour l'établissement d'un *sanatorium*. Plusieurs conditions étaient mises à cette cession : l'une des principales était qu'on ne tuerait jamais aucun bœuf sur ledit territoire. Et cette condition le Rao a toujours refusé de l'annuler. — Un *deputy commissioner* fut tué, en 1878, à Rohtak, par un hindou fanatique, qui refusa ensuite de parler, jusqu'au moment de son exécution. A cette minute il déclara qu'il avait reçu un commandement divin de détruire les tueurs de vaches.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Réformes sociales et réformes politiques.

L'influence européenne, on le voit, a fort peu pénétré les masses indiennes. Elle se borne à quelques emprunts matériels : vêtement, mobilier, — et hélas ! aussi le *brandy* et le *whiskey*.

Dans le domaine moral et social, à part une toute petite élite, l'Inde reste, au fond, irréductible.

Réformes sociales et réformes politiques, loin de marcher de front, sont souvent presque en antagonisme : les réformateurs de la *Social Conference* trouvent quelques-uns de leurs plus farouches adversaires dans les rangs des politiciens du Congrès national. Comment les Indiens ne voient-ils pas que ce sont les réformes sociales — lesquelles dépendent, en grande partie, de leur propre et libre volonté — qui les rendront dignes d'obtenir, de leurs gouvernants, les réformes politiques souhaitées ?

La question féminine.

Parmi ces réformes, la plus capitale, peut-être, — et quelques-uns de nos réformateurs l'ont bien compris — est celle qui concerne l'amélioration de la condition de la femme.

« Si j'avais devant moi — écrit M. Filon — un de ces jeunes bacheliers de Bombay ou de Calcutta,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

qui portent en eux l'avenir et la pensée de leur race, je lui demanderais ce qu'il éprouve lorsque, après s'être pénétré de ce qu'ont dit et écrit nos maîtres sur le rôle auguste de l'épouse et de la mère, il rentre dans ce logis dont la construction seule révèle le divorce moral des sexes ; lorsque, cherchant sa femme, il aperçoit une petite servante de quatorze ans qui répand dans la cour les résidus de l'étable pour écarter les mauvais esprits ; lorsque, cherchant sa mère, il aperçoit une femelle qui dévore les restes laissés par son maître ou qui, accroupie sur un coussin, savoure le repos de la brute en aspirant la fumée de son houka ou en mâchant une feuille de bétel. Il serait obligé de m'avouer combien il lui est difficile d'aimer l'une et de vénérer l'autre de ces deux créatures qui ne sont propres qu'à recevoir des ordres ou des caresses, mais ne comprendront jamais un mot de ce qui se passe dans son cerveau et dans son âme.

« Et je lui dirais : O mon ami ! toi qui as tant appris et qui sais si peu de chose, la déchéance de ces femmes explique la tienne, leur servitude justifie ta servitude. Si durement égoïste, si maladroitement destructive que soit, sous ses apparences de modération et de justice, la politique de tes maîtres, ils continueront à te gouverner ; ils en auront le droit et, jusqu'à un certain point, la mission tant

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

que, chez vous, l'élément constitutif de la société, la famille, sera vicié par une abominable iniquité, tant que celle qui doit partager avec toi les soucis, les joies, les responsabilités, l'éducation des enfants et le poids de la vie ne partagera que ta couche. Sache-le : il ne naîtra pas d'hommes libres de l'accouplement du maître et de l'esclave. Manou a dit un jour : « Là où la femme n'est pas honorée, la famille périt ». Assurément le sage se contredisait, mais quoi de plus humain? C'est le seul moyen que nous connaissions d'avoir quelquefois raison. Ce jour-là, il était bien inspiré. Oui, la famille périt là où la femme n'est pas respectée; elle se relève, et avec elle la société, les mœurs, la loi, la vie publique et l'idéal moral, lorsque la femme reçoit ce qui lui est dû. Ecoute donc Manou, ou, ce qui vaut mieux, écoute ton cœur et ta raison (1). »

(1) A. Filon. — *L'Inde d'aujourd'hui d'après les écrivains indiens.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

LIVRE VII

CONCLUSION

CHAPITRE PREMIER

LE BILAN D'UNE DOMINATION

La paix britannique. — Gouvernement, administration, justice. — Liberté religieuse. — Instruction occidentale. — Progrès matériels. — Œuvre des missionnaires. — L'opinion indigène. — Les réformes devant l'opinion indienne. — Guerre et paix. — Le Passif. — Influence de la législation britannique. — Exemple du *Brahmo Somaj*. — L'ordre économique. — Condition de l'agriculture. — L'art indien. — Actif et Passif.

Nous voici arrivés au terme de ce rapide inventaire, dans lequel nous avons essayé de résumer de notre mieux la situation actuelle de l'Inde, au quadruple point de vue politique, économique, social et moral.

Nous venons ainsi de passer en revue les prin-

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

cipaux résultats, bons et mauvais, de la gestion britannique. De cette gestion, il importe maintenant de dresser le bilan raisonné.

Lorsque nous en aurons établi la balance exacte, nous serons en mesure, je pense, d'apprécier sainement et en connaissance de cause la vaste expérience sociale qui se poursuit depuis 135 ans dans l'Inde, et de porter sur ses résultats un jugement motivé.

Commençons par l'actif.

La paix britannique.

Parmi les conséquences heureuses de la domination britannique, nous placerons, évidemment, en première ligne ce qu'on a appelé très justement la *pax britannica*. Cette paix, dont l'Angleterre a « imposé les mœurs » à l'Inde, n'a pas été troublée depuis près d'un demi-siècle — événement sans précédent dans ce pays.

Gouvernement, administration, justice.

Un gouvernement stable, une administration intègre ; la sécurité assurée des personnes et des biens ; la possibilité donnée au public indigène, par la presse et les réunions, par la représentation, encore insuffisante mais pourtant sérieuse, dans les conseils du gouvernement, de faire parvenir

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

ses doléances et ses vœux à ceux qui ont le devoir de les écouter ou le moyen de les exaucer; une justice impartiale et égale pour tous (1); un personnel judiciaire largement composé d'indigènes et d'un renom irréprochable — voilà encore toute une série de résultats qui ont leur place marquée à l'actif de notre bilan.

Liberté religieuse.

La liberté religieuse assurée, c'est-à-dire le droit pour chacun de professer telle ou telle croyance et d'en changer, s'il le désire, sans encourir de ce fait aucune incapacité civile; le respect scrupuleux des croyances et des coutumes indigènes, à l'exception de certains rites cruels dont il semble que personne n'ait dû regretter la suppression (2) — autant d'articles que nous ran-

(1) Sauf en ce qui concerne les Anglais, ou plutôt les « sujets britanniques européens », dont il a été parlé au chapitre : *L'organisation judiciaire.*

(2) L'interdiction de la *sati* date de 1829. Mais la suppression des sacrifices humains, chez les Kondhs, ne remonte qu'à 1845. Vers la même époque, chaque fois que le rana d'Oudaipour traversait la rivière Mahi, on sacrifiait au fleuve un individu d'une caste particulière (descendant d'un chohan rajput et d'une femme bhil).

Les sectes appelées *saktas* (ou *tantrikas*) ont pratiqué jusqu'à ces derniers temps — et dans certaines occasions pratiquent probablement encore en secret — l'anthropophagie religieuse.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

gerons encore sans hésiter à l'actif de notre inventaire.

Instruction occidentale.

L'instruction occidentale largement répandue accessible à un nombre croissant de jeunes indigènes, rendus sans doute grâce à elle plus éclairés, plus tolérants, meilleurs en un mot — à l'actif, encore.

Progrès matériel.

Au point de vue matériel, enfin, les routes, les chemins de fer, les bateaux à vapeur, facilitant, multipliant les communications, rapprochant les provinces éloignées, unissant de plus en plus les intérêts et les hommes ; mais, surtout, ces travaux d'irrigation qui ont augmenté dans une notable proportion la surface cultivable du pays, et par suite les moyens d'existence du peuple — tout

L'infanticide des filles a été longtemps toléré, et, quoique interdit légalement, se pratique encore en maint village du Rajputana. Mais allez donc voir ce qui se passe derrière le *purda!*

Les suicides religieux, les mutilations religieuses, le char de Jagannath ; le mode particulier de suicide appelé *bhrigu pata,* qui consistait, pour certains malheureux que leur mère avait voués à Siva, à se précipiter du haut d'un rocher ; les lépreux enterrés vifs, coutume très répandue autrefois — toutes ces choses sont presque contemporaines, et existeraient encore sans l'intervention britannique.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

cela est incontestablement dû à la conquête britannique. Et l'excellence de ces résultats ne peut être contestée.

Œuvre des missionnaires.

Je ne cite que pour mémoire les efforts méritoires que font certains missionnaires chrétiens (catholiques et protestants) pour améliorer la condition des malheureux *outcasts*, que les sauvages préjugés de race et de caste ont maintenus, jusqu'à ce jour, dans un véritable esclavage public (1).

L'opinion indigène.

Il semblerait que toutes ces conquêtes — car ce sont autant de véritables conquêtes de la civilisation sur la barbarie, dont l'honneur revient tout entier à la domination britannique — dussent

(1) Cette utile influence des missionnaires chrétiens, dans l'Inde, a été reconnue par certains Hindous libéraux. A la Conférence sociale de 1897, le Babou Lalit Mohon Das constatait que « les missionnaires chrétiens font un bien immense au pays en répandant l'instruction parmi les classes inférieures du peuple, et en civilisant les tribus sauvages des montagnes. » Et M. Ramaswami Ayer, dans la même Conférence, proclamait, lui aussi, que « en dépit des déclamations des brahmanes et des autres Hindous, ce sont les missionnaires qui sont les amis des pauvres et des opprimés dans ce pays. »

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

nécessairement entraîner une approbation générale et sans réserve.

Hélas! quelle illusion — et combien différente est la réalité!

Je ne prétends pas que tous ces bienfaits d'une civilisation supérieure, comme nous nous plaisons à les nommer, aient été accueillis avec indifférence par l'opinion indienne. Les résultats matériels, chemins de fer, canaux, etc., sont appréciés à leur valeur. Les avantages de l'instruction européenne également, quoique principalement, je le crains, comme instruments de combat ou d'émancipation.

Mais c'est uniquement à ces résultats-là que s'adresse sans réserve l'approbation du public indien. Pour tous les autres, son admiration est des plus mitigées, et ne s'élève jamais jusqu'à l'enthousiasme.

Les réformes devant l'opinion indienne.

C'est qu'aucune de ces réformes ne va sans quelques inconvénients. Les inconvénients blessent ou irritent, tandis que la réforme elle-même paraît de droit, et comme naturelle.

Une administration intègre? Certes, elle l'est; mais combien formaliste et tracassière — coûteuse aussi! Le régime d'avant 1857 avait peu de scrupules, administratifs ou autres; mais il possédait

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

le talent oriental d'écorcher sans trop faire crier. Aujourd'hui, on est beaucoup moins écorché ; mais en revanche on crie bien davantage. De là les regrets, exprimés parfois par de vieux Indiens, sur « le bon vieux temps de la *Coumpany Bahadour* » ou, suivant une appellation plus familière, de la *John Company*.

Une justice impartiale ? Sans doute, cela est fort bien ; mais reconnaître les mêmes droits au dernier *outcast* qu'au saint brahmane et au noble rajpout, cela choque tout de même un peu trop le vieil esprit de caste et de hiérarchie !

L'interdiction de toutes ces pratiques cruelles ou stupides, consacrées par un usage immémorial, comme la *sati*, les sacrifices humains, les suicides religieux, l'infanticide, etc., etc., n'a été approuvée que par une infime minorité d'esprits éclairés. La masse (ignorants et lettrés) pense très certainement qu'il est mauvais de toucher aux coutumes du passé. Ne risque-t-on pas d'irriter ainsi les puissances invisibles ?

Guerre et Paix.

Le bienfait de la paix, lui-même, n'est pas reconnu par tous sans exception. C'est que la guerre avait du bon pour ceux qu'elle occupait et enrichissait — quand elle ne les détruisait pas. Et puis, c'était le sport idéal pour certaines races

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

belliqueuses qui n'avaient jamais connu d'autre activité ni d'autre gagne-pain. Ces guerriers, dont le cœur et l'épée se rouillent à rester inactifs, maudissent la « paix britannique » et le dieu des chrétiens, qui leur fit ces loisirs qu'ils n'avaient pas demandés. Ils regrettent le temps, qu'ont connu leurs pères, des hardies chevauchées, des razzias fructueuses, des splendides tueries! Tout cela appartient à un passé mort — définitivement, sans doute — mais combien voudraient le voir refleurir!

C'est de points de vue aussi opposés qu'Occidentaux et Indiens contemplent la situation de l'Inde. Quoi d'étonnant à ce qu'ils la voient différente?

Nous avons terminé ainsi la revue de l'actif de notre inventaire. Il serait, on le voit, singulièrement réduit, si l'on s'en rapportait à l'opinion indigène. Mais c'est du point de vue occidental que nous devons nécessairement l'examiner; et, ainsi considéré, cet actif est en somme considérable. Nous y reviendrons.

Le Passif.

Passons maintenant à l'examen du passif.

Une première observation s'impose. Les Indiens prétendent (et à certains égards ils ont raison) que les Anglais tendent à désorganiser la société

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

indienne par les idées nouvelles venues d'Occident. Pour ne citer que deux exemples, les grandes facilités légales données pour la dissolution de la communauté de famille (*joint family*) affaiblissent de plus en plus cette antique institution. Il est bien rare aujourd'hui qu'elle dure au delà de la seconde génération.

La même constatation s'applique, jusqu'à un certain point, aux communautés de villages. L'esprit individualiste s'infiltre là également : la propriété privée prend vaguement naissance.

Si, à certains égards, cet essor de l'individualisme est désirable dans l'Inde, car c'est le remède à plus d'un de ses maux, il serait fâcheux pourtant — et dangereux — sous prétexte d'individualisme, de détruire, systématiquement, des institutions sociales qui ont fait leurs preuves, et à la place desquelles on n'a véritablement rien à mettre.

Influence de la législation britannique.

Mais, si des Indiens avisés se plaignent, avec raison, de cette action désorganisatrice de la législation britannique, il est une autre influence de cette même législation que Sir Henry Maine a fort justement signalée, et qui est, au contraire, une influence préservatrice, consolidatrice, des institutions sociales et religieuses de l'Inde.

C'est par la coutume religieuse qu'est réglée la

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

société hindoue. Les livres de lois sont essentiellement des recueils de préceptes religieux. Or, Sir Henry Maine a fait remarquer que « le système sacerdotal *légal*, en tant que système, est probablement en grande partie redevable de sa présente autorité à son adoption par les tribunaux anglo-indiens comme loi commune de l'Inde (1) ».

Exemple du Brahmo Somaj.

Sir Alfred Lyall montre, lui aussi, l'influence particulière qu'a eue le droit anglais « en stéréotypant certaines institutions jadis observables, ou dont l'existence passée nous est peut-être révélée uniquement par les livres, le milieu s'étant depuis longtemps transformé. Un exemple très remarquable de ce fait nous est fourni par l'histoire et la situation actuelle de la secte moderne appelée *Brahmo Somaj*. Ses adhérents sont des déistes philosophiques, qui désapprouvent les cérémonies ordinaires du mariage hindou. Mais pendant longtemps il fut dangereux pour les brahmoïstes de s'y refuser, parce que toute omission matérielle des rites accoutumés pouvait rendre leur mariage nul devant une cour anglaise. En l'absence d'une semblable juridiction, ils auraient probablement agi à leur guise, et se seraient constitués en une sous-

(1) Sir Henry Maine. — *Early Law and Custom.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

caste, ayant ses règles matrimoniales particulières, que tous les Hindous auraient reconnues parfaitement valables pour les brahmoïstes (1). »

Le reproche adressé aux Anglais d'avoir désorganisé la société hindoue comporte donc d'importantes réserves; puisque nous venons de voir que, à certains égards, il l'ont au contraire consolidée. Ici, l'on peut dire que l'actif et le passif se balancent.

L'ordre économique.

Le passif le plus fort, c'est dans l'ordre économique qu'il faut le chercher.

Nous avons vu, en étudiant le malaise économique de l'Inde, toutes les causes d'appauvrissement du pays : ce gigantesque « tribut » prélevé tous les ans sur un pays déjà lamentablement pauvre — la petite industrie ruinée, supplantée par la concurrence anglaise, et, comme conséquence directe, la population agricole déjà trop pressée, augmentant d'année en année — la grande industrie indigène, qui ne demande qu'à naître et à se développer, et dont l'essor pourrait en partie remédier à la surpopulation, paralysée faute d'un traitement équitable, — les principales sources

(1) Sir A. Lyall. — *Asiatic Studies*, première, série. p. 8.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

de richesse : commerce, banque, cultures industrielles, grands monopoles, chemins de fer, etc. entre les mains britanniques.

Condition de l'agriculture.

Il ne reste à l'activité des Indiens qu'un débouché unique : la culture. Mais quelle pauvre ressource! Le cultivateur libre succombe sous le poids de l'impôt. Le *raiyat* dépendant est insuffisamment protégé contre le propriétaire. Dans certains cas (au Bengale par exemple) le paysan a été indignement dépouillé, au profit des *zemindars*, de ses droits les plus certains. Les communautés de villages, là où elles existent encore, sont menacées d'une désagrégation prochaine, faute de mesures protectrices.

L'art indien.

Je ne voudrais pas alourdir outre mesure notre balance, mais il me faut mentionner cependant — j'aurais dû le faire en parlant de l'envahissement industriel de l'Angleterre — le déplorable effet qu'a eu l'influence britannique sur l'évolution de l'art indigène. J'en ai vu personnellement, en maint endroit, mais principalement dans certaines écoles d'art (?) officielles, des exemples bien attristants.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Pour l'architecture, où l'Inde a produit tant d'œuvres exquises, voici ce que dit un Anglais très compétent, M. Fergusson :

« Tous ceux qui ont visité les édifices dont l'Inde est parsemée ne peuvent manquer d'avoir été frappés par l'extraordinaire élégance du détail et la propriété du plan qui caractérisent toutes les œuvres architecturales des Indiens ; et cela, non seulement dans les édifices des siècles passés, mais dans ceux présentement en construction, *partout où le mauvais goût de leurs maîtres européens n'a pas encore pénétré* » (1).

Actif et Passif.

Voilà présentés, l'un après l'autre, l'actif et le passif de la domination britannique. Le lecteur est ainsi en mesure d'en établir lui-même le bilan.

Mais nous ne pouvons nous dispenser, ayant signalé le mal, de chercher quel est le remède, s'il existe. Ce sera l'objet de notre chapitre suivant et final.

(1) FERGUSSON. — *History of Eastern and Indian Architecture.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE II

SOLUTIONS

L'abandon. — L'Angleterre peut-elle quitter l'Inde? — La nation indienne. — Les projets du Congrès. — Solutions politiques. — Le *home rule*. — Décentralisation. — Rôle du vice-roi. — L'*India Office*. — Politique nouvelle. — Le mal économique. — Remèdes. — Réformes économiques. — La solution du Congrès. — La surpopulation. — Emigration. — Développement industriel. — Lois ouvrières. — Les capitaux industriels. — Le peuple indien. — Le gouvernement et les réformes sociales. — Manque de sympathie. — Aucun rapprochement. — L'influence occidentale. — Rétrogradation. — L'avenir.

L'abandon.

Je ne m'arrête pas à une solution préconisée par quelques esprits simplistes : l'abandon pur et simple de l'Inde par l'Angleterre. Le motif invoqué, c'est l'illégitimité de la domination britannique, fondée sur la violence, maintenue par la force.

Ce motif n'est pas très puissant. Pour s'en convaincre, il suffit de remarquer que toutes les dynasties de l'Inde actuelle, à l'exception des clans

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

rajpouts, sont tout à fait modernes. Leur existence remonte au siècle dernier, c'est-à-dire date de l'effroyable chaos qui suivit l'effondrement de l'empire mogol. Sans doute, il est fort possible que, sans l'intervention anglaise, les Marathes eussent réussi à constituer un nouvel empire sur les ruines de celui d'Araungzeb. Mais ils eussent été, pour tous les Indiens, sauf ceux de leur race, des étrangers et des usurpateurs. La plupart des princes indigènes actuels sont des étrangers pour leurs peuples ; ils appartiennent à une race et souvent à une religion différentes. Leur *droit*, en réalité, n'est guère supérieur à celui de l'Angleterre.

L'argument de la légitimité ou de l'illégitimité est donc sans grande force.

L'Angleterre peut-elle quitter l'Inde?

La question qui se pose n'est pas de savoir si l'Angleterre a le droit de conserver l'Inde, mais bien plutôt *si elle a le droit de la quitter.*

Abandonner l'Inde serait la livrer, en effet, à la plus effroyable anarchie. Où donc est le pouvoir indigène qui réunirait sous un sceptre unique hindous et musulmans, rajpouts et marathes, sikhs et bengalis, parsis et chrétiens? L'Angleterre a réalisé ce miracle.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

La nation indienne.

Elle a fait plus : elle a commencé de révéler l'Inde à elle-même. Les séances du Congrès national et d'autres manifestations du même ordre montrent bien que l'Inde n'est déjà plus une simple expression géographique. C'est une nation, dont les éléments se cherchent confusément, dont la conscience collective s'éveille peu à peu. Au milieu de la diversité des races, des castes, des langues, des religions, les Indiens sentent obscurément leur très réelle parenté intellectuelle et morale. En tout cas, une pensée commune les rapproche déjà, un même sentiment les unit : l'impatience du joug britannique, la honte de leur asservissement.

Les projets du Congrès.

Ce sentiment se manifeste clairement par les réformes politiques proposées par le Congrès. Leur principal tort est de vouloir appliquer à l'Inde des institutions qui n'ont pas été faites pour elle, et ne sauraient lui convenir.

Ces propositions de suffrage populaire, d'assemblées parlantes, sur le modèle de nos Chambres des députés, tout cela est parfaitement inadmissible. Que signifie le suffrage personnel, individuel, le vote par tête, en un mot, dans une société où

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

l'individu n'a même pas d'existence réelle ? C'est le vote par caste qui correspondrait le mieux à la réalité, et il serait dangereux de l'établir, parce qu'il consoliderait une institution qu'il est, à beaucoup d'égards, désirable de voir disparaître ou du moins se modifier.

Solutions politiques.

Ce n'est pas de ce côté, croyons-nous, qu'il faut chercher les solutions du problème politique, mais bien plutôt dans le perfectionnement des institutions actuelles.

Qu'on augmente le nombre et les attributions des conseillers législatifs provinciaux ;

Qu'on établisse, si l'on veut, des conseils consultatifs dans chaque district ;

Qu'on fortifie les conseils municipaux ;

Qu'on donne à toutes les classes de la population le moyen de faire entendre, en haut lieu, leurs vœux et leurs réclamations ;

Qu'on ouvre, de plus en plus grandes, les portes du *Civil Service* aux indigènes ;

Qu'on choisisse ceux-ci, non point tant parmi les vainqueurs de puérils concours scolaires, que dans l'élite du *Provincial Service*, ou dans les rangs des chefs naturels de la population ;

Que ces fonctions deviennent une prime à la

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

valeur morale, à l'honnêteté, au courage, à la tolérance ;

Que les assemblées provinciales aient le droit de *présentation* aux principales fonctions publiques, la *nomination* étant réservée au gouverneur général, responsable de la bonne administration du pays.

Le *Civil Service* deviendrait ainsi, graduellement, un service tout à fait indien. Le vice-roi, les gouverneurs et lieutenants-gouverneurs, entourés chacun d'un très petit nombre d'auxiliaires britanniques, resteraient les seuls fonctionnaires européens de l'Inde. Leur mission serait une très haute mission de pacification et de civilisation.

Le home rule.

Macaulay disait, à propos de l'Inde, que la question qui se posait était de donner un bon gouvernement à un peuple auquel on ne pouvait octroyer un gouvernement libre. Je crois qu'un régime tel que celui que je préconise serait le gouvernement demandé. C'est, en tout cas, au point de vue politique, tout ce que l'Inde peut légitimement espérer : une sorte de *home rule* de forme particulière, adaptée à la situation très spéciale du pays et de la population.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Décentralisation.

Une large décentralisation administrative est indispensable. Chaque district devrait constituer une sorte de petite république presque autonome. Chaque village devrait avoir la possibilité du recours direct envers l'autorité supérieure, contre les abus de pouvoir des fonctionnaires de tous ordres.

Rôle du vice-roi.

Le vice-roi serait le redresseur universel des torts, le protecteur des faibles et des opprimés, en même temps qu'une sorte de grand juge, d'arbitre général entre les diverses croyances et les divers partis.

L'India Office.

L'*India Office* pourrait être rattaché, après d'importantes réductions, au Ministère des Colonies.

Politique nouvelle.

Une semblable politique, sincèrement et intelligemment appliquée, poursuivie avec persévérance pendant vingt ans, ferait plus pour l'éducation politique du pays, pour la pacification et le rap-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

prochement des classes, que deux siècles de parlementarisme, suivant la formule du Congrès national.

Le mal économique.

Reste le problème économique qui est le problème par excellence, parce qu'il intéresse directement la vie matérielle du peuple.

Le mal principal, nous le connaissons déjà : c'est ce formidable « tribut », cette saignée continue, cette transfusion de richesses, pratiquée sur un pays aussi pauvre que l'Inde.

Nul n'y résisterait, pas même nos plus riches Etats occidentaux. Leurs impôts sont lourds, à eux aussi ; mais les sommes prélevées, par l'Etat, sur le contribuable se répandent de nouveau par mille canaux dans la masse du pays, revenant pour ainsi dire à leur point de départ.

Dans l'Inde, point de semblable *circulus*. L'argent sort du pays et n'y rentre pas. C'est une perte parfaitement sèche, au moins au point de vue matériel, d'un milliard peut-être, par an (1). Le résultat de cette fuite, c'est la pauvreté du pays, et ces fa-

(1) Le chiffre de 445 millions, donné précédemment, comprend seulement — il importe de le rappeler — les dépenses métropolitaines (*home charges*). Le drainage total est évalué par M. Dadabhai Naoroji à 30 ou 40 millions sterling par an (750 millions de francs ou 1 milliard.)

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

mines toujours plus fréquentes, plus terribles et plus étendues.

Remèdes.

Quels sont les remèdes à une situation aussi douloureuse ?

D'abord, tout allègement des charges fiscales est un remède ou tout au moins un soulagement.

A cet égard, la réduction des dépenses militaires s'impose : les troupes européennes coûtent fort cher, et, comme elles sont là pour la sauvegarde de la domination britannique, infiniment plus que pour la sécurité du pays, il serait légitime que l'Angleterre en prît la dépense à sa charge. Ce sont là des dépenses de souveraineté, s'il en fût.

La diminution du personnel européen et l'accession croissante des indigènes aux fonctions publiques sont des réformes du même ordre, également urgentes.

L'Angleterre pourrait garantir la dette de l'Inde, de manière à permettre à celle-ci une avantageuse conversion de ses emprunts. Cette mesure aurait même, pour l'Angleterre, l'avantage politique de resserrer les liens matériels qui l'unissent à ses possessions indiennes.

Ces diverses mesures ne résoudraient, certes pas,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

le problème économique. Mais elles indiqueraient du moins, nettement, la volonté de l'Angleterre d'abandonner la vieille politique d'exploitation suivie jusqu'ici.

Réformes économiques.

Il faudrait, en même temps, par une meilleure répartition de l'impôt ; par la création de banques agricoles ; par des mesures protectrices du cultivateur contre le propriétaire, assurant au *raiyat* la fixité de sa tenure et la sécurité de son existence ; par la protection des communautés de villages, là où elles existent encore, au Penjab, notamment, contre l'intrusion d'éléments étrangers, en interdisant l'aliénation permanente des terres ; par toute une série de réformes du même ordre, établies d'après un plan d'ensemble mûrement élaboré — il faudrait, dis-je, relever la condition du cultivateur, lui assurer le fruit légitime de son travail, le défendre, en un mot, contre les autres et contre lui-même.

La solution du Congrès.

Le Congrès National a préconisé des mesures bien différentes. Les énormes avantages retirés du *permanent settlement* du Bengale par les *zemindars* de cette province ont excité les appétits de leurs collègues ou congénères des autres parties de

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

l'Inde, et l'un des vœux le plus fréquemment exprimés par le Congrès vise l'extension du système aux provinces où il n'est pas en vigueur. Le Congrès de 1898 a voté encore, à l'unanimité, une résolution dans ce sens.

Fort heureusement, de semblables vœux n'ont aucune chance d'aboutir. Les idées actuelles ne sont plus du tout celles du commencement du siècle, où l'on croyait utile de constituer, dans l'Inde, une classe possédante agricole, sur le modèle des *landlords* britanniques. Si la chose était possible (budgétairement parlant) il faudrait, bien plutôt, organiser le rachat des terres et l'expropriation des *zemindars*. L'opération se fera, vraisemblablement, un jour ou l'autre.

L'instabilité actuelle des *settlements* est fâcheuse, certes, et il importe d'y remédier : il faudrait qu'il fût formellement entendu que, à moins de circonstances tout à fait exceptionnelles, la redevance envers l'Etat ne sera jamais augmentée. Mais il ne saurait être question de *permanent settlement*, rappelant de près ou de loin les déplorables arrangements du Bengale ou d'Oudh.

Il est indispensable de laisser la porte ouverte à une réorganisation radicale du régime fiscal, qu'il faudra bien envisager prochainement, si l'on ne veut être acculé à la banqueroute et à la ruine complète du pays.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

La surpopulation.

Il convient, semble-t-il, de considérer très attentivement le problème de la surpopulation dont l'existence ne paraît pas niable.

On ne peut guère compter, pour le résoudre, sur le développement du système d'irrigation qui augmenterait la superficie cultivable. Lord Curzon donnait, cette année même, au Conseil législatif de l'Inde, le maigre chiffre de 4 millions d'acres comme représentant le total de l'étendue encore irriguable.

Emigration.

L'émigration serait, en ce cas, l'ultime ressource : l'émigration intérieure, d'abord, — c'est-à-dire le transfert des populations trop pressées dans des districts moins surpeuplés ; ensuite, l'émigration à l'étranger.

L'une et l'autre se pratiquent déjà. Des districts surpeuplés du Bengale, de Bihar et d'Orissa, des dizaines de milliers de koulis émigrent tous les ans pour l'Assam, où la culture du thé réclame des bras nombreux. Beaucoup s'établissent dans le pays d'une façon permanente. D'autres se rendent en Birmanie, à Ceylan ou dans les Détroits (*Straits Settlements*).

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Quant à l'émigration lointaine, elle se porte vers les régions les plus diverses : Fiji, Maurice, le Natal, la Jamaïque, la Trinité, la Guyane, les Antilles françaises, la Réunion, etc. Elle procure à ces pays une main-d'œuvre économique, difficilement remplaçable. Il est regrettable que les services rendus soient trop souvent payés en mépris et en brutalités par les employeurs.

Il serait désirable, dans le double intérêt de l'humanité et de la moralité, que l'émigration ne se composât pas d'individus isolés : c'est la transplantation de familles ou même de villages entiers, avec leur organisation traditionnelle, qu'il faudrait favoriser.

La chose n'est point du tout impossible. Car ce ne sont pas seulement, comme on pourrait le croire, les basses castes qui alimentent le mouvement d'émigration : presque toutes les classes de la population, même les musulmans et les chrétiens, y fournissent leur contingent. Pendant les trois années 1889, 1890 et 1891, 40.000 émigrants se sont embarqués à Calcutta. Ce chiffre comprenait :

3.700 brahmanes et gens de hautes castes ;
13.400 agriculteurs ;
2.700 artisans ;
15.600 gens de basses castes.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Développement industriel.

Mais un autre moyen s'offre, préférable à l'émigration, pour remédier aux difficultés de la surpopulation : c'est le développement de l'industrie indigène.

Celle-ci est susceptible d'un très grand accroissement. Le chiffre annuel des importations étrangères dépasse 1.100 millions de francs. Une large partie des articles importés, à commencer par les cotonnades, qui figurent dans le total pour 400 millions, pourraient être produits dans le pays même, qui fournit les matières premières nécessaires à la fabrication de la plupart d'entre eux. L'industrie minière et métallurgique ne demande aussi qu'à se développer.

Toutes ces entreprises ne peuvent se passer d'une certaine protection. Les principes sacrés du *free trade* qui fléchissent si aisément, toutes les fois que les intérêts britanniques le demandent, ne devraient pas être un obstacle insurmontable, lorsque l'existence même des masses indigènes est en jeu.

Il serait, du reste, légitime de protéger l'industrie britannique, sur les marchés étrangers, par des droits de sortie sur les marchandises indiennes. Tant pis, encore, pour le *free trade!*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Lois ouvrières.

Il sera indispensable de protéger les travailleurs indigènes, par des lois ouvrières spéciales, contre l'exploitation du patronat, sous peine d'aboutir au plus monstrueux esclavage. Le travail des femmes devrait être formellement interdit. Il est tout à fait inutile, en effet, que les pays arriérés, que des circonstances fatales condamnent à pratiquer la grande industrie, connaissent toutes les beautés de notre régime capitaliste.

Les capitaux industriels.

Une partie du capital nécessaire à de semblables entreprises se trouvera aisément dans le pays même. Tous ces rajas, ces gros propriétaires fonciers, la riche colonie parsie de Bombay, sont capables de réunir des sommes importantes. Le reste se trouvera facilement en Europe.

Le peuple indien.

Les mesures législatives et économiques que nous venons d'indiquer brièvement, ne suffiraient pas, même appliquées avec toute l'honnêteté, toute la sincérité imaginables, pour résoudre le problème de la misère de l'Inde, si le peuple n'y mettait pas un peu — et même beaucoup — du sien.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

A quoi servirait, en effet, de lui assurer une part plus importante du produit de son travail, ou de lui créer de nouveaux moyens d'existence, si ses ressources augmentées devaient continuer à passer en stupides dépenses matrimoniales, en *nautches* et en feux d'artifice ?

Le gouvernement et les réformes sociales.

Il faut arriver à limiter les dépenses de ce genre, et, pour cela, favoriser, par tous les moyens, l'intelligente propagande de la Conférence sociale, qui vise, précisément, à réduire au minimum les cérémonies obligatoires.

Le gouvernement de l'Inde a conservé, un peu trop peut-être, les vieilles traditions de non-intervention de la *John Company*. Certes, il faut ne toucher que d'une main très prudente aux mœurs et aux coutumes indigènes, liées si étroitement à la religion. Mais, lorsqu'une réforme a pour elle, à la fois l'opinion anglaise et les esprits les plus éclairés du pays, lorsqu'elle ne lèse aucun intérêt respectable, ne blesse aucun sentiment élevé, n'intéresse aucune croyance religieuse, pourquoi ne pas l'accomplir ? C'est le cas des absurdes règles de caste des *koulins*, dont les intéressés demandent eux-mêmes la suppression. Qui donc pourrait faire la moindre objection à une réforme aussi raisonnable ?

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Je crains que, dans cette question des dépenses matrimoniales et funéraires, le gouvernement n'ait pas fait tout ce qu'il pouvait faire. Quoi qu'il en soit, c'est, évidemment, à l'opinion indienne qu'il appartient de prendre l'initiative en pareille matière. Les résultats déjà obtenus, par la Conférence sociale, sont, en somme, assez encourageants.

Manque de sympathie.

Mais réformes politiques, comme réformes économiques et sociales, pour être comprises et porter tous leurs fruits, doivent être appliquées dans un sincère esprit de sympathie pour le peuple qui en est l'objet. C'est là, hélas ! ce qui manque le plus aux maîtres actuels de l'Inde.

Non que je prétende que l'Angleterre se montre, envers ses sujets, particulièrement arbitraire ou tyrannique. Je crois, au contraire, — et je proclame hautement cette opinion, basée sur une expérience assez étendue — que, tout bien considéré, l'Angleterre traite ses sujets d'autres races, plus humainement, avec plus de justice et de modération, que nous ne le faisons nous-mêmes. L'Algérie et l'Indo-Chine, pour ne citer que nos colonies les plus avancées, seraient, assurément, fondées à envier le régime politique de l'Inde (1).

(1) C'est pourquoi je ne regrette nullement (dans l'intérêt

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Mais si le régime britannique est moins arbitraire, moins brutal que le nôtre, la sympathie en est encore davantage absente. Le mépris de l'Anglais pour les races qu'il considère comme inférieures est bien connu. Ce mépris, qui trouve son expression dans la morgue insolente, si caractéristique de nos voisins, est, d'ordinaire, d'autant plus intense que l'individu qui le professe est lui-même, intellectuellement et moralement, moins élevé dans l'échelle des êtres britanniques. Au mépris les indigènes répondent par la haine, et ce sentiment, il faut le reconnaître, est infiniment plus justifié que l'autre.

Aucun rapprochement

La conséquence inévitable de telles dispositions réciproques, c'est l'isolement complet des deux

de l'Inde comme dans notre propre intérêt) que les circonstances ne nous aient pas permis de développer l'embryon d'empire créé par Dupleix.

Ce qui a rendu possible aux Anglais leur succès relatif (très relatif) c'est l'absence complète d'esprit de système, qui les caractérise, leur intelligent empirisme politique. Avec nos dispositions toutes contraires : notre besoin de logique, nos habitudes de symétrie, notre rage assimilatrice, notre abus du fonctionnarisme, nos fâcheuses traditions fiscales, notre prosélytisme politique et religieux, je frémis à la pensée des maux de toutes sortes que nous eussions déchaînés sur ce malheureux pays ! Ceux qu'a engendrés la domination britannique sont nuls, en comparaison·

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

races, et presque aucun désir, de part ni d'autre, d'y mettre fin. Il ne peut donc être question d'assimilation, de conquête morale.

L'action occidentale.

L'action du christianisme, absolument nulle dans les castes supérieures et dans la société musulmane, est strictement limitée aux pariahs et aux populations sauvages.

L'influence religieuse de l'Occident s'est fait sentir dans une petite section du monde hindou ; mais elle a abouti, chez les adhérents du *Brahmo Somaj* et du *Prarthana Somaj*, à un vague déisme, qui respecte les formes sociales de l'hindouisme et repousse toute connexion avec le dogme chrétien.

L'influence sociale de notre civilisation, en ce qui concerne, par exemple, la condition de la femme, la monogamie, etc., est plus certaine, mais se borne à la petite section que nous venons de nommer.

L'influence scientifique de l'Occident est réelle. Mais sur combien d'esprits est-elle capable d'agir ? Et, d'ailleurs, la science, dans l'Inde, fait bon ménage avec la religion, laquelle, ainsi que nous l'avons vu, n'est nullement oppressive pour l'intelligence.

Il faut donc renoncer à pénétrer le monde indien de notre civilisation, au moins par la méthode

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

actuelle, qui vise à l'imposer comme un *bloc*, conception aussi erronée que maladroite.

Nos idées européennes — ou plutôt certaines de nos idées — s'infiltreront peu à peu dans l'esprit indien, singulièrement réceptif : elles y germeront, sans doute. D'un autre côté, les modifications sociales, qui s'imposeront, auront inévitablement leur répercussion dans le domaine religieux. Des groupements différents se formeront, des religions nouvelles surgiront, qui tendront, de plus en plus, à englober tous les habitants de l'Inde. Qui sait si nous n'assisterons pas, un de ces jours prochains, à une renaissance du Bouddhisme? Le fait ne me surprendrait pas.

Et le jour où l'Occident, désabusé des vieux dogmes et fatigué des négations stériles, aura enfin constitué cette religion de l'Humanité, entrevue par le génie d'Auguste Comte, qui, sans autre dogme que la Science, sera de compréhension assez vaste, de sentiment assez poétique, de cœur assez chaud, de dispositions assez sympathiques, pour s'incorporer, pour s'assimiler tout ce que les diverses religions antérieures ont produit de plus parfait, de plus exquis, au point de vue moral et esthétique, pour honorer conjointement tous les grands instituteurs religieux de l'Humanité — ce jour-là, sans doute, l'Inde pensante, lasse enfin de sa longue course après l'absolu et l'inconnais-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

sable, sera heureuse de communier avec les autres peuples de la terre dans la religion universelle de vérité, de beauté et de fraternité.

Rétrogradation.

Ce jour n'est pas venu, hélas ! Il semble même, à certains indices, que l'Humanité rebrousse chemin sur la voie de la civilisation.

Ce ne sont, partout, qu'injustices, usurpations, guerres, massacres. Du Transvaal aux Philippines, de la Chine au Soudan, un long cri de détresse, coupé parfois de coups de canon, monte vers le Ciel vide. O Civilisation ! que de crimes on commet en ton nom !...

Car c'est au nom de la civilisation — de la civilisation *chrétienne* — que se commettent toutes ces atrocités. Le véritable motif : l'ambition, la cupidité insatiables des classes capitalistes, on n'ose pas le donner. L'opinion ne « marcherait » pas. Les masses sentent bien, vaguement, qu'on les trompe ; mais il leur plaît d'être trompées. Sans doute, pensent-elles qu'il leur reviendra, tout de même, quelque chose de toutes ces rapines.

L'avenir.

Le jour où l'opinion occidentale sera bien convaincue que les profits de ces opérations vont

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

exclusivement à un très petit nombre, et que les charges sont, au contraire, supportées par tous, elle reprendra son équilibre moral, et s'opposera énergiquement à la continuation de cette politique de brigandages que, par un élégant euphémisme, on désigne sous le nom d'expansion coloniale.

Lorsque le peuple britannique aura compris de même que, si l'Inde est une source de profits pour une poignée de fonctionnaires et de trafiquants, elle ne constitue, au contraire, pour l'Angleterre elle-même, qu'une lourde charge, une terrible et croissante responsabilité, une source de difficultés nombreuses, sans contre-partie appréciable ; que, d'ailleurs, on ne gouverne pas indéfiniment trois cents millions d'hommes contre leur volonté ; et que la volonté de ces hommes est d'être libres, ou du moins autonomes — quand le peuple anglais sera pénétré de ces vérités (qui lui crèvent les yeux), alors les temps seront proches : le régime actuel aura vécu, et le système de *home rule*, dont nous avons plus haut tracé l'esquisse, sera bien près, sans doute, de devenir une réalité !

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

TABLE DES MATIÈRES

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

TABLE DES MATIÈRES

Avant-Propos 1

Bibliographie 7

LIVRE PREMIER

La terre et les hommes.

Chapitre Ier. — Le Pays 11
Divisions de l'Inde. — La région de l'Himalaya. — La plaine indo-gangétique. — Le Sud. — Climat. — Saisons. — Récoltes sèches et récoltes humides.

Chapitre II. — La Population 19
Le recensement de 1891. — Villes et campagnes. — Statistique religieuse. — Races. — Langues.

Chapitre III. — La Religion 23
Ce qu'on entend par hindouisme ou brahmanisme. Sens habituel du mot religion. — Les six philosophies orthodoxes de l'Inde. — Variété des cultes. — Fétichisme primitif. — Vitalité du brahmanisme. — Ses conquêtes. — Propagande intérieure.

Digitized by Google

Original from HARVARD UNIVERSITY

— Evolution des sectes. — Réformateurs populaires. — Le Bouddhisme. — Caractère tolérant de la religion brahmanique. — Caractère oppressif de l'organisation sociale. — Grande liberté intellectuelle. — Divers états d'âme. — Variété des rites. — Le système brahmanique possède-t-il une morale ? — Pratiques immorales. — Les religions primitives. — Morale et religion. — La morale dans l'Inde.

Chapitre IV. — L'Etat social. 38

La caste. — Sa définition. — Les castes d'origine sectaire. — Castes mixtes. — Origines de la caste. Les quatre castes légendaires. — Restrictions principales. — Rites particuliers. — Tendance à l'émiettement. — La famille. — Les communautés de villages. — Les artisans. — Annulation de l'individu. — Le lien politique.

LIVRE DEUXIÈME

Le Protectorat britannique

Chapitre Ier. — Les antécédents de la conquête britannique 47

Histoire ancienne de l'Inde. — Les incursions musulmanes. — Mahmoud de Ghazni. — Conquêtes de Mohammed de Ghor. — La première dynastie musulmane. — Les Mogols. — Akbar. — Sa politique. — Décadence de la puissance mogole.

Chapitre II. — Historique de l'établissement des Anglais dans l'Inde 52

La Compagnie des Indes. — Son origine. — Lenteur du progrès britannique. — Les premières factoreries. — Visées politiques. — La Compagnie assume le *Diwani*. — Nature de ses pouvoirs. — Une situation exceptionnelle. — Décadence de

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

l'empire mogol. — Des royaumes autonomes se fondent. — Incursions des Persans et des Afghans. — Situation dans le Sud. — Le Bengale. — Première guerre entre la France et l'Angleterre. — Nouvelle guerre. — Dupleix. — Jugement de Macaulay. — La politique de Dupleix. — Intervention dans les affaires des Etats. — Rivalité anglaise. — Capitulation de Pondichéry et traité de Paris (1763). — Progrès de l'influence anglaise au Bengale. — La politique anglaise dans l'Ouest. — Première guerre marathe. — Les trois guerres de Mysore. — Deuxième guerre marathe. — Guerre du Népal. — Guerre des Pindaris. — Troisième guerre marathe. — Cession d'Ajmir. — Première guerre de Birmanie. — Première guerre d'Afghanistan. — Guerres des Sikhs. — Deuxième guerre de Birmanie. — L'insurrection des cipayes. — Deuxième guerre d'Afghanistan et troisième guerre de Birmanie. — Illusions françaises.

Chapitre III. — Le Gouvernement et l'Administration . 69

Le secrétaire d'Etat pour l'Inde. — L'*India Council*. Le gouverneur général et son Conseil. — Départements ministériels. — Le Conseil législatif du vice-roi. — Divisions administratives. — Les gouverneurs de Madras et de Bombay. — Les lieutenants-gouverneurs. — Les *chief-commissioners*. — Autonomie administrative des provinces. — Commissaires et fonctionnaires de districts. — Municipalités. — Recrutement du *Civil service*. — Traitements.

Chapitre IV. — L'organisation judiciaire 78

Les lois. — Codification des lois pénales. — Le droit civil. — Magistrats de districts. — Hautes Cours. — Classes de magistrats ; compétence. — Justice civile. — Nomination du personnel judiciaire. — Juges indigènes. — Privilèges des sujets britanniques européens. — L'Anglais au-dessus des

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

lois. — Excellence du personnel judiciaire. — Procédure trop compliquée. — Frais de justice exagérés.

Chapitre V. — Les Finances et l'Impôt. 87
L'Inde se suffit à elle-même. — Le contrôle financier. — Décentralisation financière. — Le budget. — Le *land revenue*. — Le sel. — Le monopole de l'opium. — Les douanes. — La dette.

Chapitre VI. — Les Travaux publics 94
Le régime de la Compagnie. — Développement des travaux publics. — Les chemins de fer. — Les travaux d'irrigation.

Chapitre VII. — L'Armée 98
Les armées de la Compagnie. — Leur organisation. — La mutinerie. — Organisation nouvelle. — Recrutement. — Le corps d'officiers. — Unification de l'armée indienne. — Qualité des troupes. — Travaux de défense.

Chapitre VIII. — Les Etats indigènes. 106
Ce qu'on appelle Etats indigènes. — Grandeur et population de ces Etats. — Leurs revenus. — Leur nombre et leur importance relative. — Le Népal. — Régime politique des Etats indigènes. — Rôle des résidents britanniques. — La politique annexioniste de Lord Dalhousie. — L'insurrection de 1857. — Abandon de la politique annexioniste. — Assurances solennelles. — Le cas de Mysore. — Comment les Etats indigènes ne sauraient constituer un danger pour l'Angleterre. — Les armées des Etats.

LIVRE TROISIÈME

Questions politiques

Chapitre Ier. — Le National Congress et le Parti des Réformes 119

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Origine du mouvement réformiste. — Le Congrès National.

Chapitre II. — La Question de l'India Council . . . 125

Le Congrès National et l'India Council. — Objet de l'India Council. — Vices de l'institution. — Le ministre et le Conseil. — Le Conseil est le véritable chef de l'India Office. — Remèdes proposés.

Chapitre III. — La Réforme des Conseils législatifs . 130

Le projet du Congrès. — Revendications musulmanes. — Le projet devant la Chambre des Communes. — Dispositions de l'Acte du Parlement. — Les Conseils provinciaux. — Extension des Conseils. — Caractère pratique des réformes. — L'Inde et le suffrage universel. — Ploutocratie ou pédantocratie. — Ce que représente le Congrès. — Le rôle du gouvernement.

Chapitre IV. — Le Civil Service et les Examens simultanés 138

L'entrée du *Civil Service* ouverte aux indigènes. — Situation avant 1833. — Proclamation royale de 1858. — Institution du concours public. — Difficultés que rencontrent les candidats indigènes. — Nouvelles concessions. — Le *Provincial Service*. — Assaut au *Civil Service*. — La question des examens simultanés. — Anglais et Indiens. — Un danger réel. — Les Indiens et l'armée. — La revendication maîtresse du Congrès. — Autres questions traitées.

LIVRE QUATRIÈME

Questions économiques.

Chapitre Ier. — La Famine 149

Position de la question. — Gravité particulière des famines dans l'Inde. — Conditions météorolo-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

giques. — Etendue du fléau. — Caractère agricole de la population. — L'Inde produit elle-même tous ses aliments. — La masse de la population est végétarienne. — La question du millet. — Isolement; absence de commerce. — Pas d'assistance publique. — Le problème de l'approvisionnement. — Comparaison avec l'Europe. — Ce ne sont pas les aliments qui manquent : c'est l'argent pour les acheter. — La marche du fléau. — L'intervention de l'Etat. — Organisation des secours. — Les salaires. — Les *famine settlements*. — Les hautes castes ; les musulmans. — Chiffre des secourus. — Terminaison de la famine.

Chapitre II. — Le Land Revenue 160
Nature du *land revenue*. — La théorie de l'Etat propriétaire. — Opinion de M. Baden-Powell. — L'ancien droit indigène et la théorie de l'Etat propriétaire. — La législation britannique a toujonrs évité toute théorie sur l'origine du prétendu droit de l'Etat. — Les prétentions de l'Etat datent de la décadence du pouvoir mogol. — Le *land revenue* est une taxe sur les revenus agricoles. — Le droit du plus fort.

Chapitre III. — Le Régime agraire 167
Pays de grande propriété — de petite propriété. — Communautés de villages. — *Settlements*. — Le *permanent settlement* du Bengale. — Son origine. — Abus des *zemindars*. — Les *taluqdars* d'Oudh.

Chapitre IV. — Le Malaise économique et ses Causes . 175
Les charges fiscales. — Le poids de l'impôt. — Pauvreté de l'Inde. — Accroissement continu des charges fiscales. — Autres causes de la misère de l'Inde. — Vices du système actuel. — Fâcheux errements de l'administration. — Apreté des exigences du fisc. — Subterfuges du contribuable. — Exigences croissantes du fisc. — L'Inde est-elle

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

plus taxée qu'autrefois? — Remarque du voyageur Manucci. — La situation du contribuable a empiré. — Preuves de cette affirmation. — Dépossession graduelle du cultivateur. — Accroissement inquiétant de la population. — Appauvrissement du sol. — Répugnance du cultivateur à émigrer. — Plus de terres disponibles. — Ignorance et imprévoyance du paysan. — Etat chronique de demi-famine. — Le *tribut* de l'Inde. — Les dépenses métropolitaines. — Un demi-milliard par an. — Arguments de Sir John Strachey. — Réfutation. — Les cotonnades anglaises et la petite industrie indigène. — Les cultures industrielles. — La grande industrie. — Monopoles divers. — Le chiffre du *tribut*. — Un problème de statistique. Solution. — Droits de douane et *free trade*. — Un jugement sévère. — Conclusion.

LIVRE CINQUIÈME

Questions sociales.

Chapitre Ier. — Le Mouvement réformiste social . . 201
Le mouvement réformiste social. — *La Social Conference*. — Moyens de propagande. — Travaux de la Conférence.

Chapitre II. — Les séparations de castes 206
Obstacle aux réformes. — Isolement. — Anciennes croyances. — Progrès accomplis.

Chapitre III. — Les Pariahs. 210
Castes maudites. — Les *panchamas* de Madras. — Privilèges religieux. — Les *pariahs* et le christianisme.

Chapitre IV. — Hindous, Musulmans et Chrétiens . . 215
Indiens et Eurasiens. — Hindous et Musulmans.

Chapitre V. — La question féminine 219

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Situation de la femme hindoue. — Les livres sacrés. Mariage obligatoire. — Le protocole matrimonial. Le veuvage. — Sort de la femme veuve. — Les veuves vierges. — Privilèges masculins. — Tentatives de réformes. — La *restitution du droit conjugal.*

Chapitre VI. — Le koulinisme 228
Curieuses règles matrimoniales. — Leurs conséquences pratiques. — Chasse au gendre. — Arrangements extraordinaires. — Triste sort des *srotriyas.* — Le *koula.* — Efforts méritoires.

Chapitre VII. — Les dépenses matrimoniales et l'infanticide des filles. 234
Dépenses ruineuses. — Elles sont réglées par la loi. — L'infanticide des filles. — Une coutume aristocratique.

Chapitre VIII. — L'alcoolisme 238
Facilités accordées à l'intempérance. — Progrès de l'ivrognerie. — Accroissement du nombre des débits. — L'exemple des conquérants. — L'alcoolisme dans les universités. — Action du Congrès National et de la Conférence sociale. — Propagande antialcoolique. — Attitude des missionnaires.

Chapitre IX. — Questions diverses. 244
Les voyages de mer. — L'*anti-nautch movement.*

LIVRE SIXIÈME

Questions morales et religieuses.

Chapitre Ier. — La politique religieuse du gouvernement de l'Inde 247
Le principe de tolérance. — Absence, au XVIIIe siècle, de tout esprit de prosélytisme chrétien. — Le christianisme dans l'Inde. — Attitude des agents

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

britanniques envers les chrétiens indigènes. — Attitude envers les hindous et les musulmans. — Coutumes atroces longtemps tolérées. — Intervention forcée de l'Etat dans les affaires religieuses. — Le « budget des cultes » indien. — L'opinion anglaise. — Intolérance chrétienne. — La séparation des églises et de l'Etat.

Chapitre II. — L'INSTRUCTION PUBLIQUE. 257
Les études orientales. — Culture orientale et instruction occidentale. — Organisation de l'enseignement. — Universités et collèges. — Enseignement secondaire. — Enseignement primaire. — Enseignement technique. — Etablissements libres. — Budget. — Les résultats. — Hindous et musulmans. — Le collège d'Aligarh. — Ecoles de nobles.

Chapitre III. — INDE ET OCCIDENT 265
Une question de Macaulay. — *L'Inde cultivée.* — Le fonctionnarisme. — Choquante opposition. — Une caste nouvelle. — L'esprit public. — Le péril russe. — Les classes populaires. — La question des vaches. — Réformes sociales et réformes politiques. — La question féminine.

LIVRE SEPTIÈME

Conclusion.

Chapitre Ier. — LE BILAN D'UNE DOMINATION 275
La paix britannique. — Gouvernement, administration, justice. — Liberté religieuse. — Instruction occidentale. — Progrès matériels. — Œuvre des missionnaires. — L'opinion indigène. — Les réformes devant l'opinion indienne. — Guerre et paix. — Le Passif. — Influence de la législation britannique. — Exemple du *Brahmo Somaj*. —

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

L'ordre économique. — Condition de l'agriculture. — L'art indien. — Actif et Passif.

Chapitre II. — SOLUTIONS 288

L'abandon. — L'Angleterre peut-elle quitter l'Inde ? — La nation indienne. — Les projets du Congrès. — Solutions politiques. — Le *home rule*. — Décentralisation. — Rôle du vice-roi. — L'*India Office*. — Politique nouvelle. — Le mal économique. — Remèdes. — Réformes économiques. — La solution du Congrès. — La surpopulation. — Emigration. — Développement industriel. — Lois ouvrières. — Les capitaux industriels. — Le peuple indien. — Le gouvernement et les réformes sociales. — Manque de sympathie. — Aucun rapprochement. — L'influence occidentale. — Rétrogradation. — L'avenir.

Saint-Amand (Cher.) — Imprimerie BUSSIERE

Digitized by Google

Original from HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE

LYALL (Sir ALFRED C.), lieutenant-gouverneur des Provinces du Nord-Ouest (Inde).

Etudes sur les mœurs religieuses et sociales de l'Extrême-Orient, traduction des *Asiatic Studies religious and social* (London, t. I, 1884; t. II, 1899), par M. RENÉ DE KERALLAIN.

Première Partie : 1 beau volume in-8°..... **12** »

La Religion dans une province de l'Inde. — Origine des mythes divins dans l'Inde. — Sorcellerie et religions païennes. — Religions missionnaires et non missionnaires (politique religieuse de l'Angleterre dans l'Inde). — Rapports entre l'Eglise et l'Etat en Chine. — Formation des classes et des castes dans l'Inde. — Les Etats radjpoutes. — Situation religieuse de l'Inde. — Le gouvernement de l'empire indien.

Seconde partie..... *Sous presse.*

Le progrès dans l'Inde. — Le Brahmanisme. — La Situation théologique dans l'Inde. — La Domination permanente des Européens en Asie. — Le Rameau d'or (étude de mythologie et de mœurs comparées). — Origine des croyances primitives. — La religion naturelle dans l'Inde. — L'Histoire et la Fable.

MAINE (Sir HENRY SUMNER), grand-maître du Collège de Trinity-Hall (Université de Cambridge).

Œuvres traduites de l'anglais, avec l'autorisation de l'auteur, par M. RENÉ DE KERALLAIN :

Etudes sur l'Histoire du droit, traduction de la 3e édition des : *Village Communities in the East and West* (London, 1876). 1 fort volume in-8°..... **12** »

Les communautés de village en Orient et en Occident. — L'Orient et l'étude du droit. — Les Sources du droit hindou. — La communauté de village en Orient. — Influence de l'Inde sur les idées de l'Europe moderne. — L'Inde et l'Angleterre. — Notes sur le Bérar, sur l'Inde et l'éducation européenne, etc.

Etudes sur l'ancien droit et la coutume primitive, traduction de : *Early Law and Custom* (London) 1 beau volume in 8°..... **10** »

Lois sacrées de l'Inde (religion et droit). — Le Culte des ancêtres et l'Hérédité. (La *patria potestas* et la polygamie chez les Hindous). — Théories sur les Sociétés primitives. (Les Andamènes.)

Etudes sur l'Histoire des Institutions primitives, traduction de : *The early History of Institutions* (London, 1875). 1 beau volume in-8°..... **10** »

La Parenté, — la Tribu, — la Terre, — le Chef. — Anciennes divisions de la famille. — Formes primitives de la procédure : Droit brehon et droit hindou. — Histoire primitive des biens de la femme mariée. — La Souveraineté et les empires.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

Digitized by Google

Original from HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY